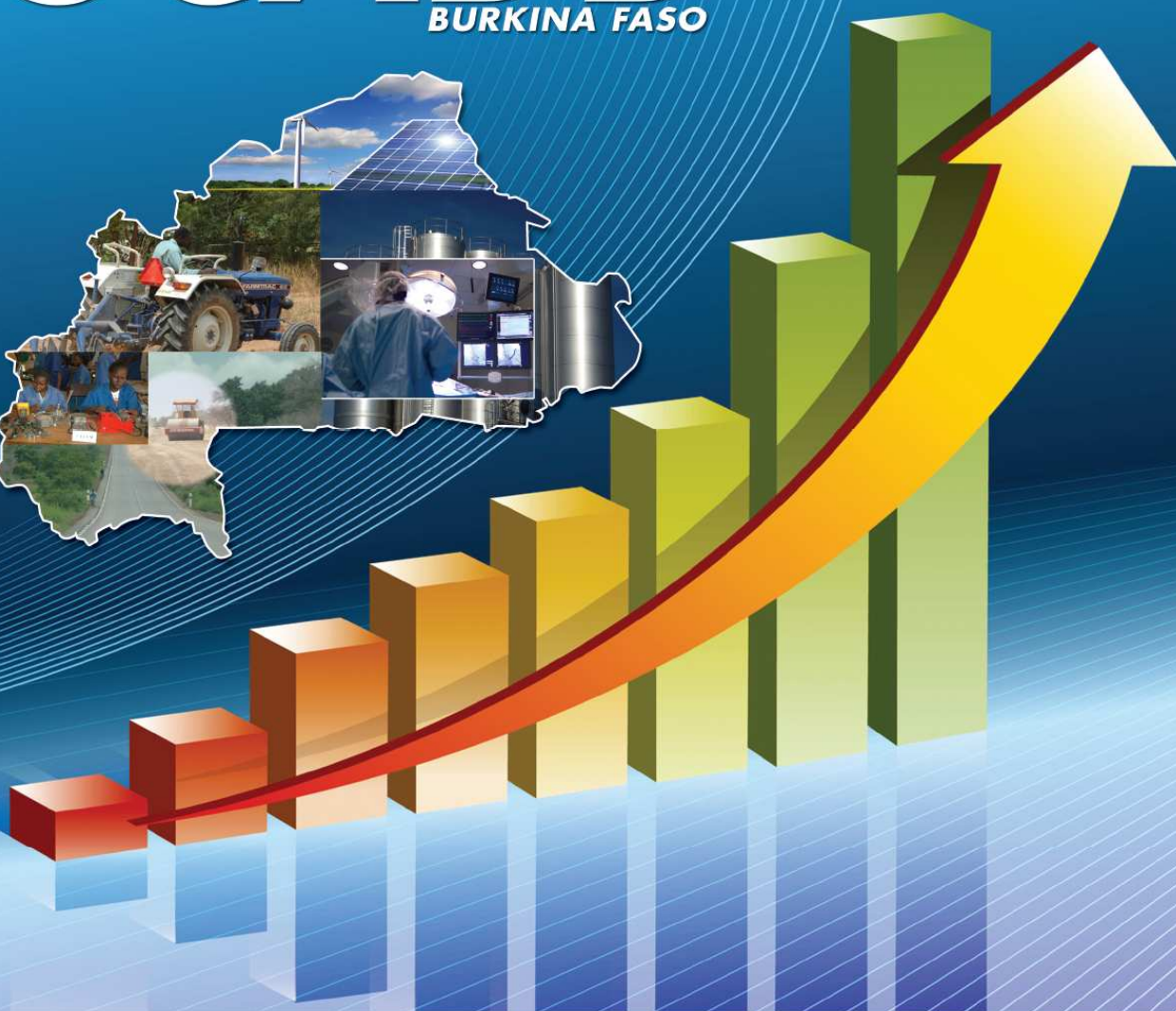




BURKINA FASO

SCADD

BURKINA FASO



**STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011 - 2015**

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
AVANT-PROPOS	VI
INTRODUCTION.....	1
I. BILAN D'UNE DECENNIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : 2000-2009.....	5
I.1 LES PERFORMANCES ECONOMIQUES	6
I.2 LA SITUATION SOCIALE	9
I.3 L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	19
I.4 L'ETAT DE LA GOUVERNANCE.....	22
I.5 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL.....	27
I.6 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	30
II. STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
II.1 LES FONDEMENTS	34
II.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	35
II.3 LES AXES STRATEGIQUES	39
III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	66
III.1 LES CONDITIONS D'ACCELERATION DE LA CROISSANCE	67
III.2 LE SCHEMA DE CROISSANCE ACCELEREE.....	68
III.3 LE SCHEMA DE FINANCEMENT	71
III.4 L'OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE.....	72
III.5 LA STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	73
IV. ANALYSE DES RISQUES	80
IV.1 LE RISQUE FINANCIER.....	81
IV.2 LE RISQUE LIE AUX CONDITIONS NATURELLES	81
IV.3 LE RISQUE LIE A UNE FAIBLE ADHESION DES ACTEURS.....	81
IV.4 RISQUE LIE A LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET REGIONALE.....	82
ANNEXE	83
TABLE DES MATIERES	105

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de la part des secteurs sociaux dans les dépenses publiques sur ressources propres.....	8
Tableau 2: Evolution de l'aide publique au développement sur la période 2006 - 2010.....	9
Tableau 3 : Evolution des indicateurs de pauvreté, selon les quatre (04) enquêtes	11
Tableau 4 : Evolution de l'incidence de la pauvreté, selon le milieu de résidence	12
Tableau 5 : Répartition des populations, suivant le matériau de construction du bâtiment principal.....	14
Tableau 6 : Cibles OMD visées par la SCADD à l'horizon 2015	37
Tableau 7 : Evolution attendue de la croissance dans les secteurs et le PIB.....	69
Tableau 8: Schéma de financement prévisionnel de la SCADD 2011-2015 (en milliards de FCFA).....	72

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : L'incidence de la pauvreté par région (en%)	11
Graphique 2 : Taux d'accès à l'électricité par région en 2009.....	12
Graphique 3 : Evacuation des ordures ménagères en 2009 et lieux d'aisance utilisés par les ménages en 2009	13
Graphique 4 : Taux d'accès à l'eau potable par région en 2009	14

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APD	: Aide publique au développement
CASEM	: Conseil d'administration du secteur ministériel
CCR	: Cadres de concertation régionaux
CCRD	: Cadre de concertation régional pour le développement
CDMT	: Cadre des dépenses à moyen terme
CFA	: Communauté financière africaine
CID	: Circuit informatisé de la dépense
CIFE	: Circuit intégré des financements extérieurs
CIR	: Circuit intégré de la recette
CND	: Cadres nationaux de dialogue
CNP/SCADD	: Comité national de pilotage de la SCADD
CONAD	: Conférence nationale de la décentralisation
CRAT	: Commission régionale d'aménagement du territoire
CSD	: Cadres sectoriels de dialogue
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CSRLP	: Cadre stratégique régional de lutte contre la pauvreté
DGEP	: Direction générale de l'économie et de la planification
DRH	: Directeurs des ressources humaines
EDS	: Enquêtes démographiques et de santé
EICVM	: Enquêtes intégrales sur les conditions de vie des ménages
ENTE-BF	: Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso
FESPACO	: Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou
FONAENF	: Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle
FPDCT	: Fonds permanent de développement des collectivités territoriales
GAR	: Gestion axée sur les résultats
ha	: Hectare
HIMO	: Haute intensité de main-d'œuvre
IAP	: Instrument automatisé de prévision
IADM	: Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDH	: Indice de développement humain
IGF	: Inspection générale des finances
INERA	: Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	: Institut national de la statistique et de la démographie
IST	: Infection sexuellement transmissible
ITS	: Inspection technique de service

LIPDHD	:	Lettre d'intention de politique de développement humain durable
MEF	:	Ministère de l'économie et des finances
NTIC	:	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEA	:	Office national de l'eau et de l'assainissement
ONG	:	Organisation non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la société civile
PANEA	:	Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide
PAP-CSLP	:	Programme d'actions prioritaires du CSLP
PAT	:	Plan d'actions triennal
PDDEB	:	Plan décennal de développement de l'éducation de base
PIB	:	Produit intérieur brut
PM	:	Premier ministre
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PMI	:	Petites et moyennes industries
PN-AEPA	:	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
PNBG	:	Politique nationale de bonne gouvernance
PNDS	:	Plan national de développement sanitaire
PPP	:	Partenariat public-privé
PPTTE	:	Pays pauvre très endetté
PRD	:	Plan régional de développement
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
RGA	:	Recensement général de l'agriculture
RGAP	:	Réforme globale de l'administration publique
RGPH	:	Recensement général de la population et de l'habitation
SCADD	:	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SIAO	:	Salon international de l'artisanat de Ouagadougou
SIDA	:	Syndrome de l'immunodéficience acquise
SIGASPE	:	Système informatisé de gestion administrative et salarial du personnel de l'Etat
SIMP	:	Système intégré des marchés publics
SINTAX	:	Système intégré de taxation
SITHO	:	Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou
SNAT	:	Schéma national d'aménagement du territoire
SNC	:	Semaine nationale de la culture
SNGIFS	:	Stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols
SOSUCO	:	Société sucrière de la Comoé
SRFP	:	Stratégie de renforcement des finances publiques

STN/SCADD	:	Secrétariat technique national du Comité national de pilotage de la SCADD
STP/CONAD	:	Secrétariat technique permanent
SYDONIA	:	Système douanier automatisé
TIC	:	Technologies de l'information et de la communication
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
VIH	:	Virus de l'immunodéficience humaine

AVANT-PROPOS

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) vient remplacer le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui a constitué le référentiel central de la politique de développement économique et social du gouvernement sur la période 2000-2010.

Ce changement s'est avéré nécessaire au regard des acquis et insuffisances dans la mise en œuvre du CSLP. En effet, la croissance économique a été appréciable (5% par an en moyenne entre 2000 et 2010) et les progrès ont été remarquables dans la gestion des finances publiques, de la stabilité politique, du développement des infrastructures, de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable et assainissement). De même, la vision à long terme du développement, la gestion plus rationnelle de l'économie, le dialogue social, la participation et l'appropriation nationale de la stratégie de développement se sont renforcés. Cependant, la fragilité de l'économie et la grande vulnérabilité aux chocs exogènes, la faible productivité au niveau des productions végétale et animale, les coûts relativement élevés des facteurs de production et la tendance à la paupérisation (43,9% d'incidence de pauvreté en 2009) indiquent que des difficultés demeurent.

L'option pour la SCADD s'est ainsi fondée sur la nécessité de corriger ces insuffisances par une plus grande prise en compte des résultats de l'Etude nationale prospective (ENP) "Burkina 2025" et par une approche de réduction de la pauvreté plus centrée sur le développement des capacités productives de l'économie burkinabè.

La persistance de nombreux déficits dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'explosion démographique que le dernier Recensement général de la population et de l'habitation a révélée (3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006) sont venues renforcer cet impératif de formuler une politique économique et sociale cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2011-2015, par une croissance accélérée et pro-pauvres, fondement d'un développement durable.

Manifestation de notre capacité endogène à prendre en charge les ambitions nationales de développement, cette nouvelle stratégie a été élaborée suivant un processus participatif conformément à une tradition bien reconnue à notre pays.

Je saisis l'occasion pour réitérer les remerciements du Gouvernement à l'ensemble des acteurs qui y ont pris part, pour la qualité de leurs contributions et pour leur engagement renouvelé à accompagner la mise en œuvre de la SCADD.

Le présent document de SCADD couvre la première phase quinquennale d'une dynamique qui vise la construction progressive d'une nation solidaire, de progrès et de justice telle que définie dans l'ENP Burkina 2025.

Aussi, la SCADD entend-elle mettre en synergie l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabè.

A cette fin, quatre axes stratégiques ont été définis.

Le premier axe, consacré au développement des piliers de la croissance accélérée, définit un modèle de croissance accélérée basé sur les secteurs prioritaires de développement, les infrastructures et institutions de soutien à la production de richesses, sans perdre de vue la nécessité de l'intégration à l'économie sous-régionale et régionale ainsi qu'au marché mondial.

Le deuxième axe, relatif à la consolidation du capital humain et la protection sociale, met l'accent sur l'accroissement des revenus et l'emploi, la formation technique et professionnelle, et de manière générale sur l'accès des populations aux services sociaux de base (éducation, santé, eau potable...).

Le troisième axe se focalise sur le renforcement des dimensions économique, politique et administrative de la gouvernance de même que sur la consolidation de la gouvernance locale.

Enfin, le quatrième axe intègre la nécessité de prendre en compte les questions de genre, de population, d'environnement, d'aménagement du territoire et de renforcement des capacités en tant que priorités transversales en matière de développement.

Je formule le vœu que ces axes stratégiques constituent dorénavant les plages d'interventions fertiles pour la mise en œuvre des politiques sectorielles et régionales de développement en faveur de la réalisation d'un bien-être toujours plus grand des populations.


**Le Ministre de l'économie
et des finances**

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Officier de l'ordre national

INTRODUCTION

Aux lendemains de son accession à l'indépendance, le Burkina Faso a opté pour la planification comme moyen d'orienter et de conduire son processus de développement économique et social. A cet effet, il a élaboré et mis en œuvre cinq plans quinquennaux de développement (1967-1971, 1972-1976, 1977-1981, 1986-1990 et 1991-1995) et un programme biennal : le Programme populaire de développement (PPD) 1984-1985.

Le système de planification au Burkina Faso a connu deux périodes majeures. Celle des plans-projets qui va de 1967 à 1981 et celle des plans par objectif qui va de 1986 à 1995. Grâce à la présence de projets d'assistance, les plans de la deuxième période ont été l'œuvre de compétences nationales qui se sont appuyées sur des techniques de comptabilité nationale et de prévisions avancées, et sur des perspectives globales et sectorielles mieux élaborées. En outre, cette génération a privilégié une démarche participative qui est, du reste, une tradition au Burkina Faso.

Tous ces plans avaient des caractéristiques communes :

- i. ils étaient normatifs pour le secteur public et incitatif pour le secteur privé ;
- ii. l'Etat y jouait un rôle prépondérant ;
- iii. les priorités s'articulaient autour du développement du monde rural, des infrastructures économiques et des équipements collectifs ainsi que de la satisfaction des besoins de base des populations.

Il importe de souligner qu'à la fin des années 80, la planification a été d'une manière générale, mise à l'épreuve avec l'avènement des Programmes d'ajustement structurel (PAS). En 1991, les autorités ont décidé, en vue de faire face à l'important déficit financier que connaissait le pays, de mettre en œuvre des réformes économiques et structurelles avec le soutien de la communauté financière internationale. En même temps, elles initiaient une réflexion sur le renouveau de la planification, afin d'inscrire ces réformes dans une perspective de long terme. Cette réflexion a abouti en 1995, à la formulation d'une perspective décennale : la Lettre d'intention de politique de développement humain durable (LIPDHD 1995-2005), en vue de centrer la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine. Tout en poursuivant les réformes, le Gouvernement a renforcé ses capacités de pilotage du processus de développement avec la réalisation de l'étude prospective « Burkina 2025 » bouclée en 2005.

Les courageuses réformes entreprises par le Gouvernement sans interruption, ont permis au Burkina Faso d'être éligible en 1997 à l'initiative d'allègement de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE). Pour le bénéfice effectif de cette initiative, il a été élaboré en 2000, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ce cadre stratégique qui a été révisé en 2003, a emporté l'adhésion de tous les intervenants en matière de développement.

Le bilan de la mise en œuvre du CSLP a montré que la croissance économique n'a pas été suffisamment forte pour induire une réduction significative de la pauvreté. En effet, en dépit de la hausse constatée depuis 2000, l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso demeure faible (0,305 en 2010). Une telle situation a conduit le Gouvernement à formuler une nouvelle stratégie dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » (SCADD).

La SCADD s'inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis l'adoption du CSLP en 2000. Elle vise l'accélération de la croissance et la promotion d'un développement durable, et surtout l'édification d'une société moderne et solidaire.

Le choix de cette nouvelle approche stratégique de développement a été dicté par la volonté du Gouvernement de consolider les importants acquis enregistrés, ces dix dernières années, dans les domaines politique, économique et social.

En effet, au niveau politique, les mesures se sont succédé pour consolider la démocratie et renforcer la construction de l'Etat de droit. Elles ont concerné les aspects de la consolidation de l'activité des partis politiques, de la liberté d'expression et d'opinion, de la paix et de la stabilité sociales, la dynamisation du travail parlementaire, la promotion de la presse, du genre, du dialogue social, du tissu associatif, de la décentralisation et de la réforme du système judiciaire.

Au plan économique, la décennie écoulée s'est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles pour accroître la performance de l'économie du pays. Ainsi, le Burkina Faso a enregistré des résultats remarquables en matière de croissance et fourni des efforts importants pour améliorer les atouts compétitifs de son économie.

Dans le domaine social, le Burkina Faso a enregistré des avancées en matière de développement humain. Les efforts du Gouvernement, à travers la mise en œuvre du CSLP, se sont traduits par des progrès significatifs en matière de desserte en eau potable, de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST, de couverture sanitaire et de scolarisation, notamment des jeunes filles.

Malgré ces nombreux acquis, l'économie demeure encore fragile et vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs exogènes (dépréciation du dollar, volatilité des cours des matières premières (coton, or, pétrole), détérioration des termes de l'échange, crise financière, etc.) et aux contraintes naturelles (enclavement). L'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) reste une préoccupation qui nécessite des efforts soutenus.

Le présent document de SCADD (2011-2015), qui entend renforcer les acquis, a été élaboré suivant une démarche participative. Il constitue l'instrument d'opérationnalisation de la Vision Burkina 2025 par cycles quinquennaux.

Pour conduire le processus, un dispositif institutionnel a été mis en place par Arrêté n° 2009-007/PM/MEF du 15 mai 2009. Ce dispositif était composé de trois organes : un Comité de pilotage, un Comité technique et une Cellule permanente.

Le Comité de pilotage comprenait des membres du Gouvernement et les représentants des acteurs de la décentralisation, du secteur privé, de la société civile, ainsi que des Partenaires techniques et financiers (PTF). Sous la présidence du Ministre de l'économie et des finances (MEF), il a assumé le rôle d'orientation dans l'élaboration de la SCADD et a veillé au bon déroulement du processus, notamment au respect du calendrier de réalisation des activités et à la qualité des documents produits.

Le Comité technique était constitué de représentants du Ministère de l'économie et des finances, du Ministre chargé de mission auprès du Président du Faso, chargé de l'analyse et de la prospective, des coordonnateurs des Commissions sectorielles et thématiques du dispositif de suivi du CSLP, ainsi que des représentants des PTF. Présidé par le Directeur général de l'économie et de la planification, il a conduit les travaux d'animation du processus.

La Cellule permanente était composée de cadres du Ministère de l'économie et des finances et de collaborateurs du Ministre chargé de mission auprès du Président du Faso, chargé de l'analyse et de la prospective. Rattachée à la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), elle a assuré le secrétariat du mécanisme institutionnel et la gestion courante des activités liées au processus.

Le processus d'élaboration de la SCADD a démarré en mars 2009, avec l'adoption de la note conceptuelle du document de SCADD en Conseil des ministres. Le document de cadrage issu de la note prévoyait des études thématiques et d'évaluation, ainsi que des consultations aux plans sectoriel, régional et national à réaliser entre décembre 2009 et octobre 2010.

Les principales études réalisées sont :

- i) étude diagnostique sur la situation socioéconomique du Burkina Faso : "Progrès et acquis du développement du Burkina Faso 2000-2009" (de décembre 2009 à avril 2010) ;
- ii) évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des Cadres stratégiques régionaux de lutte contre la pauvreté –CSRLP- (de février à mai 2010) ;
- iii) étude sur les déterminants d'une croissance accélérée et d'un développement durable au Burkina Faso (de juillet à décembre 2010).

Sur la base des rapports des deux premières études, un atelier sur le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso, a été organisé les 31 mai et 1er juin 2010 et a permis de dégager les enjeux et défis de développement du pays pour la période 2011-2015.

Au titre des consultations, cinq (5) niveaux de dialogue ont été organisés : consultations sectorielles et thématiques, consultations régionales, consultations des acteurs du secteur privé et de la société civile, consultations des institutions républicaines et assises nationales.

Les consultations sectorielles et thématiques qui se sont déroulées du 23 février au 19 mars 2010, ont consisté en des séances de travail avec tous les ministères et des structures spécifiques en charge des questions transversales. Elles ont permis d'avoir la situation des politiques, stratégies et plans d'actions sectoriels ou thématiques déjà élaborés et mis en œuvre ou en cours depuis 2000, d'apprécier les acquis et insuffisances, ainsi que le niveau de prise en compte des questions transversales, de dresser les défis à relever et les perspectives 2011-2015 de chaque département ministériel.

Les consultations régionales se sont tenues du 22 au 31 mars 2010, dans les chef-lieux de région, sous la forme d'un atelier regroupant une cinquantaine d'acteurs régionaux de développement représentant les administrations publiques déconcentrées et décentralisées, le secteur privé, la société civile, les projets et programmes de développement. Elles ont permis de recenser les priorités régionales de développement, tout en veillant à la cohérence de celles-ci avec les stratégies sectorielles projetées au niveau régional et les plans régionaux de développement.

Les consultations des acteurs du secteur privé et de la société civile ont eu lieu respectivement, les 18 et 19 mars 2010. Elles ont également été l'occasion, non seulement, de collecter les préoccupations des acteurs ciblés, ainsi que leurs contributions dans le cadre d'un futur partenariat avec l'Etat pour la mise en œuvre de la SCADD, mais aussi d'approfondir la réflexion sur les stratégies existantes pour les mettre en cohérence avec la SCADD.

Les consultations des institutions républicaines (Assemblée nationale et Conseil économique et social) ont eu lieu respectivement, le 24 septembre et le 14 octobre 2010. Elles ont permis de recueillir leurs avis respectifs sur les défis à relever et sur la pertinence des orientations stratégiques retenues comme susceptibles d'accélérer la croissance économique dans la perspective d'un développement durable.

Enfin, les ateliers sur les choix stratégiques et les assises nationales sur la SCADD, se sont tenus respectivement, le 16 septembre et les 28 et 29 octobre 2010, pour apprécier les options stratégiques et leur faisabilité, et rechercher le consensus sur le projet de document de SCADD.

Il importe de souligner que le processus a bénéficié d'une assistance technique, en vue de veiller sur la qualité des résultats des travaux, d'août à octobre 2010. De même, de juillet à octobre 2010, une agence de communication est intervenue en appui à la conception et à la mise en ligne d'un site Web pour permettre la participation des citoyens à l'élaboration du document. Cette agence a également, ébauché une stratégie et un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre de la SCADD.

Au total, le processus de formulation de la SCADD aura duré 19 mois avec une large participation de différents acteurs au niveau central et décentralisé. La SCADD entend mettre l'accent sur les secteurs stratégiques dont la croissance devrait avoir les impacts les plus significatifs, en termes d'amélioration du bien-être des populations et de réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

Le document de SCADD est articulé autour de quatre (4) chapitres.

Le chapitre 1 dresse le bilan d'une décennie de développement, fait le point des performances récentes du Burkina Faso dans divers domaines (croissance, réduction de la pauvreté, développement humain, développement local et gouvernance), identifie les grands défis à relever et tire les enseignements du CSLP pour enrichir la SCADD.

Le chapitre 2 définit la nouvelle stratégie de croissance et de développement du Burkina Faso, Ce faisant, il donne un sens d'orientation à la SCADD sur la période 2011-2015, en s'assurant que sa vision se fonde sur les priorités sectorielles pour atteindre les objectifs fixés. Les quatre axes stratégiques retenus qui constituent les blocs fondateurs de la SCADD, portent sur le développement des piliers de la croissance accélérée, la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, le renforcement de la gouvernance, et la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

Le chapitre 3 traite de la mise en œuvre de la stratégie, à travers la définition du cadre macroéconomique et budgétaire, le schéma de financement et les principaux instruments d'opérationnalisation, notamment la matrice et le rapport annuel de performance. Pour exécuter efficacement la SCADD, un cadre de partenariat actif multi-acteurs et de responsabilisation des collectivités territoriales a été retenu. De même, pour en assurer un bon suivi-évaluation, un dispositif institutionnel et un mécanisme, qui s'appuient sur des cadres de dialogue et l'organisation de revues pour mieux exercer la reddition des comptes, sont proposés.

Le chapitre 4 se focalise sur les risques qui pourraient entraver la réussite du schéma de développement voulu par le Gouvernement. Quatre grandes catégories de risques et menaces ont été énumérées pour attirer l'attention sur les dispositions à prendre pour les minimiser. Il s'agit du risque financier, et de ceux liés aux conditions naturelles et à une faible adhésion des acteurs. Ainsi que le risque lié à la conjoncture internationale et régionale.

**I. BILAN D'UNE DECENNIE DE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL :
2000-2009**

L'évolution de la scène internationale ces dix dernières années, a été marquée par plusieurs événements. Il s'agit, en l'occurrence des crises énergétique, avec la flambée des cours du pétrole, alimentaire et surtout, financière de 2007. De tels événements ont affecté directement, les économies des pays développés et en développement. L'impact très perceptible sur l'économie burkinabè, s'est traduit par la dégradation de la balance commerciale et la décélération du niveau de la croissance économique.

Le contexte national a été marqué par une stabilité politique avec le fonctionnement régulier des institutions républicaines. L'environnement des affaires s'est nettement amélioré avec la mise en œuvre d'importantes réformes institutionnelles et économiques. Le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a engagé dans le cadre du CSLP, élaboré en 2000 et réajusté en 2003, des politiques publiques de réduction de la pauvreté. Malheureusement, les résultats des efforts déployés ont quelque peu été compromis vers la fin de la décennie, avec la survenue d'importants chocs exogènes et des aléas climatiques qui ont entraîné de graves inondations et la sécheresse. Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2006, indiquent des mutations qui se manifestent par un accroissement du taux de croissance démographique qui s'est établi pour la période, à 3,1%.

Au total, la conjonction des facteurs externes et internes a fortement influencé l'évolution des indicateurs économiques et sociaux du Burkina Faso, au cours de la décennie écoulée.

I.1 LES PERFORMANCES ECONOMIQUES

I.1.1 EVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Au cours de la période 2000-2009, la croissance économique a été très erratique, en raison des aléas climatiques et des chocs exogènes récurrents. Elle a été en moyenne de 5,2% en termes réels, avec un pic de 8,7% en 2005. En raison du niveau du taux de croissance démographique, soit 3,1%, l'augmentation du PIB par tête s'est située à 2%.

Au cours de la période, la croissance a été tirée principalement, par les secteurs tertiaire et primaire en moyenne, respectivement pour 3,1 et 1,3 points de pourcentage du PIB et, dans une moindre mesure, par le secteur secondaire à hauteur de 0,8 point.

Cette évolution est la résultante des efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires, permettant ainsi un essor de l'ensemble des branches du secteur tertiaire. Elle s'explique également, par les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux différentes crises survenues au cours de la période, en particulier celles en faveur respectivement de la filière coton (augmentation de la subvention des intrants et renforcement des fonds propres des sociétés cotonnières) et des producteurs de céréales dans le cadre d'un programme d'urgence de stimulation de la production céréalière (distribution de semences améliorées et subvention des équipements agricoles). Ces actions ont été complétées par des initiatives d'intensification et de la diversification des productions animales, forestières et fauniques.

Au plan de la demande extérieure, les exportations ont progressé de 8,3% en moyenne annuelle. Le taux de progression des exportations a atteint 10,8% en 2009 contre 7,8% en 2000, traduisant ainsi une légère amélioration du degré d'ouverture de l'économie dont la faiblesse tient non seulement à la faible diversification de la gamme des produits exportables, mais aussi au poids de l'économie informelle.

Concernant la demande intérieure (consommation et investissement), sa contribution dans les progrès réalisés par l'économie nationale au cours de cette décennie, a été importante. Les réformes entreprises par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, avec l'appui des PTF, dans le cadre du programme Doing Business, ont créé les conditions favorables pour attirer les investisseurs. Ainsi, le taux d'investissement global s'est situé en moyenne à 24,6% du PIB, tiré par l'investissement privé qui a progressé de 12,7% en moyenne annuelle, ces quatre dernières années. Cette croissance a été essentiellement, imprimée par les investissements dans les secteurs des télécommunications et des mines. Dans le secteur public, les flux d'investissements ont été orientés vers la réalisation des infrastructures socioéconomiques et de soutien à la production.

S'agissant particulièrement du secteur minier, son expansion est liée à la mise en production de six (06) mines d'or ces trois (03) dernières années, ainsi qu'embellie du marché mondial des métaux précieux. Il en a résulté un doublement de la production d'or qui est passée de 5,8 tonnes en 2008 à 14 tonnes en 2009, plaçant désormais ce produit au rang de premier pourvoyeur de recettes d'exportation du pays devant le coton et contribuant avec ses externalités pour 4% à la formation de la valeur ajoutée nationale.

La contribution de la consommation à la croissance a été de 3,3 points de pourcentage, du fait principalement, de la consommation publique qui a progressé de 6,7% en moyenne annuelle. L'augmentation de la consommation privée n'a guère dépassé 2,8%, en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages érodé par les effets des crises alimentaire et financière, conjugués à ceux des inondations du 1^{er} septembre 2009.

En dépit de la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes et aux aléas climatiques, les résultats significatifs obtenus traduisent l'amorce d'un changement qualitatif du schéma de croissance, grâce à l'amélioration du climat des affaires et surtout à la libéralisation de l'économie qui a favorisé des entrées nettes d'investissements directs étrangers.

I.1.2 EQUILIBRES FINANCIERS INTERNES ET EXTERNES

Le souci d'une gestion rigoureuse des ressources publiques s'est traduit par la conduite de réformes importantes des finances publiques dans le cadre notamment de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). L'évaluation, à deux reprises, des finances publiques par la méthode PEFA (Public expenditures and financial accountability) confirme la pertinence de cette option :

- la crédibilité globale du budget s'est nettement améliorée, mais reste à être renforcée ;
- l'exhaustivité et la transparence budgétaires sont jugées très satisfaisantes, confortées notamment par une classification budgétaire et comptable solide ;
- le budget traduit le financement des priorités nationales.

Le Burkina Faso a réussi à maîtriser le déficit budgétaire qui s'est situé autour de 4,5% du PIB en moyenne sur la période. Ce résultat reflète la conjonction des efforts d'amélioration du niveau des recettes propres et de maîtrise de l'évolution des dépenses publiques.

En effet, la pression fiscale (recettes fiscales/PIB) est passée de 10,8% en 2000 à 12,6% en 2009, mais reste en-dessous du seuil minimum de 17% fixé par l'UEMOA. Ces progrès doivent être confortés par la poursuite des efforts de modernisation des régies de recettes, un meilleur encadrement des unités de recouvrement, le renforcement des actions de contrôle, à travers notamment la brigade mixte douane-impôt, et le programme de surveillance des importations.

La mise en œuvre de la stratégie globale de réforme fiscale ouvre de réelles perspectives d'amélioration de la pression fiscale, en vue de progresser vers la norme communautaire de pression fiscale de 17%.

La rigueur dans la gestion des finances publiques a par ailleurs, permis au pays d'enregistrer des résultats satisfaisants en matière de lutte contre l'inflation dont le niveau moyen est resté en-dessous de la norme communautaire de 3%, en dépit des crises alimentaire et énergétique de 2007- 2008.

En matière de priorisation des dépenses, le Gouvernement a mis l'accent sur les secteurs sociaux¹, conformément aux objectifs du CSLP et aux OMD. Ainsi, la part de l'ensemble des secteurs sociaux s'est établie à 38,66% en moyenne annuelle sur la période 2006-2010, avec un pic de 44,64% pour 2010.

Tableau 1: Evolution de la part des secteurs sociaux dans les dépenses publiques sur ressources propres

Année	Montant (milliers FCFA)	Part dans le budget global
2006	163 041 264	38,58%
2007	183 280 431	35,71%
2008	194 928 603	36,05%
2009	223 391 713	38,24%
2010	276 804 372	44,64%
Moyenne	347 148 794	38,66%

Source : DGB/MEF

Comme l'indique le tableau 2, au cours de la période 2006-2010, l'Aide publique au développement s'est chiffrée à 1 569,8 milliards de FCFA (soit une moyenne annuelle de 314,0 milliards de FCFA). Cette aide est composée de 35,4% d'appuis budgétaires, 31,7% de dons projets et de 32,9% de prêts projets. Ces ressources ont permis de soutenir la croissance économique sur la période.

¹Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant les programmes prioritaires identifiés dans le CSLP pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants : enseignement de base et alphabétisation ; santé ; action sociale et solidarité nationale ; promotion de la femme ; travail et sécurité sociale ; emploi et jeunesse ; agriculture, hydraulique et ressources halieutiques ; ressources animales et environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la justice et le MEF.

Tableau 2: Evolution de l'aide publique au développement sur la période 2006 - 2010

Désignations (en milliards de FCFA)	Appui budgétaire	Dons projets	Prêts projets	Totaux
2006	57,6	112,3	96,1	266,1
2007	95,6	114,7	93,0	303,3
2008	88,2	58,7	69,3	216,2
2009	145,5	86,9	109,4	341,8
2010	169,2	124,4	148,8	442,3
Total	556,2	497,0	516,6	1 569,8
Moyenne pour la période	111,2	99,4	103,3	314,0
Part (%)	35,4	31,7	32,9	100

Source : IAP/DGEP/MEF

Les équilibres extérieurs sont restés fragiles, en raison de l'instabilité de l'économie. Toutefois, du fait des efforts déployés pour la promotion des exportations, le déficit commercial a été ramené de 11,9% du PIB en 2000, à 5,8% en 2009. Le déficit du compte courant (dons inclus), s'est établi autour de 9,6% du PIB en moyenne contre une norme communautaire maximale autorisée de 5%. Ces résultats, combinés à une politique active de mobilisation des ressources extérieures, ont permis d'accroître les réserves en devises pour couvrir 12,9 mois d'importations en 2009 contre 5 mois en 2000.

S'agissant de la dette publique, les différentes initiatives, notamment PPTE et IADM ont permis d'améliorer sa soutenabilité au cours de la décennie écoulée. En effet, ces initiatives ont permis de maintenir le ratio dette/PIB à un niveau de 27,4% en 2009, largement en-dessous de la norme communautaire qui est fixée à 70%.

Quant au ratio Valeur actualisée nette de la dette/exportations lesdites initiatives ont permis de le ramener à un niveau acceptable. Ainsi, ce ratio, évalué à 241,3%, soit 91 points de pourcentage au-dessus de la norme retenue (150%) pour les PPTE à fin 2005, a été ramené à 108,1% à fin 2006, grâce à l'application effective des annulations préconisées par l'IADM. Il est ressorti à 124,5% en 2008 et à 142,54% en 2009.

I.2 LA SITUATION SOCIALE

I.2.1 L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

En 2006, le Burkina Faso comptait 14 017 262 habitants, dont 51,7% de femmes. Cette population était majoritairement, composée de jeunes avec 46,4% ayant moins de 15 ans et 59,1% ayant moins de 20 ans. Cette jeunesse de la population constitue un levier potentiel d'innovations et de progrès à moyen et long terme, à condition que des ressources soient mobilisées pour la protection et la préparation des jeunes à la vie adulte. A court terme, elle induit des rapports élevés de dépendance, qui réduisent les capacités d'épargne des familles et des ménages et contribuent à reproduire la pauvreté, car c'est au sein des populations pauvres que le nombre d'enfants est le plus élevé.

La dynamique démographique a été marquée par une nette accélération du taux de croissance de la population, qui se situait à 3,1% en moyenne par an entre 1996 et 2006, contre 2,4% au cours de la période intercensitaire précédente. Cette évolution a résulté du maintien de la fécondité à un niveau

élevé, estimé à 6,2 enfants par femme en fin de vie féconde en 2006, tout comme en 1960, conjugué à une baisse significative de la mortalité à la faveur des progrès enregistrés, notamment dans le domaine sanitaire. En effet, le quotient de mortalité infantile est passé de 107,0‰ en 1996, à 91,7‰ en 2006. La hausse de l'espérance de vie à la naissance a été sensible, avec un gain absolu de 24,7 ans entre 1960 et 2006 : de 32 ans en 1960, elle est passée à 53,8 ans en 1996 pour atteindre 56,7 ans en 2006.

En dépit de ces progrès, beaucoup reste à faire pour réduire les niveaux de morbidité et de mortalité caractérisés par de profondes disparités entre le milieu rural et le milieu urbain d'une part, et entre riches et pauvres, d'autre part. Au rythme de croissance démographique de 3,1%, le Burkina Faso enregistre en moyenne 435 000 habitants supplémentaires par an. Le pays compterait ainsi, 15 730 977 habitants en 2010, pour atteindre 18 450 494 habitants en 2015. Cette croissance rapide de la population génère une demande sociale élevée et engendre le risque que d'énormes ressources soient consacrées à des investissements démographiques, au détriment des investissements productifs.

Par ailleurs, la migration demeure un fait social important au Burkina Faso, en raison de la tradition migratoire qui constitue un trait caractéristique de la démographie burkinabè. La période 2000-2009 a été marquée par une forte turbulence migratoire, suite à la crise politico-militaire survenue en Côte d'Ivoire. Les retours massifs (volontaires et/ou forcés) de Burkinabè, composés en majorité de femmes et d'enfants, ont mis en évidence les défis à relever en matière d'anticipation et de prise en charge des immigrés.

I.2.2 LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES

Les conditions de vie des ménages sont examinées sous l'angle de la pauvreté monétaire et de la pauvreté non monétaire.

I.2.2.1 Pauvreté monétaire

I.2.2.1.1 Incidence globale de la pauvreté

Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010, font ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2003. Ainsi, comme l'indique le tableau 3 ci-après, 43,9% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 108.454 FCFA contre 46,4% en 2003 correspondant à un seuil de 82.672 FCFA par adulte et par an.

Ces résultats montrent que le niveau de croissance économique réalisé et le mécanisme de redistribution de ses fruits n'ont pas été suffisants pour induire une réduction significative du taux de pauvreté, compromettant ainsi la réalisation des OMD en la matière.

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de pauvreté, selon les quatre (04) enquêtes

Période d'enquête	Seuil de pauvreté ² en FCFA	Incidence ³ P ₀ (%)	Profondeur ⁴ P ₁ (%)	Sévérité ⁵ P ₂ (%)	Ecart de P ₀ par rapport à 2009
1994/1995	41 099	44,5	13,9	6	-0,6
1998	72 690	45,3	13,7	5,9	-1,4
2003	82 672	46,4	15,6	7,1	-2,5
2009/2010	108 374*	43,9	14,4	6,5	

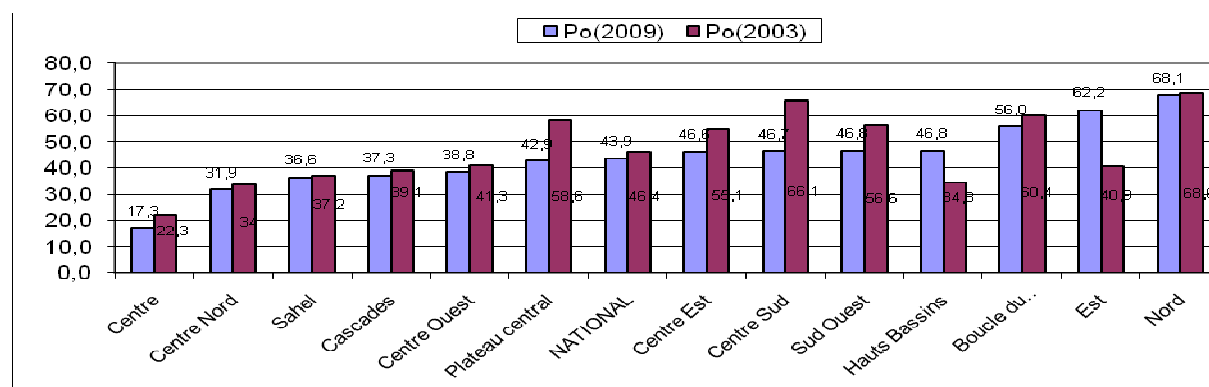
Source : Données d'enquêtes-INSND

* : hors consommation de biens durables et autoconsommation de logement.

I.2.2.1.2 Disparités géographiques de l'incidence de la pauvreté

Le niveau global de l'incidence de la pauvreté cache des disparités, selon la région et le milieu de résidence. Les ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté ne se répartissent pas de façon homogène, sur le territoire national comme l'indique le graphique 1. Avec une incidence de la pauvreté estimée à 17,3%, la région du Centre se présente comme la moins pauvre. En revanche, les régions du Nord (68,1%), de l'Est (62,2%) et de la Boucle du Mouhoun (56%) sont celles où la pauvreté sévit le plus. Par rapport à 2003, l'incidence de la pauvreté a augmenté dans les régions des Hauts-Bassins (+12,5 points de pourcentage) et de l'Est (+21,3 points de pourcentage). Elle a reculé par contre, dans les onze (11) autres régions. Les régions du Centre-Sud et du Plateau central, avec une baisse respectivement de 19,4 et 15,7 points de pourcentage, sont celles où a le plus reculé.

Graphique 1 : L'incidence de la pauvreté par région (en%)



Source : Résultats EICVM 2009-2010, INSD

² Le seuil de pauvreté est le niveau de revenu minimum vital nécessaire à un adulte pour satisfaire ses besoins calorifiques alimentaires et ses besoins de base non alimentaires.

³ L'incidence de la pauvreté donne la part de la population dont le revenu ou la consommation se situe en-dessous du revenu minimum appelé seuil de pauvreté. Elle traduit la proportion de la population qui ne peut pas se permettre d'acheter le panier de produits correspondant au minimum vital.

⁴ La profondeur de la pauvreté est l'écart moyen séparant le niveau de vie d'un pauvre du seuil de pauvreté. Elle indique à quel niveau en-dessous du seuil de pauvreté se situe la consommation des pauvres. Par exemple, en 2003, la profondeur de la pauvreté est ressortie à 15,6%, ce qui signifie que la consommation des personnes pauvres se situait en moyenne à 69 775 FCFA par rapport au seuil de pauvreté estimé à 82 672 FCFA. En d'autres termes, l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres (15,6%) est de 12 897 FCFA.

⁵ La sévérité de la pauvreté mesure les inégalités qui existent entre pauvres ; plus elle est élevée, plus l'écart des revenus des plus pauvres par rapport au seuil de pauvreté est grand.

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir que la pauvreté est essentiellement, rurale. En effet, comme le montre le tableau 4, en milieu rural, 50,7% des populations vivent en-dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. En comparaison à 2003, l'incidence de la pauvreté a chuté de -1,6 point en milieu rural, tandis qu'elle est restée stable en milieu urbain.

Tableau 4 : Evolution de l'incidence de la pauvreté, selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence P ₀ (%)				Variation		
	1994	1998	2003	2009	09/94	09/98	09/03
Rural	51	51	52,3	50,7	-0,3	-0,3	-1,6
Urbain	10,4	16,5	19,9	19,9	9,5	3,4	0,0
National	44,5	45,3	46,4	43,9	-0,6	-1,4	-2,5

Source : Données d'enquêtes-INS

1.2.2.2 Pauvreté non monétaire

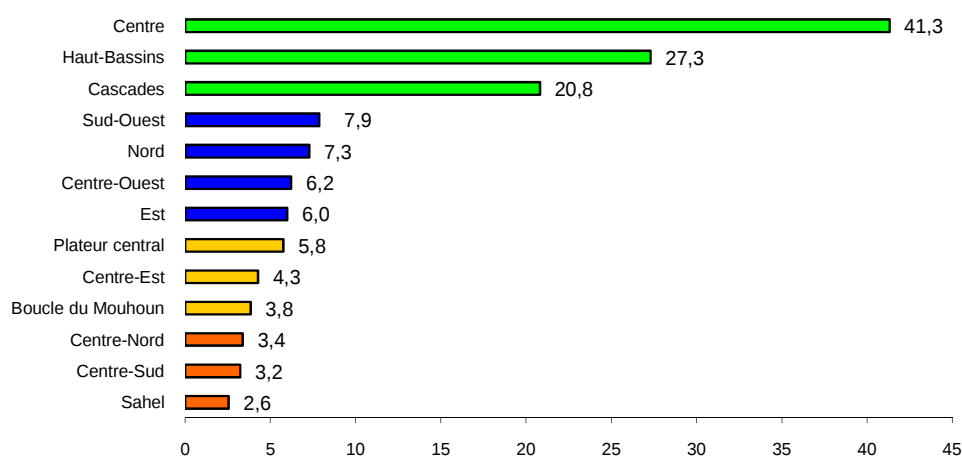
L'analyse de la capacité des populations à satisfaire leurs besoins de base fait ressortir que le déficit social demeure relativement visible dans les domaines de l'énergie, du logement et de l'assainissement. En revanche, il a fortement reculé dans le domaine de l'eau potable.

1.2.2.2.1 Electricité

L'analyse des données de l'EICVM montre que le taux d'accès à l'électricité est resté stable entre 2007 et 2009, autour de 13,9% sur la période. L'accès à l'électricité reste globalement faible au Burkina Faso, avec toutefois des disparités entre le milieu urbain (46%) et le milieu rural (2%).

Le graphique 2 ci-dessous, présente le taux d'accès à l'électricité par région. Ce taux varie beaucoup d'une région à l'autre. Il est de 41,3% pour la région du Centre, 27,3% pour les Hauts-Bassins, et 20,8% pour la région des Cascades. En revanche, il demeure encore très faible pour les régions du Sahel (2,6%), la région du Centre-Sud (3,2%) et la région du Centre-Nord (3,4%).

Graphique 2 : Taux d'accès à l'électricité par région en 2009



Source : INSD, données EICVM, 2009/2010

I.2.2.2.2 Assainissement

L'analyse de l'accès à l'assainissement porte sur les ordures ménagères, les eaux usées, et les excréta.

Concernant l'évacuation des ordures ménagères, 19% des ménages déposent leurs ordures dans des dépotoirs publics ou les font enlever par les services municipaux ou des particuliers. Ces deux modes d'évacuation permettent de mieux gérer les résidus. Le graphique 3 montre que la route ou les dépotoirs sauvages restent les lieux où les ménages se débarrassent des ordures, 6 ménages sur 10 y ayant recours. Cette pratique est plus courante en milieu rural (67,3%) qu'en milieu urbain (38,6%). Elle diminue avec le niveau d'éducation du chef de ménage : de 64,4% pour ceux qui n'ont pas reçu d'instruction, son incidence se réduit à 20% pour ceux qui ont un niveau d'éducation supérieur.

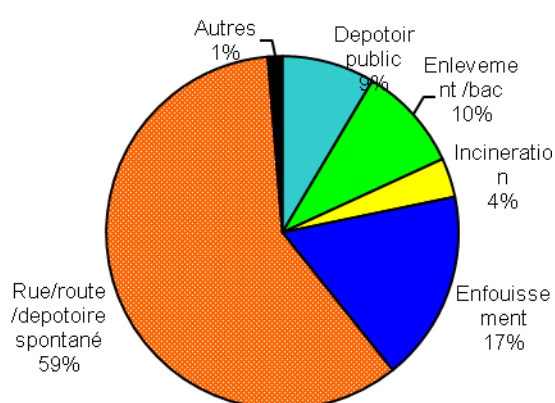
Pour ce qui est de l'évacuation des eaux usées, il ressort de l'analyse des données que, au plan national, 2,3% des ménages ont recours au réseau d'égouts ou des puisards. L'utilisation de la rue comme lieu d'évacuation des eaux usées se manifeste plus dans les régions de l'Est (99%), du Centre-Ouest (98,2%), et du Centre-Est (98%).

Par rapport au lieu d'aisance, et en considérant les critères nationaux d'accès à l'assainissement des excréta, 4,7% des ménages du Burkina Faso ont accès à l'assainissement comme indiqué sur le graphique 3. Cependant, il faut noter que ce taux est plus élevé en milieu urbain (14,2%) qu'en milieu rural (1%).

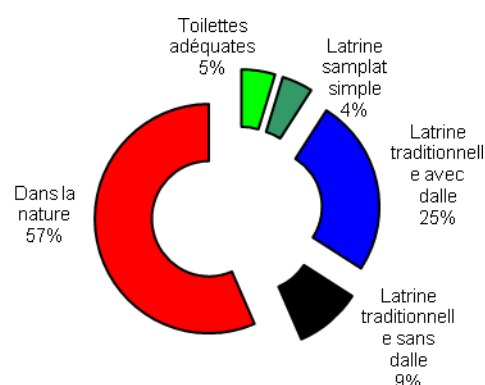
Dans la région du Centre, le taux d'accès aux toilettes adéquates est le plus élevé avec 18%, tandis que la région du Sahel (0,3%) enregistre le taux le plus faible.

Graphique 3 : Evacuation des ordures ménagères en 2009 et lieux d'aisance utilisés par les ménages en 2009

Evacuation des ordures ménagères en 2009



Lieux d'aisance utilisés par les ménages en 2009



Source : INSD, données EICVM, 2009/2010

I.2.2.2.3 Logement et habitat

L'état du logement au Burkina Faso est caractérisé par la prédominance des habitats précaires, construits à base de matériaux non définitifs comme le banco et la paille. Ainsi, comme l'indique le tableau ci-dessous, 70,1% de la population vit dans ces types de constructions.

Tableau 5 : Répartition des populations, suivant le matériau de construction du bâtiment principal

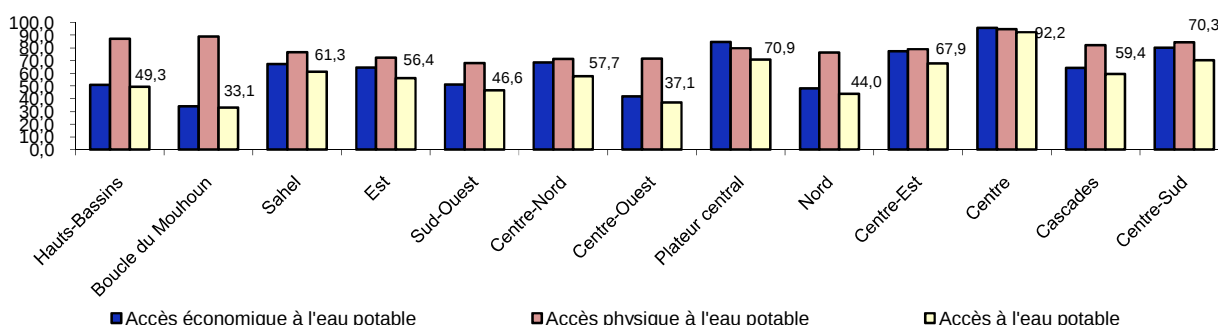
Type de matériaux	% de la population
Ciment/béton	17,0
Pierre	1,2
Brique (cuite)	1,1
Banco amélioré	12,4
Banco (brique de terre)	65,6
Paille	2,5
Autres	0,2
Total	100,0

Source : INSD, données EICVM, 2009/2010

I.2.2.2.4 Eau potable

En matière d'accès à l'eau potable, sur la base d'une norme de moins de 30 minutes pour atteindre une source d'eau potable, 81,2% des ménages y ont physiquement accès en 2009. Ce niveau relativement élevé, dissimule cependant des disparités entre régions et milieux de résidence, ainsi que l'illustre le graphique 4 ci-après. En effet, pour le milieu urbain, où l'ONEA est présent, le taux d'accès physique est de 95,7%. En milieu rural, il est de 75,6%, la majeure partie de la population étant située autour des forages et des puits.

Graphique 4 : Taux d'accès à l'eau potable par région en 2009



Source : INSD, données EICVM, 2009/2010

En matière d'utilisation, il en ressort que 65,2% des ménages utilisent une source d'eau potable comme source d'eau de boisson. Cela signifie que 2 ménages sur 3 au Burkina Faso, ont un accès économique à l'eau potable. La disparité au niveau des villes et campagnes est forte. En ville, sur 10 ménages, 9 utilisent l'eau potable, dont 8 sont raccordés au réseau de l'ONEA. En campagne, à peine 1 ménage sur 2 utilise l'eau potable reposant à 40% sur les forages.

I.2.3 NIVEAUX DE DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Les principaux progrès au niveau du capital humain sont surtout enregistrés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, y compris la lutte contre le VIH, le SIDA et les IST. En matière de protection sociale et de promotion des droits humains, notamment ceux de l'enfant, des efforts restent à faire.

1.2.3.1 Education, enseignement et formation techniques professionnels

Des efforts importants ont été engagés pour l'amélioration de l'éducation et le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Dans la perspective de la réalisation des OMD en matière d'éducation, le Gouvernement, avec le soutien des PTF à travers le PDDEB, a mis en œuvre un vaste programme de construction d'infrastructures scolaires et a poursuivi sa politique de subvention scolaire dans les provinces ayant le plus faible taux de scolarisation, de fourniture gratuite de manuels scolaires à l'enseignement primaire par souci d'équité. L'approche basée sur l'offre pour les infrastructures a été prédominante, avec des mesures incitatives de la scolarisation des filles. Le taux brut d'admission est passé de 47,4% en 2000/2001, à 85,9% en 2009/2010, soit un gain de 38,5 points. Quant au taux brut de scolarisation, il est passé de 48,7% à 76%. Les différents indices de parité, en progrès, atteignent respectivement 0,96 et 0,91 en 2009/2010 pour les niveaux d'admission et de scolarisation. Ces indicateurs traduisent la portée des différentes mesures prises par le Gouvernement pour promouvoir la scolarisation des filles (subvention à la scolarisation des filles nouvellement inscrites au CP1) et l'équité (gratuité des manuels et fournitures scolaires).

Dans les autres ordres d'enseignement, les taux de scolarisation se sont améliorés, en particulier pour l'enseignement secondaire dont le taux a quasiment doublé entre 2000 (11,4%) et 2010 (22,2%) avec un gain de 10,8 points de pourcentage, en dix (10) ans. En effet, l'enseignement secondaire a été considéré comme une priorité lors de la révision du CSLP en 2003, ce qui a permis de développer et de mettre en œuvre le Projet de l'enseignement post primaire. Quant à l'éducation préscolaire, le taux est passé de 1,44% en 2001 à 2,60% en 2009. L'enseignement supérieur a aussi connu, la décennie écoulée, une croissance sensible de l'offre sous l'effet de la multiplication des centres d'enseignement privés et de la politique de construction de centres universitaires dans les régions. Toutefois, avec 330 étudiants pour 100 000 habitants en 2008/2009, l'effectif reste encore très bas.

En matière d'alphabétisation, grâce à la conjugaison des actions de l'Etat et de ses partenaires, des progrès ont été enregistrés, mais ceux-ci restent faibles, au regard de l'ampleur des défis à relever. La mise en œuvre du programme d'alphabétisation qui a bénéficié de l'appui du Fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF) a surtout concerné la population rurale, notamment les femmes qui ont représenté 58,5% du total des inscriptions (130 849) dans l'éducation non formelle en 2009. Dans la perspective de l'accélération de l'atteinte des OMD, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale d'intensification de l'alphabétisation, indispensable à l'amélioration des compétences pour soutenir la croissance.

En dépit des progrès constatés, ces dernières années, il subsiste un certain nombre de contraintes susceptibles de freiner l'évolution vers la scolarisation universelle en 2015. Ces contraintes sont liées à la faible qualité de l'enseignement et au nombre important d'écoles sans maîtres, au sureffectif des classes coexistant avec une sous-utilisation des infrastructures, aux fortes déperditions scolaires, au faible taux de transition entre enseignements primaire et secondaire, à la faible scolarisation en milieu rural et à l'absence de passerelle entre éducation non formelle et formelle, aux coûts unitaires trop élevés de l'éducation, à la faible adéquation de l'apprentissage au marché du travail, à la prédominance de l'analphabétisme et enfin, à la faible capacité de gestion et de pilotage du système.

S'agissant de la formation technique et professionnelle, la finalité est de mettre à la disposition des composantes fonctionnelles du pays, des ressources humaines qualifiées et compétentes. Celle-ci se fait, à travers la formation initiale et continue, à la fois diplômante et qualifiante.

En matière de formation initiale, plusieurs filières de formation sont proposées et peuvent être classées en deux grands groupes, à savoir les filières des techniques administratives, comptables et commerciales, et les filières des techniques industrielles.

L'offre de formation technique et professionnelle est essentiellement, assurée par les structures de formation technique et professionnelle et par les entreprises sur site. Elle est caractérisée par (i) une prédominance des métiers administratifs, comptables et commerciaux au détriment de ceux du Bâtiment et travaux publics (BTP), des mines et de l'artisanat, (ii) une forte disparité territoriale caractérisée par une concentration de l'offre de formation publique et privée sur Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, (iii) un déficit en personnel d'encadrement et une inadaptation des curricula, (iv) une insuffisance et une inadaptation du matériel didactique et des équipements et (v) une insuffisance des moyens financiers consacrés à la formation professionnelle.

L'amélioration de l'efficacité des dépenses d'éducation devra être le principal défi à relever ces prochaines années. A cet effet, les capacités de pilotage de tous les ordres d'enseignement en particulier celui en charge de l'enseignement de base, devront être renforcées et les instruments de suivi de la dépense (revues des dépenses publiques, CDMT sectoriel, budget-programme) améliorés. Il en est de même de la gestion des structures déconcentrées du système éducatif dans son ensemble, qui devra associer les partenaires des différents ordres d'enseignement. Enfin, il importe d'étudier la possibilité de mettre en place de systèmes de contrôle simples.

1.2.3.2 Santé et nutrition

Le Gouvernement a adopté un Plan national de développement sanitaire (PNDS) en 2001, couvrant la période 2001-2010 pour la promotion du secteur de la santé. La mise en œuvre du PNDS a permis des avancées significatives. De nouveaux établissements de santé ont été construits et du personnel recruté. Le pourcentage des centres de santé satisfaisant aux normes minimales de personnel est passé d'environ 60% en 1999, à 83,2% en 2009. Le taux d'accouchements assistés a évolué de 54% en 2006, à 70,7% en 2009 (73%, si l'on inclut les accouchements effectués dans les hôpitaux). Le pourcentage d'enfants ayant reçu tous les vaccins a fortement augmenté (au moins 92% pour les antigènes). Par ailleurs, la gratuité des services de prévention pour les enfants et des consultations prénatales ont contribué à l'amélioration de l'accès aux services de santé. Le gouvernement a continué la distribution gratuite des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action.

Dans le domaine de la nutrition, avec un taux de 28,6% en 2009, la malnutrition infantile chronique reste à un niveau élevé, malgré les efforts consentis. Aussi le Gouvernement a-t-il adopté un plan stratégique pour la nutrition couvrant la période 2010-2015, en vue de la réduire, pour réduire la faim et les maladies liées aux carences nutritionnelles.

Le VIH et le SIDA sont des domaines de la santé où le pays a enregistré des progrès rapides, avec un taux de prévalence de 1,6% au sein de la population générale en 2008 contre 7,17% en 1997.

Au total, l'amélioration de la couverture sanitaire, marquée par la diminution du rayon moyen d'action théorique (7,49 km en 2009 contre 9,5 km en 2000), a rapproché la population des services de santé.

La conjugaison de l'amélioration de l'offre de soins, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, de la baisse notable de la séroprévalence au VIH et au SIDA, a contribué à relever d'environ 3 ans, l'espérance de vie à la naissance, passée de 53,8 ans en 1996 à 56,7 ans en 2006. Les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle, bien qu'en baisse, demeurent encore élevés par rapport aux normes internationales.

Les défis liés à l'inégale répartition des infrastructures sanitaires et le déficit de personnel, notamment en milieu rural doivent être relevés pour améliorer l'état de santé des populations rurales. Cela exige l'accroissement des ressources (humaines, matérielles et financières) allouées au secteur de la santé. Par ailleurs, des mesures devront être prises pour corriger la mauvaise image des services de santé et leur faible utilisation. Le sous-secteur privé, la médecine traditionnelle et la pharmacopée sont des partenaires incontournables qui devront être mieux pris en compte dans les politiques de santé.

La rationalisation de la gestion des structures publiques sanitaires et hospitalières, ciblée en particulier sur la maîtrise des coûts des prestations, l'amélioration de la fréquentation des formations sanitaires et le renforcement de la politique de rationalisation de la consommation des médicaments à tous les niveaux (tout en continuant à encourager l'industrie pharmaceutique locale), sont les principaux défis à relever pour les années à venir. Le financement de la santé est indispensable pour créer les conditions favorables à la réforme du système national de santé, notamment celle des hôpitaux (modernisation, efficience dans la gestion, rendement).

1.2.3.3 Protection et promotion sociales

Le Gouvernement a adopté en 2009, une Charte de solidarité nationale qui a emporté une forte adhésion des leaders des différentes communautés. Cette charte matérialise une volonté et une grande disponibilité d'entraide qui ont toujours caractérisé la société burkinabè. Par ailleurs, face aux récentes crises (énergétique, alimentaire, financière et économique) et aux catastrophes naturelles qui ont précipité de nombreuses familles dans la précarité, le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires au développement, a mis en place des programmes de filets sociaux afin d'atténuer les effets néfastes de ces chocs sur les populations. Ces programmes ont porté notamment sur la subvention des soins obstétricaux néonataux d'urgence, la généralisation des cantines scolaires, la distribution de coupons alimentaires aux ménages pauvres, la vente à prix subventionné des denrées alimentaires.

Cependant, les populations vulnérables sont toujours les plus exposées aux multiples chocs et catastrophes. En matière de protection sociale, diverses actions sont certes entreprises par le Gouvernement avec l'appui des PTF, mais le pays ne dispose pas encore d'une politique nationale explicite de protection sociale, assortie d'un plan d'actions.

1.2.3.4 Droits humains et protection des enfants

Le pays dispose, au plan social et culturel, de mécanismes traditionnels et modernes favorables à la tolérance et à la paix. Dans le domaine du renforcement du cadre juridique et de l'effectivité des droits humains, d'importantes actions visant à assurer une meilleure protection par la puissance publique, des droits individuels et collectifs ont été menées, au nombre desquelles l'opération d'établissement gratuit de jugements déclaratifs d'actes de naissance pour les enfants de 0 à 18 ans sur toute l'étendue du territoire. Une étude visant à analyser la conformité de notre législation à la réglementation

internationale en matière de droits civils et politiques a été réalisée. Le Gouvernement a entamé, avec les parlementaires, la réflexion sur la problématique de l'abolition de la peine de mort. Au plan international, le Burkina Faso a ratifié les six principaux traités. Ceux-ci sont relatifs au respect du droit à la vie et ses corollaires, au respect de l'intégrité physique et morale, à la sûreté de la personne, à l'égalité et la non discrimination, à une vie digne à tous les citoyens, et enfin, à la prise en compte des personnes vivant des situations particulières. De manière spécifique, l'on peut noter que les enfants et les femmes demeurent encore les victimes silencieuses dans plusieurs domaines : violences, de tout genre, impunies, excision, traite des enfants, prostitution des mineurs, expropriation, etc. Le principal défi à relever est le développement d'une culture des droits humains (connaissance par les citoyens de leurs droits et devoirs), en veillant à une application des textes dans leur intégralité.

Par ailleurs, le travail des enfants est également un problème national qui préoccupe le Gouvernement. Selon les résultats de l'Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF / BIT 2006), 41% des enfants de 5-17 ans sont engagés dans des activités économiques contre 51,07% en 1999. Près d'un enfant sur quatre, de 5-17 ans, exerce un travail dangereux ; cela concerne aussi bien les garçons (47%) que les filles (34%). Le grand défi pour le Gouvernement est d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant l'élimination des travaux dangereux pour les enfants, ainsi que la promotion et la protection de leurs droits.

1.2.3.5 Inégalités de genre

Les inégalités touchant les femmes et les hommes sont multiples et variables selon les secteurs. Certaines considérations socioculturelles tendant à discriminer la fille au profit du garçon, continuent de peser lourdement, surtout en matière de droit de succession et de droit de propriété. Les inégalités et les disparités sont aussi quotidiennes dans la division sexuelle du travail, donnant plus de charge de travail à la femme par rapport à l'homme, à la fille par rapport au garçon, avec des impacts dommageables sur leur santé, leur productivité, leur temps de loisir et leur réinvestissement en capital humain.

Le contexte culturel et religieux au Burkina Faso comporte encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement, l'accès et le contrôle des hommes et des femmes des ressources, des services sociaux de base, des activités de la vie publique et privée, ainsi que leur participation aux sphères de décision. En dépit des dispositions juridiques et mesures politiques en faveur de l'égalité de droit entre l'homme et la femme, le statut de la femme n'a pas fondamentalement changé.

Dans le cas spécifique, de l'accès des femmes à la terre, la politique de sécurisation foncière en milieu rural, adoptée par le Gouvernement en octobre 2007, préconise entre autres, l'accès équitable à la terre pour l'ensemble des acteurs ruraux. Dans les faits, l'égalité hommes-femmes dans la gestion du foncier rural est loin d'être assurée et apparaît ainsi, comme une expression spécifique de la problématique générale d'accès à la terre. Créer les conditions pour un accès équitable des groupes défavorisés au foncier, notamment les femmes du milieu rural, reste un véritable défi à relever.

Aussi, dans la perspective de promouvoir un accès égal hommes/femmes aux opportunités de développement des capacités humaines, le Gouvernement a adopté en 2009, une Politique nationale genre et en 2010, son Plan d'actions opérationnel pour la période 2011-2013. L'égalité des genres est au centre des priorités du Gouvernement comme en témoignent la prise en charge par l'Etat, des

cotisations APE (Association des parents d'élèves) des élèves-filles inscrites au primaire, la gratuité des soins contre le paludisme chez les femmes enceintes, ainsi que les subventions des services obstétricaux, l'adoption de la règle de consécration de 10% supplémentaire de l'effectif aux femmes lors du recrutement dans les forces armées, l'adoption d'une loi portant fixation de quota de 30% minimum de l'un ou l'autre sexe sur les listes électorales aux niveaux communal et législatif.

Par ailleurs, en application de la loi portant code général des collectivités territoriales, la question du genre a été incluse dans les plans de développement de 174 municipalités rurales, soutenus par les projets de développement communautaires basés en milieu rural.

Pour les années à venir, il s'agira pour le Gouvernement de relever les principaux défis que sont l'établissement d'un équilibre entre les sexes, aux plans de la scolarisation et de l'alphabétisation, de l'amélioration du statut de la femme, l'intégration du genre dans tous les secteurs de développement et du renforcement de la place de la femme dans la prise de décision.

1.2.3.6 Emploi

La situation de l'emploi, selon les résultats de l'étude sur « les tendances de l'emploi et de la pauvreté au Burkina Faso 1998-2007 », réalisée par le Ministère de la jeunesse et l'emploi, se caractérise par un taux moyen d'occupation de 80,9%. L'étude révèle aussi, la prédominance des secteurs agricole et informel, et celle de l'emploi informel dans les villes, du fait de la présence des aides familiaux et apprentis, la faiblesse de l'emploi salarié du secteur moderne, le poids du chômage en milieu urbain et le phénomène du sous-emploi visible qui touche un quart de la population occupée avec une proportion double en milieu rural. Les femmes se recrutent dans les activités à bas salaires des secteurs rural et informel. Dans le secteur informel, elles fournissent environ 60% de la main-d'œuvre. L'importance du nombre de jeunes non saisis par les statistiques de l'emploi reste une préoccupation.

La croissance réalisée, la décennie écoulée, ne s'est pas accompagnée d'une création massive d'emplois dans le secteur moderne. Toutefois, le Gouvernement a mis en œuvre d'importants programmes de promotion de l'auto-emploi qui ont créé de nombreuses opportunités à une partie bien significative de nouveaux postulants sur le marché du travail, l'autre partie s'étant tournée vers l'emploi informel salarié. Par ailleurs, le nombre croissant de diplômés sans emploi pose avec acuité l'épineuse problématique de l'adéquation entre certaines filières de spécialisation et les besoins réels du marché de l'emploi.

Pour les années à venir, le défi du Gouvernement sera de promouvoir la création d'emplois. C'est dans cette perspective que sont adoptés et mis en œuvre depuis 2008, la Politique nationale de l'emploi (PNE) et son plan d'actions.

1.3 L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport sur l'état de l'environnement, élaboré tous les quatre ans, permet de dresser les problèmes environnementaux majeurs du pays parmi lesquels la dégradation des terres et des ressources en eau, un système énergétique non durable, des problèmes croissants d'environnement urbain, l'érosion de la biodiversité et les changements climatiques.

I.3.1 DEGRADATION DES TERRES

Le Burkina Faso dispose d'un milieu naturel aux potentialités limitées. Dans un contexte marqué par la variabilité et la péjoration du climat, les activités humaines et les établissements humains ont été à l'origine d'une érosion croissante du capital naturel. Le pays est caractérisé par un processus de dégradation accélérée des terres, en voie d'expansion spatiale, au rythme de l'extension des activités agro-pastorales, avec une saturation prévisible de l'espace agricole à l'horizon d'une génération. En effet, 34% du territoire, soit 9 234 500 ha des terres de production, sont dégradées pour des causes anthropiques (agriculture, élevage, tenures, bois-énergie, etc.) et climatiques, avec une progression de la dégradation des terres estimée chaque année, à 105 000 - 250 000 ha. On note également, que 74% des terres arides ou semi-arides sont affectées par le phénomène de la désertification/dégradation des terres.

I.3.2 DEGRADATION DES RESSOURCES EN EAU

Le potentiel des ressources en eau régresse de manière significative, et ne répond plus aux besoins croissants du pays. On estime que le Burkina Faso passera d'une situation de stress hydrique modéré en année normale, moyen à élevé en année très sèche au début des années 2000, à une situation de stress hydrique élevé permanent à l'horizon 2010-2015, la demande en eau atteignant 69,7% du volume utilisable en année normale et 141,9% en année très sèche. Les facteurs à l'origine d'une pollution croissante des ressources en eau (domestiques, agricoles, urbains) apparaissent comme une source d'aggravation du déficit en eau.

I.3.3 SYSTEME ENERGETIQUE NON DURABLE

Le système énergétique est non durable. Dans un contexte de très forte croissance de la demande d'énergie, il est à l'origine : (i) d'une surexploitation des ressources ligneuses, source de dégradation du couvert végétal et d'atteinte à la fertilité des sols, (ii) de la destruction des puits primaires de séquestration de carbone indispensable à la régulation climatique, (iii) d'une pollution croissante de l'air en milieu urbain et de l'émission de gaz à effet de serre.

I.3.4 PROBLEMES CROISSANTS D'ENVIRONNEMENT URBAIN

L'urbanisation connaît une très forte expansion au Burkina Faso, avec d'importantes répercussions sur l'environnement : (i) démultiplication de la consommation des ressources naturelles (eau, énergie, alimentation, matériaux de construction, etc.), (ii) accumulation et concentration de nuisances en milieu urbain et développement de l'insalubrité, (iii) développement de la précarité et de la pauvreté en rapport avec les impacts de la dégradation de l'environnement urbain et des disparités d'accès aux services de base.

I.3.5 EROSION DE LA BIODIVERSITE

La biodiversité est marquée par une érosion en rapport avec les fortes pressions exercées par les activités humaines (agriculture, élevage, bois de chauffe, urbanisation, etc.) qui sont à l'origine d'une

fragmentation ou d'une destruction des habitats naturels (dégradation du couvert végétal, déforestation, assèchement des zones humides, etc.), d'une vulnérabilité croissante des espèces végétales et animales et de la disparition de certaines d'entre elles.

I.3.6 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le phénomène des changements climatiques se manifeste au Burkina Faso par la baisse tendancielle du volume et de la qualité de la pluviométrie, mais également par l'effet de serre, toutes choses qui remettent en cause les performances du matériel végétal et animal traditionnel, ainsi que des méthodes et techniques. En outre, l'accroissement de la fréquence et de l'amplitude des catastrophes naturelles constitue la première dimension du bilan du risque climatique lié aux changements climatiques. Les inondations qui ont frappé le pays, ces dernières années, sont révélatrices des effets des changements climatiques au Burkina Faso. Elles entraînent régulièrement, le déplacement de nombreuses populations des localités touchées, avec leur corollaire de problèmes humanitaires. Elles sont également, à l'origine d'importantes pertes économiques. A titre illustratif, les facteurs climatiques ont engendré une perte de 268 005 tonnes de céréales, soit une valeur monétaire de 35,266 milliards de francs en 2009.

Face à cette situation, les autorités nationales ont développé de nombreux instruments d'orientation et de planification, et mis en œuvre des programmes d'actions. Ces actions ont toujours pris en compte les aspects liés à la gouvernance environnementale, à la gestion durable des ressources naturelles, à l'accroissement des productions forestières et fauniques, à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement des capacités des acteurs, au genre et à la lutte contre le réchauffement climatique. Au plan institutionnel, l'agence de promotion des produits forestiers non ligneux a été créée et la stratégie de prévention et de gestion des conflits homme – faune a été élaborée. De même, pour mieux assurer la prise en compte de l'impact environnemental dans l'évaluation des programmes et projets de développement, un Bureau national des évaluations environnementales (BUNED) a été institué. En outre, le souci du Gouvernement a toujours été de faire de l'écocitoyenneté, un comportement partagé par tous les Burkinabè. L'intégration des modules d'éducation environnementale dans le système éducatif et l'institution d'une "journée à faible émission de carbone", le 1^{er} juillet de chaque année, procèdent de cette volonté.

Les autorités burkinabè, convaincues que le respect du Protocole de Kyoto de manière intégrale, est une porte de sortie de "crise climatique" pour les pays africains en général, et le Burkina Faso en particulier, se sont investies aux plans continental et mondial. A preuve, la tenue en octobre 2009 à Ouagadougou, du 7^e Forum mondial du développement durable, a permis de partager les points de vue sur les changements climatiques et le développement durable, et de retenir une position consensuelle de l'Afrique qui a servi aux négociations à la 15^e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Copenhague en décembre 2009.

On note cependant, les insuffisances suivantes qui caractérisent le secteur de l'environnement et du cadre de vie : (i) insuffisance de la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et programmes de développement, (ii) insuffisance de visibilité de la contribution du secteur de l'environnement et du cadre de vie à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale, (iii) faible niveau de financement public du secteur de l'environnement et du cadre de vie dans la mise œuvre du

CSLP, (iv) insuffisance de personnel en qualité et en quantité, (v) insuffisance des réglementations appropriées, (vi) insuffisance des indicateurs pertinents pour l'environnement, (vii) absence de données récentes et fiables sur les ressources forestières, fauniques et environnementales, (viii) absence de mesures incitatives des investisseurs privés dans le sous-secteur forestier, (ix) inexistence d'une comptabilité environnementale.

Par conséquent, les défis suivants se posent en matière de gestion durable des ressources naturelles, de l'amélioration du cadre de vie et de l'adaptation aux changements climatiques : (i) la gestion durable des terres, des ressources en eau, des ressources pastorales, des ressources halieutiques, forestières et fauniques, (ii) l'adduction en eau potable des centres urbains, semi-urbains et ruraux, (iii) une exploitation minière durable ; (iv) un meilleur cadre de vie en milieu rural et urbain ; (v) la participation à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles et technologiques, (vi) la promotion des évaluations environnementales dans tous les programmes et projets de développement, (vii) la pratique de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté dans tous les ordres d'enseignement (éducation formelle, non formelle et informelle), (viii) la mise en application des instruments économiques et financiers de l'environnement, (ix) la promotion des emplois verts décents.

I.4 L'ETAT DE LA GOUVERNANCE

I.4.1 GOUVERNANCE POLITIQUE

Le mouvement de démocratisation de la vie politique au Burkina Faso, amorcé en 1990, a enregistré des progrès indéniables qui ont conforté l'image d'un pays stable, engagé dans un processus évolutif visant à développer et à élargir des nouvelles pratiques de gouvernance politique, portées par des institutions républicaines et animées d'une volonté d'améliorer la gestion des affaires publiques et le règlement des conflits sociopolitiques.

Le Burkina Faso jouit, depuis deux décennies, d'une stabilité politique et d'un élan de renouveau démocratique. Cette stabilité a conféré au pays, une notoriété qui lui permet de jouer un rôle actif dans le maintien de la paix et la résolution des crises au niveau de la sous-région.

Les autorités burkinabè sont bien conscientes des efforts à consentir pour le raffermissement de la gouvernance politique. Il s'agit notamment :

- de l'approfondissement de l'Etat de droit de manière à enraciner durablement, le processus démocratique et à consolider la stabilité sociopolitique ;
- de la promotion d'une justice crédible et accessible qui nécessite de rapprocher la justice du justiciable, en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire ;
- de la promotion de la culture des droits humains et du civisme par la vulgarisation effective des textes relatifs à la promotion et à la protection des droits humains ;
- du renforcement de la promotion de l'intégration sous-régionale et de la poursuite de la politique extérieure de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

I.4.2 GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

Le Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat a été créé en 2002 en vue de conduire efficacement la Réforme globale de l'administration publique (RGAP). Le principal objectif de cette réforme est double : d'une part, faire de l'administration publique, une administration moderne et efficace, animée par des agents bien formés, capables de rendre un service de qualité aux citoyens et d'autre part, faire de l'administration publique, une administration de développement à même de répondre aux attentes du processus de décentralisation. Des avancées appréciables ont été enregistrées, parmi lesquelles on peut retenir :

- la décongestion des actes de gestion des carrières qui s'est traduite par l'installation et l'opérationnalisation du Système informatisé de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) dans les directions des ressources humaines des différents ministères et institutions ;
- le renforcement des capacités des acteurs par l'échange des bonnes pratiques dans le cadre de concertations périodiques entre les Directeurs des ressources humaines (DRH) et les directeurs des écoles professionnelles ;
- l'accès à l'emploi dans la fonction publique par voie de concours qui garantit l'égalité des chances à tous les postulants ;
- la mise en place d'un environnement inclusif des agents publics, en tant que moyen d'amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi de reconnaissance aux anciens pour le service rendu à la Nation ;
- la mise en place dans les ministères et institutions, des conseils de discipline dans le cadre de la promotion du civisme administratif ;
- la lutte contre la corruption avec la mise en place de l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat (ASCE) et le renforcement des capacités des autres structures de contrôle, telles que les inspections générales des services ;
- la prise d'initiatives pour doter les administrations publiques de manuels de procédures ;
- l'amélioration des services aux usagers ;
- l'introduction des Technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de renforcer la gouvernance administrative ;
- la publication du premier livre blanc de la fonction publique en mars 2009.

Par ailleurs, les différents départements ministériels se sont déconcentrés, de manière judicieuse, pour accompagner le processus de décentralisation.

Après une décennie de mise en œuvre, la Réforme globale de l'administration publique a fait l'objet d'une évaluation, en vue d'apprécier les résultats atteints, de tirer les enseignements et d'envisager les mesures idoines pour son parachèvement.

Pour les années à venir, le défi consiste en la mise en place d'une administration républicaine de développement par la poursuite de la réforme de l'Administration, à travers une stratégie décennale de modernisation de l'Etat et du système de gestion de l'administration (politiques sectorielles, approche programme, manuels de procédures, audit des institutions, évaluation des politiques publiques, etc.).

I.4.3 GOUVERNANCE LOCALE

Avec la communalisation intégrale du territoire, la gouvernance locale est en marche et s'emploie à maîtriser ses valeurs et à se doter d'instruments (plans et stratégies) pour assumer ses responsabilités en matière de développement. C'est dans cette optique que s'inscrit le code général des collectivités territoriales révisé qui se veut être la forme accomplie des bonnes pratiques. En effet, les nouvelles dispositions introduites permettent de :

- trouver une solution définitive aux crises récurrentes des conseils municipaux ;
- relever le niveau et l'efficacité des premiers responsables desdits conseils ;
- améliorer les mécanismes de gestion politique et administrative des collectivités.

Par ailleurs, le principe de transfert des compétences et des ressources, initialement prévu pour les communes urbaines, a été étendu à l'ensemble des communes du Burkina Faso, accroissant ainsi, leurs capacités et leur offrant plus d'opportunités de conduire à bon port leurs différents plans communaux de développement. Au plan des infrastructures, 282 communes rurales sur 302 disposent d'un siège. Onze (11) sièges de conseils régionaux sont en cours d'achèvement.

Par ailleurs, après trois années de mise en œuvre de la communalisation intégrale, il est apparu nécessaire de limiter les conflits, d'optimiser les conseils municipaux et de favoriser l'exécution efficiente des plans communaux de développement. A cet effet, le Gouvernement a initié en 2009, le processus de redécoupage des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives. Celui des communes urbaines à statut particulier, telles que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, est déjà effectif.

En 2008, le Gouvernement a institué la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD), dotée d'un Secrétariat technique permanent (STP/CONAD), pour favoriser la concertation entre l'ensemble des acteurs de la décentralisation. Un Plan d'actions triennal (PAT) 2008-2010 du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation a été opérationnalisé sous l'égide du STP/CONAD. La deuxième session de cette instance consultative, tenue en 2010, a permis d'évaluer les différentes avancées dans le cadre de ce plan et de jeter les bases du prochain plan couvrant la période 2010-2012.

Malgré ces importants efforts, la gouvernance locale fait face à des difficultés, du fait de l'insuffisance de ressources et de la faible déconcentration de l'administration pour accompagner la décentralisation, la faible responsabilisation des collectivités territoriales, la faible qualité des rapports entre déconcentration et décentralisation. Il est nécessaire de spécialiser les missions, pour que la déconcentration soit orientée vers le développement et la décentralisation, vers la gestion.

Pour les années à venir, les défis majeurs sont de réussir la décentralisation économique par la création de véritables pôles régionaux de développement, capables de promouvoir une politique de développement régional basée sur la spécialisation des régions et de mettre en œuvre l'approche

contractuelle entre l'Etat et les régions. Il s'agira également, d'assurer le transfert effectif des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales, de renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales et d'assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'Etat.

I.4.4 GOUVERNANCE ECONOMIQUE

La question de la gouvernance économique, inscrite au rang des priorités depuis l'adoption du premier Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en 2000, est vigoureusement adressée à travers notamment, les réformes des finances publiques, mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie de renforcement des finances publiques (SRFP). Ces dernières années, les efforts ont été concentrés sur le renforcement du système de contrôle, de la lutte contre la corruption et du dispositif de passation des marchés publics.

Pour améliorer et renforcer la fonction contrôle, le Gouvernement a restructuré le dispositif et pris des mesures pour la rendre plus performante. Le système de contrôle (lutte contre la fraude et le faux, audit et reddition des comptes) s'est sensiblement amélioré, en raison notamment des réformes mises en œuvre par la RGAP et la SRFP, entre autres l'informatisation de la fonction d'exécution budgétaire (CID, SIMP) et de la fonction de mobilisation des ressources internes (SYDONIA, CIR, SINTAX), la mise en place de structures (IGF, ITS, CASEM) et de dispositions légales pour assurer l'audit et développer la reddition des comptes (RGAP avec les lettres de mission et les fiches d'attente des agents, les programmes et rapports d'activités, les textes réglementaires fixant le délai de reddition des comptes, etc.) et le renforcement de la lutte contre la fraude (relecture de l'organisation-type des ministères pour élargir les compétences des ITS à la lutte contre la fraude).

La restructuration du dispositif de lutte contre la corruption s'est traduite par l'adoption d'un décret portant organisation des emplois spécifiques des corps de contrôle et d'un autre sur le régime indemnitaire. Une étude a été réalisée pour la rationalisation du contrôle financier, la relecture du référentiel des délais de paiement et l'attractivité de l'Inspection générale des finances. Ces décrets et mesures viennent ainsi, valoriser la fonction de contrôle et créer une synergie d'ensemble dans la lutte contre la fraude et le faux.

En dépit de tous ces efforts, des insuffisances persistent. Ainsi :

- en ce qui concerne la lutte contre la corruption, il y a les difficultés d'application des textes, la faiblesse dans le suivi des recommandations des corps de contrôle, les faiblesses dans l'application des sanctions, l'insuffisance du contrôle interne, l'insuffisance de la couverture du champ de compétence et du territoire par les corps de contrôle ;
- concernant les audits et la reddition des comptes, on note l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers, rendant ces activités insuffisantes en quantité et en qualité. Par ailleurs, il n'y a pas d'audit de performance et la culture des résultats n'est pas encore bien implantée. Il n'y a généralement, pas de suite aux recommandations des audits, en termes d'incitations ou de sanctions. En outre, les redditions des comptes et leur consolidation pour le CASEM, n'entraînent pas de retour aux structures, en termes de recommandations ou de suggestions ; la culture du suivi est encore insuffisante.

S'agissant du pilotage stratégique de l'économie, l'exercice de cette fonction est facilité par l'existence d'instruments performants. Leur mise en œuvre a permis de jeter les bases d'une gestion anticipative du développement et d'assurer l'articulation entre les politiques de développement de long terme et celles de moyen et court termes. Elle a aussi, permis d'améliorer sensiblement le système de gestion des finances publiques.

Toutefois, le pilotage stratégique connaît un certain nombre d'insuffisances, notamment : (i) la faible liaison entre les différents niveaux territoriaux (national, régional et local) et la faible mise en cohérence des actions y afférentes, (ii) les insuffisances dans le processus d'élaboration des études de prévisions économiques, (iii) la faible capacité d'anticipation devant permettre d'éviter les obstacles et les chocs externes et internes, du fait des insuffisances en matière de veille stratégique, (iv) les problèmes de cohérence de la plupart des politiques sectorielles avec le référentiel de développement.

S'agissant plus spécifiquement du dispositif institutionnel du CSLP, son efficacité a été fortement limitée, en raison de la focalisation du suivi sur les activités et les actions conduites au détriment des résultats. De même, il a été peu efficient, du fait des coûts de transaction élevés tant du côté du Gouvernement, de la société civile que des PTF (multiplicité des réunions, faible suivi des recommandations de la revue, faible utilisation des données et enquêtes existantes pour les besoins du suivi).

A ces constats majeurs, s'ajoutent le faible lien entre le Programme d'actions prioritaires (PAP)-CSLP (triennal), le PAP-CSRLP et le budget, ainsi que l'inadéquation du calendrier d'ensemble (juxtaposition des calendriers CSLP, budgétaire et sectoriel). En effet, la tranche annuelle du PAP-CSLP et le budget de l'année considérée, n'étaient pas préparés et adoptés au même moment, ce qui a largement pesé sur son efficacité.

Concernant la coordination de l'aide, les acquis sont importants : adoption du Plan d'actions national pour l'efficacité de l'aide, élaboration d'un dispositif intégré des financements extérieurs, dénommé Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE), mise en place de la Plateforme de gestion de l'aide (PGA), etc. Mais les difficultés persistent :

- faible intégration des flux d'aide dans le processus budgétaire, à cause de son fort taux d'imprévisibilité ;
- conditionnalités importantes au niveau de l'aide projet et la diversité des approches, parfois contradictoires, mises en œuvre au niveau des projets sur le terrain;
- faible capacité de gestion de la dette ;
- nombre pléthorique des unités de gestion des projets et programmes.

Les défis majeurs visent l'amélioration de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution du budget, une meilleure articulation entre les différents référentiels de développement et le renforcement des capacités de gestion de l'aide, la rationalisation de la gestion des projets et programmes.

I.5 LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL

I.5.1 PRIORITE AU DEVELOPPEMENT REGIONAL

La région est considérée comme un point d'appui de l'Etat pour promouvoir le développement économique et social. Cette option a été consolidée par des mesures dont les plus importantes sont :

- la déconcentration économique, notamment des services publics (électricité, eau potable...) au niveau régional ;
- la coordination de l'action de l'Etat en région par les Gouverneurs de région ;
- l'obligation faite aux Conseils régionaux d'élaborer des plans régionaux de développement et des budgets régionaux.

Par ailleurs, des programmes régionaux sont venus renforcer la priorité donnée au développement régional. On peut citer l'élaboration des Cadres stratégiques régionaux de lutte contre pauvreté, l'adoption du Schéma régional d'aménagement du territoire du Sahel, les projets de développement rural, les programmes de gestion des ressources naturelles, les programmes de développement local, etc. Le développement local et régional a aussi été renforcé par des réformes et mesures institutionnelles.

I.5.2 REFORMES INSTITUTIONNELLES

Au plan institutionnel, le découpage du territoire en treize régions intervenu en 2002, la nomination des Gouverneurs de région et l'élection des Conseils régionaux chargés respectivement de coordonner l'action de l'Etat dans les régions et d'assurer la maîtrise d'ouvrage du développement régional, sont autant de mesures qui confirment la volonté du Gouvernement de promouvoir le développement à la base. Cette réorganisation administrative du territoire s'est maintenant cristallisée, avec une déconcentration des ministères dans les régions, afin d'y assurer la continuité du service public. Enfin, les cadres de concertation et d'animation du développement régional que sont le Cadre de concertation régional pour le développement (CCRD) et la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) ont été mis en place.

I.5.3 INVESTISSEMENTS A CARACTERE REGIONAL

L'organisation économique du territoire a toujours été une préoccupation du Gouvernement. Aux lendemains des indépendances, les autorités ont tenté l'organisation de régions économiques. En outre, un effort a été fait pour mettre en œuvre des projets d'investissement à caractère régional. Les pôles de développement ont été mis en œuvre, depuis plusieurs décennies et connaissent un renouveau avec la montée en puissance de l'aménagement du territoire, ces dernières années. Il s'agit des pôles urbains et des pôles agricoles qui contribuent à la croissance économique à partir d'activités polarisées. La fonction polarisante la plus généralement partagée est la fonction administrative, les autres fonctions ayant une force attractive variable.

Au-delà de ces pôles de croissance, le Gouvernement a mis en œuvre de grands projets structurants urbains et ruraux. Les principaux projets urbains structurants sont : le programme de développement des dix (10) villes moyennes, devenu le programme de développement des centres secondaires, le 3^{ème} projet urbain qui couvre Ouagadougou et Bobo-Dioulasso et intervient dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la mobilisation des ressources locales, de la gestion urbaine et de la participation communautaire, le projet Ouaga 2000 qui est un grand projet d'aménagement urbain qui vise à transformer la zone, en un ensemble fonctionnel urbanisé disposant de tous les services et équipements urbains nécessaires (équipements publics de proximité, logements individuels et collectifs, transport en commun...), le projet Grand Ouaga qui vise à intégrer la capitale à sa banlieue, le projet pôles régionaux de développement qui vise à appuyer le processus de décentralisation, en renforçant les capacités des communes urbaines concernées à fournir des infrastructures et des services à leurs populations etc.

En outre, des investissements importants ont été réalisés pour aménager des espaces fauniques (parcs nationaux, réserves de faune totales ou partielles, réserve de la biosphère, sanctuaires, ranchs), des espaces forestiers comme les forêts classées, l'aménagement de pêcheries (Bagré et Kompienga), l'aménagement de zones pastorales, l'exploitation minière, à travers des concessions minières, l'aménagement de grands périmètres comme ceux de Bérégadougou, Douna, Kou, Karfiguéla, Banzon, Sourou, Bagré, la SOSUCO. On peut aussi, noter le développement d'une petite agroindustrie, principalement localisée à Bobo-Dioulasso, Banfora, Koudougou et Ouagadougou.

Ces différentes actions qui concourent au développement régional ont besoin d'une gouvernance performante que devrait fournir la décentralisation.

Les efforts du Gouvernement ont abouti à l'élaboration, pour toutes les 302 communes rurales, de plans communaux de développement. Quant aux plans régionaux de développement, le processus est entamé pour les 13 régions dont sept (7) ont déjà été formulés.

I.5.4 DECENTRALISATION

Depuis le début des années 1990, le Gouvernement, dans le cadre des réformes politiques, économiques et institutionnelles, a entrepris de mettre en œuvre la décentralisation pour promouvoir le développement à la base. Le processus de décentralisation mis en œuvre, a atteint un tournant décisif avec la communalisation intégrale consacrée par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriale (CGCT). Les élections qui ont suivi en avril 2006 ont permis la mise en place sur l'ensemble du territoire, de 351 communes dont 49 communes urbaines et 302 communes rurales, ainsi que de treize (13) régions. L'échelle régionale est à la fois circonscription administrative et collectivité territoriale, tandis que le territoire communal correspond à celui du département qui est maintenu comme niveau de représentation de l'Etat et d'assistance aux communes.

Aujourd'hui, le processus de décentralisation qui est mis en œuvre de façon progressive, enregistre les résultats suivants :

- l'architecture juridique est en place. La pièce maîtresse que constitue le Code général des collectivités territoriales, accorde onze (11) blocs de compétences aux collectivités territoriales

qui concourent au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie ;

- les collectivités territoriales disposent d'un minimum d'organisation administrative, avec la nomination d'un secrétaire général de la commune ;
- les collectivités territoriales disposent de ressources financières provenant des appuis de l'Etat, de ressources propres, de dotations, etc. ;
- un Fonds permanent de développement des collectivités territoriales (FPDCT) a été créé par le Code général des collectivités territoriales, avec pour mission de concourir au financement des programmes prioritaires de développement local des collectivités territoriales et de contribuer au renforcement de leurs capacités opérationnelles.

Le processus, ainsi décrit, connaît des difficultés dont les principales sont les suivantes :

- les ressources des collectivités territoriales sont limitées (6,95% du budget de l'Etat en 2009) et inégalement réparties. Les communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) représentent 47,41% des dotations dont 37,90% pour Ouagadougou. Les autres communes urbaines représentent 26,18% des dotations de fonctionnement, les communes rurales et les régions se partagent respectivement 22,34% et 4,08% ;
- 48,31% des dotations d'investissement vont aux communes à statut particuliers tandis celles des autres communes urbaines sont estimées 15,20%. Les communes rurales et les régions se positionnent à 28,84% et 7,65% en moyenne. Ce résultat est en-deçà des 20% des dépenses préconisées par les textes de décentralisation, en ce qui concerne l'autofinancement des dépenses d'investissement ;
- les collectivités territoriales qui ont l'obligation d'élaborer leur plan de développement dans le respect des politiques nationales, n'ont pas tous les moyens pour le faire et les compétences pour instruire de tels processus ;
- le transfert des ressources liées aux 11 blocs de compétences est timide pour permettre aux collectivités territoriales d'assurer la gestion de la continuité du service public transféré. En 2009, seuls quatre décrets de transfert ont été signés dans les domaines de la santé, de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, de l'approvisionnement en eau potable et assainissement, de la culture, de la jeunesse, des sports et loisirs ;
- toutes les communes connaissent des problèmes de ressources humaines en quantité et en qualité ;
- le Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) n'est pas totalement opérationnel. Il connaît des difficultés financières qui fragilisent son autonomie et freinent sa capacité à accomplir sa mission.

Au total, malgré les difficultés et les inerties, le développement local et régional est une tendance lourde, nourrie par une demande sociale de plus en plus forte. C'est aussi une volonté politique qui s'affirme de plus en plus, à travers les mesures prises par l'Etat. Les principaux défis à relever portent sur l'accélération du processus de régionalisation, le parachèvement de la déconcentration de

l'administration publique, le renforcement des capacités des acteurs locaux dans tous les domaines et les secteurs, le renforcement des ressources financières des collectivités territoriales.

I.6 LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

I.6.1 PRINCIPAUX ACQUIS

Les résultats significatifs obtenus, la décennie écoulée, placent le Burkina Faso dans le peloton de tête des pays de l'UEMOA, en termes de performances macroéconomiques. Ils constituent un des points forts du pays et témoignent de sa capacité à rétablir et maintenir l'équilibre des principaux agrégats macroéconomiques et à faire preuve d'une stabilité politique qui facilite la mise en œuvre d'actions plus ambitieuses de développement. Ces efforts ont bénéficié de la confiance et de l'appui des PTF, du secteur privé et de la société civile.

Ces acquis témoignent de la capacité du pays à prendre en charge les différents aspects de la vie publique, à faire face aux chocs exogènes et à s'adapter aux aléas et contraintes naturels, tandis que l'adoption d'une vision, à travers la mise en œuvre des résultats de l'étude nationale prospective « Burkina 2025 », a contribué à développer la capacité à anticiper les événements.

Il en découle une situation économique, sociale et environnementale du Burkina Faso aujourd'hui, qui peut se présenter comme suit :

- l'économie nationale est placée sur un sentier de croissance, avec toutefois une progression rapide de la population ;
- la pauvreté a été réduite, mais doit l'être davantage, en vue d'espérer atteindre les OMD ;
- le pays a enregistré des avancées significatives en matière de développement humain qui se sont traduites par des sauts qualitatifs dans les domaines de l'eau potable, du VIH et le SIDA et de l'éducation des jeunes filles ;
- le Gouvernement a mis en œuvre des programmes et projets qui ont contribué à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la gestion durable des ressources naturelles.

I.6.2 PRINCIPAUX DEFIS A RELEVER

Concomitamment aux acquis, des défis à relever persistent, lors de la définition des orientations pour les années à venir, afin de booster la croissance et d'assurer une meilleure répartition des fruits de celle-ci. En effet :

- les bonnes performances macroéconomiques contrastent avec une pauvreté de masse qui touche 43,9% de la population. Les principales explications sont :
 - la faiblesse de la croissance au regard du niveau de croissance démographique qui n'a pas induit une réduction significative du taux de pauvreté ;
 - la variabilité du rythme de la croissance, eu égard à l'importance du secteur agricole qui demeure encore tributaire des conditions climatiques ;

- la prépondérance des secteurs, notamment tertiaires, à faible concentration de pauvreté et à faible création d'emplois dans la création des richesses nationales, sans que des politiques vigoureuses de redistribution assurent le transfert des bénéfices fiscaux au profit des pauvres ou de leurs secteurs de production ;
 - la faiblesse de la création de richesse par tête de la population active du secteur primaire, comparé aux autres secteurs ; avec plus de 80% de la pauvreté nationale, ce secteur contribue seulement pour 30,4% au PIB en moyenne ;
 - la forte pression démographique (3,1%) qui annihile tous les efforts d'accumulation des richesses ;
- les faibles progrès de l'IDH résultent entre autres des faibles performances dans le secteur de l'éducation. En effet, les indicateurs clés de l'accès à l'éducation préscolaire et à l'enseignement secondaire restent très faibles. Si ceux du primaire sont plus élevés, il demeure toutefois que l'amélioration de sa qualité reste une priorité. Quant à l'enseignement supérieur, il constitue le maillon faible du système éducatif en dépit de la bonne progression des infrastructures universitaires. Construire une nation du savoir, constitue donc un défi à relever ;
 - les principaux indicateurs de santé se sont améliorés, mais les inégalités dans les résultats sanitaires persistent et le renforcement du système national sanitaire doit être considéré comme un des défis majeurs afin de créer les conditions favorables à la réforme, notamment celle des hôpitaux ;
 - l'établissement d'un équilibre entre les sexes, au plan de la scolarisation et de l'alphabétisation, l'amélioration du statut de la femme et l'intégration du genre dans tous les secteurs de développement sont des défis importants à relever pour accélérer la croissance ;
 - l'aménagement du territoire est une volonté politique qui s'affirme, mais beaucoup reste à faire pour mettre en place les outils et instruments de planification ;
 - les réformes en matière de gouvernance sont bien avancées, mais les défis restent nombreux, pour approfondir l'Etat de droit, mettre en place une administration républicaine de développement, lutter contre la corruption et réussir la décentralisation économique ;
 - la situation du Burkina Faso dans le domaine du développement durable, n'est pas satisfaisante. En effet, le système de production dominant à savoir l'agriculture de subsistance ne permet pas de nourrir la population convenablement au regard de son taux de croissance rapide. Cette croissance rapide de la population, dans un contexte économique relativement performant, a pour conséquence le maintien à un niveau élevé du taux de pauvreté qui est à la base de la dégradation des ressources naturelles. A cela s'ajoutent la faiblesse des rendements, la sous-urbanisation et les problèmes fonciers qui sont autant de facteurs qui peuvent compromettre les perspectives de développement durable du Burkina Faso ;
 - le Burkina Faso est un pays confronté à des faiblesses structurelles qui affectent sa compétitivité. Cet état de fait est la résultante de plusieurs facteurs : coût élevé des facteurs de production, infrastructures économiques de base peu développées, difficultés à accéder de manière durable aux marchés (local et extérieur), faible valorisation du potentiel énergétique national, poids de la fiscalité sur les entreprises et dépendance à l'énergie thermique ;

- la croissance économique du Burkina Faso est tributaire de l'agriculture qui reste peu diversifiée et vulnérable aux chocs exogènes. Gagner le pari de l'accélération de la croissance implique donc, de relever le défi de la diversification de l'économie ;
- les dépenses publiques ont connu une hausse continue, sans pour autant que leur impact sur la réduction de la pauvreté ne soit perceptible. Le défi pour les années à venir, sera donc, de parvenir à leur maîtrise et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience ;
- l'importance de la part des ressources extérieures dans le financement des investissements du Burkina Faso traduit la confiance des PTF aux choix politiques nationaux. Elle pose cependant, le défi de la prévisibilité et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources, seules gages d'une bonne planification et exécution des programmes de développement ;
- le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé, en raison de la dégradation du ratio de la valeur actualisée nette/exportations, qui serait la résultante d'un accroissement continu du rythme de l'endettement conjugué à un environnement économique marqué par la faiblesse des exportations et un taux de croissance économique modéré. Cette situation recommande des réformes vigoureuses dans le secteur des exportations, une amélioration continue et accélérée du taux de pression fiscale et un renforcement de la qualité des institutions qui permettraient d'améliorer la capacité d'endettement à travers un relèvement de la note CPIA (Country policy and institutional assessment).

Au regard de tout ce qui précède, le grand défi auquel fait face le Burkina Faso, est celui de l'accélération de la croissance et du développement durable, dans la perspective de réduire significativement l'incidence de la pauvreté.

II.STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

II.1 LES FONDEMENTS

Partant de la vision de développement à long terme qu'il s'est fixé, prenant en compte les questions transversales prioritaires pour son développement et tirant leçon du bilan d'une décennie de lutte contre la pauvreté, le Burkina Faso s'engage sur une nouvelle stratégie de développement qui vise l'accélération de la croissance et la promotion du développement durable, afin de mettre le pays sur la voie de l'émergence.

Cette stratégie, dénommée Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) tire ses fondements de la Vision « Burkina 2025 », qui ambitionne de faire du Burkina Faso « une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». La réalisation de cette vision implique des ruptures pour sortir de l'inertie et des pesanteurs, pour prendre l'envol vers le progrès, en trouvant de nouvelles voies de création de valeurs. Elle implique également, une organisation harmonieuse des efforts de développement, pour exploiter toutes les potentialités nationales au profit de l'ensemble des Burkinabè et faire participer tous les acteurs au développement national.

La SCADD s'appuie aussi, sur les enseignements tirés du bilan du CSLP, ainsi que des défis à relever. En effet, au-delà des contraintes liées aux chocs externes, le Burkina Faso fait face à la persistance de nombreux défis dans l'atteinte des OMD, notamment celui de l'accélération de la croissance et du développement durable. Par ailleurs, la forte croissance démographique menace de réduire de façon significative, le revenu national par tête, si la tendance ne s'inverse pas sur le moyen et le long termes.

Elle s'appuie également, sur la nécessité d'intégrer dans les politiques publiques, les questions transversales prioritaires pour le développement que sont notamment : le genre, la population, l'environnement, l'aménagement du territoire et le renforcement des capacités.

La SCADD, stratégie intégrant l'ensemble des cadres d'orientation du développement, qu'ils soient de long, moyen et court termes, ou qu'ils soient globaux, sectoriels, thématiques ou locaux, dessine les orientations stratégiques qui accompagnent l'ambition de développement du Burkina Faso, définit les objectifs de développement et se décline en cycles quinquennaux. De ce fait, la SCADD devient le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement. C'est un instrument d'orientation stratégique axé sur les résultats, l'opérationnalisation des axes étant du ressort des politiques sectorielles.

Sa vision à l'horizon 2015, intitulée *«le Burkina Faso, une économie productive qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu de vie, au moyen d'une gouvernance avisée et performante»*, se focalise sur les priorités de croissance économique et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population.

L'approche préconisée en faveur de l'accélération de la croissance tient au fait que le taux moyen de croissance actuelle est insuffisant pour entraîner une réduction significative de la pauvreté. En effet, avec un taux moyen du PIB de 5,2% et un taux d'accroissement démographique de 3,1%, il faudra environ 35 années pour doubler le revenu par tête. C'est pourquoi, l'accélération du rythme de croissance et l'intensification de la création d'emplois sont nécessaires pour une meilleure absorption

des demandes additionnelles, une amélioration du niveau des revenus et des conditions de vie des populations et, par voie de conséquence, la réduction du chômage et de la pauvreté.

Sur cette base, l'orientation principale de l'étape à venir porte sur l'affermissement des bases de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable.

Parallèlement, les efforts supplémentaires seront orientés vers la dynamisation du processus de développement durable. En effet, la SCADD mettra en synergie les trois dimensions du développement durable que sont : (i) l'efficacité économique qui vise les objectifs de croissance et d'efficience de la gestion de l'économie, (ii) la viabilité environnementale qui vise à préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles et (iii) l'équité sociale qui vise à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs d'équité et de cohésion sociale. D'une manière pratique, le développement durable implique « des modes de consommation et de production durables ». Cette option est nécessaire, parce qu'elle garantit une croissance pérenne et un environnement sain, apte à répondre aux aspirations des générations actuelles et futures.

En somme, la SCADD vient renforcer les acquis du CSLP et propose des stratégies solides en matière de développement du système productif et du capital humain. Elle propose un schéma de mise en œuvre, à l'aide d'interventions plus coordonnées, à travers les secteurs prioritaires pour booster la croissance et contribuer à un développement durable.

II.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II.2.1 PRINCIPES-DIRECTEURS

La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable est sous-tendue par six (06) principes-directeurs: (i) l'anticipation, (ii) l'appropriation nationale, (iii) la responsabilisation, (iv) le développement durable, (v) la priorisation et la cohérence des actions, (vi) la gestion axée sur les résultats (GAR).

L'anticipation : la mise en œuvre de la SCADD requiert l'adoption constante, d'une posture prospective. En effet, les différents acteurs du développement doivent être capables d'anticiper le futur pour être en mesure de se préparer avec précocité, à faire face aux menaces et à exploiter les meilleures opportunités offertes à court, moyen et long terme. Une telle posture implique un leadership national dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

L'appropriation nationale : ce principe traduit la volonté et l'engagement du Gouvernement et des autres acteurs nationaux, à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et politiques nationales de développement conformes aux priorités et besoins des populations. Il implique la coordination et l'utilisation efficaces de l'Aide publique au développement, tenant compte des avantages comparatifs de chaque partenaire technique et financier.

La responsabilisation : le processus d'élaboration de la SCADD a été rendu participatif, pour tenir compte de l'ensemble des préoccupations des différents acteurs. Le Gouvernement entend poursuivre

et approfondir cette démarche dans sa mise en œuvre pour une gouvernance de mieux en mieux partagée, en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs.

Le développement durable : ce principe vise l'amélioration continue de la qualité de vie des citoyens par la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle du développement, dans une perspective d'équité intra et intergénérationnelle. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la SCADD tiendra compte de la nécessité de concilier l'efficacité économique, la viabilité environnementale, l'équité sociale et culturelle.

La cohérence et la priorisation des actions : eu égard aux ressources limitées de l'Etat, il est indispensable, pour la mise en œuvre de la SCADD, de prioriser les axes d'actions à conduire, en veillant à assurer une connexion entre elles, de manière à créer une dynamique d'effet d'entraînement dans la réalisation de la vision retenue. Cette priorisation permettra de concentrer les efforts financiers sur des domaines précis, pour véritablement impulser un essor économique qui autorisera, dans une étape ultérieure, la focalisation sur d'autres axes.

La Gestion axée sur les résultats (GAR) : elle est une démarche qui vise l'atteinte de résultats, en fonction d'objectifs et d'indicateurs préalablement définis et une reddition des comptes qui porte sur la performance dans l'atteinte des résultats. Dans cette optique, chaque acteur devient responsable de l'atteinte des résultats découlant de ses activités ou des processus qu'il coordonne. La GAR implique donc, une définition claire des responsabilités dans la mise en œuvre des activités ou des processus, dont l'obligation de rendre compte.

II.2.2 OBJECTIFS

II.2.2.1 Objectif global

L'objectif global de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

II.2.2.2 Objectifs spécifiques

Sur la période 2011-2015, la SCADD vise à accélérer la croissance et à poursuivre la réalisation des OMD. A ce titre, il s'agira :

1. de réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de 10% ;
2. d'atténuer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays ;
3. d'assurer l'éducation primaire pour tous ;
4. de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
5. de réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ;
6. d'améliorer la santé maternelle ;
7. de combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et de poursuivre l'inversion de la tendance ;

8. d'assurer un environnement durable.

Ces objectifs spécifiques, liés aux OMD, sont assortis de cibles à atteindre d'ici à 2015 qui sont présentées dans le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau 6 : Cibles OMD visées par la SCADD à l'horizon 2015

Objectifs OMD	Cibles	Indicateurs	Niveau actuel		Cible OMD en 2015	Cible SCADD en 2015
			Année	Valeur		
Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personne vivant avec moins d'un dollar par jour (en PPA).	1.1 Proportion de la population vivant avec un revenu inférieur au seuil national de la pauvreté	2009	43,9	22,25	Moins de 35
		1.2 Indice d'écart de pauvreté	2008	14,10	6,95	6,95
		1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	2009	4,01	13,50	10
	Cible 1B : Atteindre le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes.	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée	2007	3,80	10,6	10,6
		1.5 Ratio population urbaine employée / population urbaine active totale	2003	86,20	100	100
	Cible 1C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	1.6 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	2007	31,70	28,65	23
		1.7 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique	2006	32,80	13,34	23
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2A. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	2.1 Taux brut de scolarisation	2009	74,80	100	100
		2.2. Taux net de scolarisation	2009	57,40	70	70
		2.3 Taux d'achèvement au primaire	2009	45,90	100	75,7
		2.4 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes	2007	39,30	60	60
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3A. Éliminer la disparité de genre dans l'enseignement primaire et secondaire et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.	3.1 : Indice de parité	2009	0,91	1	1
		3.2 : Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national	2009	12,70	50	33
Objectif 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Cible 4A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	2006	142	62,30	52,71
		4.2 : Taux de mortalité infantile	2006	91,77	35,86	34,43
		4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole	2008	97,60	100	100
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle	Cible 5A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	5.1 : Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	2006	307	141,50	176,70
		5.2 : Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié	2009	70,70	100	85
	Cible 5B : Accroître	5.3 : Taux de contraception	2008	27,90	45	40

Objectifs OMD	Cibles	Indicateurs	Niveau actuel		Cible OMD en 2015	Cible SCADD en 2015
			Année	Valeur		
	l'accès à la médecine procréative universel d'ici 2015.	5.4 : Couverture des soins prénatals (au moins une visite)	2008	95,10	100	100
Objectif 6 : Combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et poursuivre l'inversion de la tendance	Cible 6A. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH et du SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle.	6.1 : Taux de prévalence du VIH et le SIDA en % de la population âgée de 15-24 ans	2008	1,30	0,77	1,12
		6.2 : Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque	2009	69,60	100	100
		6.3 : Proportion de la population de 15-24 ans ayant des connaissances exactes et complètes du VIH/ SIDA	2009	24,90	100	100
	Cible 6B : D'ici à 2015, assurer à tous ceux qui en ont besoin, l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA.	6.4 : Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux	2009	47	100	100
	Cible 6C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.	6.5 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide	2005	23,17	90	80
		6.6.a : Taux de détection de la tuberculose	2008	19,9	51%	51%
		6.6.b : Prévalence de la tuberculose pour 100 000 habitants	2008	337	200	200
		6.6.c : Taux de décès dus à la tuberculose	2008	10,9	<5%-	<5%
		6.7 : Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation	2007	72,12	90	85
Objectif 7 : Assurer un environnement durable	Cible 7A : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable, à un approvisionnement en eau potable salubre ni à des services d'assainissement de base.	7.1 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	2009	72	87	89
		7.2 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	2009	55	76	76
		7.3 : Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	2009	19	57	57
		7.4 : Taux d'accès à l'assainissement améliorées en milieu rural	2007		54	54
	Cible 7.B : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la	7.5 : Pourcentage des activités assujetties à une évaluation environnementale qui ont mené une étude environnementale	2010			80%

Objectifs OMD	Cibles	Indicateurs	Niveau actuel		Cible OMD en 2015	Cible SCADD en 2015
			Année	Valeur		
	tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.	7.6 : Pourcentage de terres récupérées	2010	0		10

La réalisation de ces objectifs nécessite l'adoption et la mise en œuvre de stratégies globales et sectorielles efficaces visant à accélérer le croissance, consolider le développement du capital humain et promouvoir le développement durable.

II.3 LES AXES STRATEGIQUES

Quatre (4) axes stratégiques sont identifiés pour relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable. Ce sont : (i) le développement des piliers de la croissance accélérée, (ii) la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, (iii) le renforcement de la bonne gouvernance, (iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. Ces différents axes se complètent et interagissent pour réaliser les objectifs de la croissance accélérée et du développement durable.

II.3.1 AXE 1 : DEVELOPPEMENT DES PILIERS DE LA CROISSANCE ACCELEREE

II.3.1.1 *Modèle de croissance accélérée*

Le modèle retenu fait du secteur privé, le moteur de la croissance. Il repose sur une approche novatrice qui met l'accent sur (i) la promotion des pôles de croissance⁶, (ii) le développement des filières porteuses, la promotion des niches⁷ et des grappes d'entreprises⁸, ainsi que (iii) la promotion d'une croissance pro-pauvres pour lutter efficacement contre la pauvreté.

II.3.1.1.1 Promotion des pôles de croissance

⁶ Au sens littéral de "pôle de croissance", de "pôle économique" ou de "pôle de compétitivité", un pôle de croissance est une combinaison d'entreprises et de centres de recherche publics ou privés sur un territoire donné, ou une collectivité territoriale dont l'activité économique constitue un moteur de croissance économique. Un pôle économique est une localité présentant un avantage pour une activité économique. Un pôle de compétitivité est une combinaison d'entreprises, d'universités et de centres de recherche publics ou privés sur un territoire donné, qui travaillent ensemble, autour de projets communs très innovants. L'objet d'un pôle de compétitivité est d'organiser les entreprises, en vue d'assurer la compétitivité sur le marché international.

⁷ La niche est un petit segment de marché ciblé en termes de clientèle ou de produit généralement nouveau ou peu exploité

⁸ Grappes d'entreprises constituent des : réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME/PMI, fortement ancrées localement, souvent sur un même créneau de production et souvent une même filière, mobilisées autour d'une stratégie commune et la mise en place de services et actions concrets et mutualisés. Elles constituent des vecteurs très importants de développement et de compétitivité pour les entreprises et les territoires.

Les pôles de croissance permettront de structurer l'appareil de production, de diversifier et d'accroître l'offre de produits et de sécuriser la population, du point de vue nutritionnel et le pays en recettes d'exportation. Au cours de la période 2011- 2015, il s'agira de mettre en place des pôles de croissance (dont des agropoles⁹, des zones minières, une zone économique spéciale, etc.) pour attirer les investisseurs, afin d'accroître et diversifier la production et les exportations.

Des investigations seront menées au niveau de toutes les régions du pays pour identifier les zones potentielles de pôles de croissance et retenir, pour cette phase, celles qui réunissent les conditions minimales. La région ou un groupe de régions sera la configuration spatiale de cette démarche. L'Etat s'emploiera, en relation avec les collectivités territoriales, à regrouper les acteurs pertinents (entreprises, centres de recherche et unités de formation, structures d'appui) dans une démarche partenariale, dans le but de dégager des synergies autour de projets à caractère innovant, visant un marché, en recherchant la compétitivité et une visibilité nationale et internationale. Des études sont en cours de lancement dans le but d'expérimenter les pôles de compétitivité, et des réflexions sont également, engagées sur la possibilité de mise en place de zones économiques spéciales, en vue d'attirer les investisseurs et soutenir les exportations. La SCADD va fédérer toutes ces initiatives et favoriser leur émergence.

Promouvoir les pôles de croissance et la compétitivité consistent à mettre en valeur les potentialités sectorielles et les ressources locales, en développant des stratégies portées à la fois par l'Etat et les collectivités territoriales, et en faisant appel aussi au partenariat public privé. Dans ce sens, des programmes territoriaux ciblés sur les principaux pôles de croissance seront mis en place avec des objectifs chiffrés et des ressources conséquentes.

La démarche adoptée combinera le renforcement de la compétitivité de certaines filières par la construction de véritables pôles permettant l'émergence et le regroupement d'entreprises modernes, pouvant avoir accès à un personnel local qualifié et bénéficiant d'infrastructures de services nécessaires à leur développement. A cette fin, le Gouvernement développera une approche cohérente fondée sur sa vision d'aménagement du territoire et les priorités de développement régional. Dans cette perspective, il sera procédé à: (i) la définition des zones classées comme zones potentielles de pôles de croissance, pour faciliter l'accès à certains instruments de financement de l'Etat, (ii) la mise en place d'un fonds de promotion des pôles de croissance comme facilité de financement à la fois pour les infrastructures d'accompagnement de l'Etat au développement de certaines filières productives dans les régions et pour appuyer certaines entreprises sous forme de fonds de garantie ou de bonification, (iii) la mise en place d'un cadre programmatique cohérent associant les principaux acteurs (Etat, collectivités territoriales et secteur privé), en vue de porter les programmes territoriaux de développement et de développer de nouveaux mécanismes de coordination et de suivi de certains programmes sectoriels, (iv) l'élaboration d'une politique de promotion des pôles de croissance.

⁹ Pôles de concentration de l'activité agro-sylvo-pastorale prenant en compte tous les maillons (production, transformation, commercialisation)

II.3.1.1.2 Développement des filières de production et promotion des niches et des grappes d'entreprises

Il s'agira de travailler à mieux structurer les filières de production les plus porteuses et les niches. La stratégie à mettre en œuvre à cet effet, devra permettre le développement de grappes d'entreprises appelées à devenir les moteurs de la croissance. Cette option vise à apporter une dynamique de réseaux et de polarisation d'entreprises, en s'adressant à un tissu d'entreprises essentiel pour le maillage économique du territoire.

L'approche filière concernera les secteurs agropastoral, artisanal, forestier, faunique et de l'assainissement dans toutes les régions du pays et fera l'objet d'un grand effort de structuration et de soutien, dans le but de créer une grande dynamique de développement au niveau régional et dans le pays tout entier. Elle privilégiera une démarche par produit à haut potentiel de valeur ajoutée pour satisfaire les besoins du marché, en veillant à mettre l'accent sur les normes de production, de qualité et de présentation pour assurer la compétitivité des produits.

Le Burkina Faso vend une large gamme de produits provenant de l'agriculture et de l'élevage sur les marchés régionaux et internationaux, de qualité variable et généralement, faiblement élaborés. Les principaux produits sont :

- les oléagineux dont les meilleures chances d'exportation se situent sur les marchés internationaux ;
- les céréales et le niébé dont le potentiel d'exportation se situe surtout sur les marchés de l'Afrique de l'Ouest ;
- les fruits et légumes, qui ont un potentiel à la fois sur les marchés de la sous-région et sur les marchés internationaux ;
- les produits de l'élevage (viande, cuirs et peaux) dont le potentiel d'exportation se situe sur les marchés régionaux et internationaux ;
- le lait et les produits laitiers, dont le seul marché intérieur se chiffre à près de 10 milliards de FCFA par an.

Chacune de ces filières a déjà fait l'objet d'études substantielles et de plans d'actions dont les conclusions et recommandations restent d'actualité. Il s'agit d'exploiter les résultats de ces études pour déterminer les filières porteuses à même d'accroître le potentiel d'exportation et contribuer à l'accélération de la croissance économique, et y consacrer l'effort nécessaire pour les rendre performantes et compétitives.

En matière de niches, le Burkina Faso dispose de nombreuses opportunités dans divers domaines où des activités peuvent être développées. Ces créneaux, de taille parfois réduite, sont néanmoins, très porteurs et susceptibles de contribuer durablement, à l'accélération de la croissance de par leur haute valeur ajoutée. Aussi la stratégie retenue visera-t-elle à identifier ces niches, à évaluer leurs potentialités et à créer les conditions pour permettre leur essor. C'est le cas de l'horticulture, par exemple.

II.3.1.1.3 Promotion d'une croissance pro-pauvres

Avec près de 44% de sa population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, la réduction de la pauvreté demeure un défi majeur à relever pour le Burkina Faso. Pour y parvenir, il faut accélérer la croissance, en formulant des politiques prenant en compte la nécessité d'une augmentation des revenus des couches les plus pauvres de la population, afin de réduire les inégalités et d'assurer une croissance équitable.

A cet effet, le Gouvernement entend promouvoir une croissance pro-pauvres ¹⁰, en identifiant et en mettant en œuvre des actions ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la formulation de politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres. Ces actions toucheront notamment, le secteur agricole, le secteur des infrastructures et le secteur de l'artisanat, domaines de concentration par excellence des populations pauvres et des personnes vulnérables. Elles toucheront également, les secteurs sociaux et ceux de la redistribution des fruits de la croissance qui permettront, tout en accélérant la croissance, d'assurer l'accroissement des revenus des pauvres.

II.3.1.2 Développement des secteurs prioritaires

Le nouveau modèle de croissance implique l'adoption d'une nouvelle vision des politiques sectorielles afin de tenir compte des différents défis et de favoriser une transformation de la structure de l'économie à long terme. Pour ce faire, les secteurs d'intervention retenus seront réorganisés pour les adapter aux transformations attendues.

II.3.1.2.1 Secteur agricole : agriculture, élevage, pêche et foresterie

D'importantes contraintes physiques, techniques et socioéconomiques limitent les performances du secteur agricole. Lever ces contraintes exige l'adoption d'orientations pertinentes pour assurer le développement du secteur en mettant l'accent sur la coopération, l'émergence de PME/PMI agricoles et leur organisation en systèmes productifs locaux.

A cet effet, de nouvelles politiques sectorielles cohérentes et audacieuses doivent mettre l'accent sur la sécurisation foncière, à travers l'application effective de la Politique de sécurisation foncière et de la stratégie nationale de gestion intégrée de la fertilité des sols (SNGIFS), la mise en œuvre effective du plan d'actions de la mécanisation agricole et les mesures d'adaptation et d'atténuation de la vulnérabilité du secteur face aux variations climatiques, le développement de la transformation agro-industrielle et la promotion de la commercialisation des produits agricoles, notamment l'instauration un partenariat effectif entre les producteurs agricoles et les petites, moyennes et grandes industries de transformation.

¹⁰ La croissance pro-pauvres est définie comme une croissance qui réduit significativement la pauvreté. Cette croissance pro-pauvres visera à la fois l'accroissement du revenu et/ou du bien être des pauvres, la réduction de leur nombre ainsi que les inégalités entre eux et les non pauvres.

Au regard du poids très élevé de la pauvreté en milieu rural (50,7%), une part importante des actions à mener seront orientées vers la promotion d'une croissance pro-pauvres. A cet effet, elles viseront notamment, à accroître la productivité des pauvres ruraux par: (i) la subvention ou la distribution de semences améliorées et intrants agricoles, (ii) la formation et la sensibilisation aux bonnes pratiques agricoles, (iii) le développement des capacités d'accès aux marchés, (iv) la sécurisation foncière pour les pauvres, (v) la recherche et la vulgarisation agricoles et (vi) la protection contre les risques et autres aléas de l'activité agricole qui peuvent plonger ou maintenir les populations dans la pauvreté.

II.3.1.2.1.1 Sous-secteur agriculture

Se basant sur l'approche filières porteuses, les efforts seront focalisés sur :

- les filières céréalières à travers le développement de la coopération entre agriculteurs céréaliers et les centres de recherche sur les semences performantes, la lutte contre les attaques d'insectes et autres maladies ;
- les oléagineux (sésame, noix de karité et noix de cajou) avec un accent sur la recherche en vue d'accroître la production ;
- les légumineuses, notamment par la promotion du niébé ;
- les fruits et légumes par le développement du partenariat public-privé (PPP), afin de créer des entreprises de négoce innovantes. L'obligation de traçabilité doit pousser l'exportateur à mieux choisir ses vergers et à se fidéliser des producteurs. Une relation contractuelle devrait pouvoir s'établir dans laquelle, en échange d'un appui technique au fermier et à la mise à niveau requis par les contraintes de certification, le producteur garantit sa production à l'exportateur. C'est aussi un changement de mentalité qu'il faut développer du côté du producteur pour qu'il devienne un homme d'affaires qui considère son verger ou son champ comme un « actif » à entretenir et à faire fructifier pour un meilleur rendement.
- le coton, à travers la transformation sur place (égrenage, filature, tissage, industrie du vêtement, etc.), l'amélioration de sa compétitivité, la subvention des intrants et le réinvestissement des recettes cotonnières dans les autres filières, afin de diversifier les productions.

Une attention particulière sera accordée à l'organisation et à la connexion aux marchés des différentes filières.

Un accent sera mis sur l'augmentation de la contribution du sous-secteur irrigué à la production agricole qui devra dépasser 50% à l'horizon 2015 et l'adoption d'une stratégie globale d'adaptation du secteur agricole aux aléas climatiques. En ce qui concerne la recherche/développement, les orientations prioritaires concernent la mise en place d'un plan de production de semences améliorées par l'INERA, à travers un contrat-plan avec l'Etat. La diffusion des résultats de recherche sera renforcée pour permettre aux producteurs d'avoir l'information utile sur les nouvelles techniques culturales et les variétés à haut rendement. L'objectif visé est d'approvisionner l'ensemble des producteurs en semences améliorées d'ici à 2012 et de favoriser leur autonomie dans le renouvellement des semences, dès 2015.

II.3.1.2.1.2 **Sous-secteur élevage**

Ce sous-secteur fait face à un certain nombre de défis, notamment l'amélioration de la productivité du cheptel et le développement de la filière lait. Pour les années à venir, il s'agira de multiplier les efforts, en vue d'une meilleure gestion du sous-secteur. Les principaux axes sont les suivants :

- la mise en place d'un pôle de croissance pour le sous-secteur de l'élevage, en développant la coopération entre les organisations de producteurs, les centres de recherche et les unités de formation, afin de mettre en œuvre des projets d'élevage compétitifs et de conquérir les marchés ;
- le renforcement de l'organisation et des capacités des acteurs du sous-secteur de l'élevage ;
- l'accroissement de la productivité des animaux, à travers des actions d'amélioration de l'alimentation, de l'abreuvement (politique d'hydraulique pastorale), de la génétique et de la santé animale.

Au niveau des produits animaux (cuirs et peaux, lait et produits laitiers, viande, volaille locale et charcuterie), il s'agira d'organiser les acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants, centres de recherche et de formation) sur des bases entrepreneuriales, stimuler la recherche de la performance et de la compétitivité, offrir les perspectives de marché et développer des projets de coopération innovants et compétitifs.

Un accent particulier sera mis sur l'organisation et le développement de la filière lait, à travers des coopératives, l'amélioration de la collecte, la mise en place d'unités de transformation laitière, la commercialisation du lait et des produits laitiers.

Par ailleurs, l'application effective du programme d'appui à la transformation des produits animaux devra contribuer à créer les conditions favorables à l'installation de petites unités privées. Les unités de transformation et de mise en marché qui concourent à structurer le tissu économique, seront privilégiées. La synergie et la complémentarité entre les acteurs de chaque filière sera recherchée. L'Etat contribuera au financement des infrastructures communautaires et à l'organisation des acteurs.

II.3.1.2.1.3 **Sous-secteur pêche et foresterie**

Au niveau de la pêche et des produits forestiers, la stratégie vise à cibler particulièrement, la valorisation du bois (notamment du bois d'œuvre), des produits forestiers non ligneux (cueillette et chasse) et le tourisme cynégétique, ainsi que le développement des ressources halieutiques et de la filière poisson qui constituent de grandes potentialités de la majorité des zones susceptibles d'être érigées en pôles de croissance. La priorité sera accordée à la mise en œuvre de la politique nationale d'environnement et de développement durable.

En conclusion, il s'agira de mieux organiser les acteurs du secteur agrosylvopastoral dans des structures performantes, de les former aux méthodes modernes de gestion et de conquête des marchés, de les amener à mutualiser leurs moyens pour être plus performants. En outre, des mesures seront prises pour désenclaver les zones de production et d'échange, réaliser des infrastructures de mise en marché, transformer les produits afin d'en améliorer la conservation et d'accroître la valeur ajoutée et mettre en place un système d'information efficace sur les marchés. Il s'agira également,

d'améliorer la qualité des produits destinés à l'exportation, d'installer des unités industrielles ou semi industrielles de transformation des produits, afin d'en accroître la valeur ajoutée, de renforcer les capacités et d'améliorer les prestations en matière de conditionnement et de contrôle de la qualité des produits et développer des productions à vocation commerciale partout où cela est possible, selon les avantages comparatifs. Enfin, l'organisation des foires agrosylvopastorales régionales sera encouragée.

II.3.1.2.2 Mines

Le Gouvernement du Burkina Faso a montré sa volonté de faire la promotion de ce secteur, avec l'adoption d'un nouveau code minier plus incitatif en 2003. A la faveur de cette mesure et de l'embellie des cours mondiaux des métaux précieux, le secteur a connu une expansion particulière qui s'est traduite par l'accroissement des investissements privés qui se sont élevés approximativement, à 700 millions de dollars entre 2006 et 2009 et sont appelés à s'accroître dans les prochaines années. L'exploitation minière au Burkina Faso est essentiellement basée, sur l'or qui constitue depuis 2009, le premier produit d'exportation.

Pour maintenir la confiance des investisseurs et attirer de nouveaux dans ce secteur stratégique de l'économie nationale de par ses chaînes de valeurs et d'entraînement, il importe de : (i) accélérer la relecture du code minier pour tenir compte des réalités du secteur, de la nécessité de protéger l'environnement et de lutter contre la pauvreté, (ii) accélérer les réformes pour faire du Burkina Faso un pays ITIE, (iii) suivre les exportations et les flux financiers, (iv) mettre en place un guichet unique (v) et enfin, renforcer les capacités du Gouvernement à évaluer la performance financière des entreprises extractives.

L'option du Gouvernement pour le secteur minier est d'en faire un véritable vecteur de la dynamique de développement durable du pays. A cet effet, la stratégie reposera sur la promotion de pôles de croissance autour des zones minières en : (i) développant les activités connexes à la production minière, (ii) développant la transformation, (iii) réinvestissant des recettes minières dans la diversification de la production et dans le développement des secteurs sociaux au profit du pays et plus spécifiquement, des zones de production.

II.3.1.2.3 Artisanat, industries culturelles et touristiques

L'artisanat présente un fort potentiel économique et de création d'emplois. Il emploie actuellement, près d'un million de personnes dont la moitié constituée de femmes (teinture, vannerie, tissage, poterie, couture, esthétique et coiffure...). En outre, il constitue, avec le secteur informel urbain, des domaines de forte concentration des pauvres. Aussi, le Gouvernement entend t-il utilisé l'artisanat comme un des leviers de la promotion d'une croissance pro-pauvres.

Indépendamment du village artisanal de Ouagadougou, les occasions les plus importantes d'écoulement des produits sont les rencontres culturelles périodiques. Au niveau international, il s'agit des foires, des salons internationaux et des voyages de prospection. La stratégie d'expansion du secteur artisanal pour les années à venir, devra privilégier une démarche de croissance véritable en lieu et place de celle d'accompagnement. Ainsi, la stratégie visera à : (i) encourager l'émergence de créateurs et de producteurs de référence, (ii) identifier les filières porteuses pour en faire le fer de lance

dans cette phase de démarrage, (iii) encourager l'émergence de PME artisanales (aide à la production, à la vente, au financement), (iv) structurer les artisans individuels urbains et ruraux dans des coopératives et autres systèmes productifs locaux pour améliorer leur performance et leur compétitivité, (v) institutionnaliser certaines actions transversales de fonds : label national pour une meilleure visibilité des produits sur les marchés-cibles, adossement au tourisme et à sa politique de communication promotionnelle, formation et développement de l'apprentissage, certification des artisans.

L'artisanat et la culture contribuent au développement du tourisme au Burkina Faso. En effet, le pays a su développer des événements culturels de renommée internationale publics et privés tels que le FESPACO (cinéma), le SIAO (artisanat et art), la SNC (culture), les NAK (Nuits atypiques de Koudougou), le FESTIMA (Festival international des masques et des arts de Dédougou) et le SITHO (tourisme et hôtellerie). Ces grandes manifestations, ainsi que l'action de promotion de sites culturels et touristiques tels que Laongo (village de sculpture sur granit) et les Ruines de Loropéni attirent des artistes, des touristes et visiteurs nationaux et étrangers et procurent des devises importantes au pays. Le Burkina Faso peut donc, tirer profit du dynamisme de ses acteurs culturels, de son leadership en matière de culture, ainsi que de sa réputation de pays hospitalier pour développer son potentiel culturel et touristique et engranger plus de devises.

Pour les années à venir, les actions du Gouvernement viseront à structurer et développer l'économie de la culture et du tourisme, en mettant en œuvre les politiques sectorielles de la culture et du tourisme pour garantir l'amélioration de la rentabilité des deux secteurs et le niveau de recettes en devises. Aussi dans l'optique de les doter de la capacité à affronter la concurrence et à contribuer davantage, à un développement durable, les efforts seront-ils concentrés sur :

- le développement de l'entrepreneuriat et des industries culturelles, créatives et touristiques ;
- la mise en œuvre de stratégies efficaces de promotion extérieure des biens et services culturels et touristiques ;
- la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement technique et financier des acteurs en matière de création et de diffusion artistique et culturelle ;
- le développement des infrastructures culturelles et touristiques, ainsi que l'aménagement de sites et zones à vocation culturelle et touristique.
- la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'offre touristique dérivée, basée sur la qualité et la diversification des modes d'hébergement, la restructuration et la réhabilitation des sites touristiques ;
- la valorisation du produit touristique dans les domaines du tourisme culturel, écologique, et de loisir en tant qu'instruments de renforcement de la rentabilité du secteur ;
- la promotion du tourisme intérieur, en tant qu'axe stratégique de développement du tourisme, en général ;
- la consolidation du rôle du secteur privé dans le développement du tourisme et la gestion du secteur, particulièrement dans les domaines de la promotion, de la formation et de la réalisation d'infrastructures.

Parallèlement, les activités de loisirs seront développées, notamment le renforcement du cadre d'intervention des acteurs, le développement de la pratique des loisirs et la création des conditions favorables à l'émergence d'une industrie du loisir.

II.3.1.2.4 Petites et moyennes entreprises, Petites et moyennes industries (PME/PMI)

Le secteur de l'industrie est peu développé et rencontre des difficultés, liées au coût élevé des facteurs et moyens de production (énergie, transport, télécommunications et les intrants qui sont largement importés), à l'étroitesse du marché intérieur et à la faible diversification de la production.

L'agroindustrie la plus prometteuse, devra mériter une attention soutenue, en vue de sa dynamisation et sa dotation d'une technologie adaptée pour la transformation des matières premières agricoles et la satisfaction de la forte demande intérieure. De toute manière, Il revient à l'Etat de créer les conditions et de prendre des mesures d'incitation qui permettront au secteur privé de créer des unités de transformation des excédents agricoles et d'assurer le commerce équitable des produits. L'Etat veillera au respect des règles de bonne conduite en la matière. Il faut donc, réorganiser le secteur, promouvoir les PME/PMI, améliorer l'environnement des affaires, connecter l'industrie agroalimentaire avec les producteurs ruraux dans une approche partenariale génératrice de bénéfices pour tous. En somme, il s'agira de développer la chaîne de valeur production – transformation- commercialisation.

Les nouvelles orientations viseront à développer un tissu de PME/PMI, compte tenu de la capacité de ces entreprises en matière d'innovation, de création de valeur ajoutée et de rapide adaptation aux conditions de la concurrence internationale. A cet effet, un climat beaucoup plus propice aux PME/PMI s'impose, à travers : (i) la poursuite des réformes dans les secteurs de l'électricité, des hydrocarbures, de l'eau et des télécommunications, (ii) la consolidation des acquis en matière de simplification des formalités de création d'entreprises et de réalisation des investissements, (iii) le renforcement de l'efficacité des programmes d'appui au secteur privé, (iv) la lutte contre la fraude, la concurrence déloyale et la corruption, (v) et le renforcement du cadre judiciaire des affaires, notamment par le renforcement des tribunaux de commerce, vi) l'aménagement de zones d'activités adaptées. Par ailleurs, le financement approprié des PME/PMI reste un sujet de réflexion pour le Gouvernement. Celles-ci devront, du reste, se constituer en groupements, en vue de leur meilleure insertion dans les réseaux de production et de distribution.

II.3.1.3 Développement des infrastructures de soutien

Concernant les infrastructures de soutien, la priorité sera donnée à celles qui viennent en appui au programme de développement du système productif. Dans leur réalisation, l'approche croissance pro-pauvres sera privilégiée, à travers le recours aux travaux HIMO (Haute intensité de main-d'œuvre). Cette approche permettra non seulement de réaliser les infrastructures, mais aussi, d'accroître le revenu des pauvres, tant au moment de la construction que de l'utilisation de ces infrastructures.

A cet effet, l'accent sera mis sur les domaines prioritaires suivants : (i) infrastructures hydroagricoles, (ii) infrastructures de transport pour désenclaver les zones difficiles d'accès, afin de les rendre accessibles en toute saison, (iii) infrastructures portant sur les TIC, afin d'augmenter la productivité dans tous les secteurs et favoriser l'expansion du marché au-delà des frontières, (iv) infrastructures énergétiques pour réduire les coûts des facteurs de production et permettre un meilleur accès à des services

énergétiques modernes, (v) urbanisation et la promotion immobilière, (vi) promotion des institutions d'appui, (vii) infrastructures marchandes et de mise en marché.

II.3.1.3.1 Infrastructures hydro agricoles et pastorales

Le pays dispose d'un fort potentiel d'aménagement de bas-fonds et d'irrigation. La pratique de l'agriculture irriguée et des cultures de contresaison ont fait leur preuve, ces dernières années. L'objectif du Gouvernement, est d'augmenter la contribution de ces cultures de 50% à l'horizon 2015. Dans cette perspective, un effort soutenu sera consenti pour la réalisation d'infrastructures hydroagricoles (grande et petite irrigation). Le rythme de création des retenues d'eau pour la petite irrigation sera accéléré, afin d'étendre les espaces de production.

L'intensification des productions animales exige également, la création de points d'eau, d'aménagement de zones de pâture et de pistes d'accès pour favoriser une sédentarité du bétail et un accroissement de son apport à la croissance.

II.3.1.3.2 Transports et logistique

Les coûts de transport demeurent élevés au Burkina Faso, ce qui constitue un frein à la compétitivité de l'économie. Les coûts de transaction pratiqués découragent les opérateurs économiques et contrarient l'investissement et la croissance. Les coûts d'opportunité pour l'économie sont également, très élevés, puisque le système logistique actuel ne permet pas de développer, dans de bonnes conditions, les services qui seraient nécessaires à une diversification de l'économie.

Pour les prochaines années, il s'agira de faciliter l'émergence d'entreprises de transport capables de travailler, en partenariat avec les entreprises internationales de logistique à offrir au Burkina Faso une liaison aux standards internationaux avec les marchés mondiaux. Cela se fera par le développement d'un hub combinant les transports routiers, ferroviaires et aériens. A cet effet, il s'agira de poursuivre le développement du réseau routier et la construction de l'aéroport de Donsin, la réhabilitation et la construction de voies ferrées. Les organismes de développement économique, tels le Conseil burkinabé des chargeurs et la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, auront un rôle positif à jouer pour améliorer la chaîne de transport et logistique.

Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra sa politique de désenclavement, à travers le développement des infrastructures routières. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la construction et la réhabilitation de routes à travers tout le pays et l'aménagement de pistes rurales, afin de faciliter le transport des personnes et des biens, ainsi que l'écoulement de la production.

II.3.1.3.3 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Outre leur importance pour le développement des activités dans tous les secteurs, les TIC sont un important vecteur de croissance. Dans ce secteur, le pays a fait des progrès impressionnants. L'Etat dispose d'une stratégie de développement des infrastructures dont l'ambition est de faire des TIC un puissant levier de développement, en mettant en place un programme de promotion du numérique dans tous les secteurs.

Pour les prochaines années, il s'agira de conforter les acquis, tout en développant de nouveaux programmes et projets innovants pour une édification de la société de l'information, à travers :

- la création d'un environnement juridique et institutionnel favorable dans le domaine des télécoms/TIC ;
- la création d'un environnement technologique et infrastructurel favorable aux télécoms/TIC ;
- l'appui à la mise en œuvre des cyberstratégies sectorielles ;
- la réalisation d'actions de communication, de formation, de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine des télécoms/TIC ;
- la promotion de zones d'activités dédiées au numérique (montage d'ordinateurs et autres équipements pour les réseaux, maintenance, production et vente de logiciels, etc.). Cette plateforme pourra accueillir des entreprises étrangères en joint venture et permettra au Burkina Faso, d'exceller en la matière dans la sous-région ;
- la promotion de l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire.

II.3.1.3.4 Energie

Le bilan énergétique du Burkina Faso se caractérise par une prépondérance de l'électricité d'origine thermique (88%) dans l'offre globale d'électricité, une dépendance totale aux hydrocarbures, une très faible valorisation des potentialités nationales en énergies renouvelables, un faible taux de couverture des besoins en électricité, un faible rendement des équipements utilisateurs d'énergie. Toutes choses qui renchérissent son coût et grèvent la compétitivité de l'économie. Relever le défi de l'accélération de la croissance et du développement durable exige de garantir une offre permanente d'électricité à moindre coût.

Pour répondre à cette exigence, il s'agira (i) de mettre en place un cadre institutionnel et les mesures réglementaires et fiscales qui permettent la mobilisation des acteurs et des ressources, (ii) de sécuriser l'approvisionnement du pays et réduire les coûts de l'énergie, (iii) de désenclaver les zones rurales, par l'extension des réseaux et la pré-électrification et atteindre 60% de taux d'électrification nationale en 2015, (iv) de mobiliser le potentiel énergétique national et le mettre en valeur et (v) d'améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie.

Cette stratégie accordera une attention particulière au développement des énergies renouvelables notamment l'énergie solaire, le développement de l'interconnexion avec les pays de la sous-région et la promotion de la coopération.

II.3.1.3.5 Urbanisation

Le développement urbain contribue substantiellement à la croissance économique. La volonté de faire des villes du Burkina Faso des pôles économiques et de croissance, s'est traduite par l'adoption de la politique nationale de l'habitat et de développement urbain (PNH DU) dont l'opérationnalisation se fera à travers un plan d'actions décennal pour la période 2009-2018.

Le Gouvernement s'emploiera donc, à mettre en place un système urbain performant, l'objectif étant de porter le taux d'urbanisation à 29% en 2015. Les fonctions économiques des villes seront renforcées. Les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso connaîtront un traitement particulier, pour en faire de véritables métropoles au niveau de la sous-région. A cet effet, Le Gouvernement adoptera une loi d'orientation foncière, afin de mieux maîtriser le foncier urbain.

La promotion immobilière sera développée dans le cadre de la relance du secteur de l'habitat tout en maintenant sa composante sociale. Aussi, dans la production de logements, une attention particulière sera portée à la maîtrise des coûts, selon des mécanismes appropriés. Des mesures particulières seront prises pour améliorer l'accès aux services urbains et la mise aux normes des quartiers spontanés et la réhabilitation des quartiers anciens. L'Etat mettra en place des structures appropriées pour développer la planification urbaine en appui aux communes. Enfin, des équipements publics de proximité seront promus, conformément à une grille d'équipements collectifs à élaborer par les services compétents.

II.3.1.3.6 Institutions de soutien

Le prochain quinquennat sera marqué par la mise en place d'un environnement institutionnel favorable au financement et d'accompagnement du développement. Celui-ci devra s'appuyer sur les institutions et structures suivantes : (i) les institutions d'appui financier : (banques et assurances, institutions de microfinance); (ii) les structures d'appui technique (appui/conseil), (iii) les structures de promotion (promotion des investissements et des exportations, (iv) les centres de services ou de ressources, (v) les structures de formation, (v) les structures de contrôle qualité, de vulgarisation de technologies appropriées, etc. Par ailleurs, le Gouvernement travaillera à l'émergence, au niveau du secteur privé, de métiers nouveaux, tels que les commerciaux chargés d'apporter des commandes aux entreprises et les auditeurs d'entreprise.

S'agissant particulièrement du secteur financier, le Gouvernement a adopté la stratégie de développement du secteur financier, assortie d'un plan d'actions. Elle vise le renforcement des politiques monétaires, l'accroissement de l'efficacité du système bancaire, par l'amélioration de l'intermédiation financière et l'accès au financement. Le grand défi est de promouvoir une gamme diversifiée de services financiers qui tiennent compte des risques de développement agricole et du tissu de micro-entreprises. Pour faire jouer au système bancaire et financier un rôle plus actif à la réalisation d'une croissance forte et durable pour les prochaines années, les principales orientations sont les suivantes :

- améliorer le cadre juridique et judiciaire du secteur financier pour assurer le respect des contrats, gage de sécurité pour les investissements privés ;

- viser l'objectif de bancarisation de 20% d'ici à 2015, grâce au rapprochement des services bancaires et au développement des mécanismes de fidélisation et de sécurisation des dépôts bancaires ;
- promouvoir des nouveaux instruments et outils de financement pour favoriser la création et le développement des PME et des microentreprises, en milieu rural et dans les villes ;
- mettre en place des structures d'accompagnement pour assister les futurs promoteurs à monter leurs dossiers de crédit, les appuyer auprès des banques et les aider en matière de suivi et de conseil des projets d'investissement ;
- encourager la création des banques d'affaires ou spécialisées (habitat, industries de transformation/artisanat, exportation, etc.), en vue de développer certains secteurs prioritaires comme le développement rural, la diversification du tissu industriel, l'exportation, l'habitat, etc.

Une grande priorité sera accordée au développement de la microfinance en tant que levier d'actions pour les activités productives des pauvres (agriculture et activités informelles en milieu urbain) à travers la mise en œuvre du plan d'action national de la stratégie de microfinance.

Au-delà des actions prioritaires ci-dessus, le Gouvernement a le souci de développer des entrepôts dans les grandes zones de production. Par ailleurs, il envisage le développement des plateformes logistiques et multimodales, particulièrement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, pour soutenir l'exportation des produits, de préférence, près des aéroports, ainsi que le renforcement du port sec de Bobo-Dioulasso et la création d'un port sec à Ouagadougou.

II.3.1.4 Promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur

Le processus de globalisation actuel offre, grâce au commerce extérieur, un accès à une large gamme de biens, services, technologies et connaissances. Toutefois, les hautes exigences du marché mondial imposent aux Etats, surtout en développement, de constituer de grands blocs économiques pour affronter collectivement le marché mondial. Dans cette perspective, le Burkina Faso se doit de promouvoir activement l'intégration économique et le commerce extérieur, de sorte à exploiter les opportunités qu'ils offrent. Pour ce faire, la stratégie visera à :

- soutenir la solidarité régionale et sous-régionale, en participant à la mise en place des infrastructures transnationales, contribuer au fonctionnement des institutions de l'intégration et surtout à la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité sociopolitiques dans l'espace sous-régional et régional. A cet effet, il est nécessaire : (i) de soutenir la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociaux et économiques transfrontaliers, (ii) d'assurer l'effectivité des mécanismes de solidarité économique sous-régionale (prélèvement communautaire, programme économique etc.) ;
- veiller au respect des normes d'intégration, en poursuivant et renforçant les efforts pour respecter les engagements pris en matière d'harmonisation des politiques. Il devra aussi, amener ses pairs à s'engager résolument et effectivement dans la construction d'un espace économique sous-régional viable comme cadre de développement des économies nationales. A cet effet, le Burkina devra : (i) promouvoir et respecter les mesures concertées de facilitation des échanges et des paiements, (ii) développer au plan national les capacités productives et d'échanges pour tirer le meilleur parti de l'intégration régionale, (iii) assurer le respect des normes de convergence au plan des indicateurs

et des politiques ; (iv).assurer le respect des principes communautaires de liberté de mouvement des biens, des personnes et des capitaux et le droit d'établissement au niveau sous-régional ;

- s'ouvrir au reste du monde, en saisissant les opportunités qu'offre l'intégration régionale. A cet effet, les principales orientations sont les suivantes : (i) procéder à une mise en œuvre prudente et graduelle de l'ouverture et (ii) mettre en place une stratégie de conquête du marché international, à travers une approche graduelle reposant sur une valorisation industrielle de la production primaire et le respect des normes standards de qualité (labellisation) ;
- exploiter les avantages comparatifs naturels du pays et développer les secteurs ayant des avantages comparatifs potentiels par la mise en œuvre de la politique de promotion du commerce, de l'industrie et de l'artisanat.

II.3.2 AXE 2 : CONSOLIDATION DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE LA PROTECTION SOCIALE

Au cours de la période écoulée, d'importantes avancées ont été enregistrées en matière de valorisation du capital humain et de protection sociale. Cette dimension demeure encore vitale pour le pays qui amorce un tournant de développement pour se hisser parmi les nations émergentes et prospères. Aussi le Gouvernement entend-t-il mettre l'accent sur l'accroissement des revenus et l'emploi, le développement de l'éducation, de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, la santé (notamment la santé féminine), la protection sociale et l'accès aux services énergétiques modernes.

II.3.2.1 Emploi et accroissement des revenus

L'orientation forte du Gouvernement de lutter contre la pauvreté cible la création d'emplois pour accroître les revenus, afin d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment par la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et celle de la jeunesse.

Pour la période de mise en œuvre de la SCADD, le Gouvernement s'attellera à :

- renforcer les contributions des politiques macroéconomiques et sectorielles à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité (travail décent) ;
- renforcer la dynamique de la création d'emplois, en utilisant des moyens d'action spécifiques qui stimulent l'emploi et en améliorent la qualité ;
- améliorer l'employabilité, en favorisant d'une part l'accès à l'emploi, grâce à la formation professionnelle et d'autre part, l'adéquation entre la formation professionnelle et la réalité du marché du travail ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail, afin de mieux le maîtriser et lui faire jouer un rôle plus concret dans l'accès à l'emploi ;
- renforcer les structures d'appui à l'entrepreneuriat, notamment en matière d'appui-conseil et de financement ;

- créer un environnement favorable à la valorisation des potentialités des jeunes et accroître leurs compétences et leurs aptitudes professionnelles pour l'exercice d'un travail efficace et efficient ;
- mettre en place un mécanisme en vue de juguler la crise migratoire ;
- encourager l'investissement des jeunes dans le secteur agricole.

II.3.2.2 Education, enseignement et formation techniques et professionnels

L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources humaines, condition indispensable à l'édification d'une économie émergente. Par ailleurs, elles permettent d'éliminer les pesanteurs socioculturelles, de prédisposer les bénéficiaires à des changements de comportement et d'accroître leur adhésion aux ambitions de développement.

L'option du Gouvernement, pour les années à venir, est de mettre en œuvre une politique hardie de développement des ressources humaines. En matière d'éducation, elle devra s'attaquer à la question de la surcharge des classes et des maîtres, des disparités selon le genre, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels, à la question de la carte scolaire et universitaire, afin de promouvoir ce domaine stratégique sur tout le territoire national.

A cet effet, les grandes orientations retenues portent sur:

- l'accroissement de l'offre d'éducation et de formation, notamment au niveau de l'enseignement supérieur pour accueillir plus d'étudiants, augmenter les capacités de formation dans les filières porteuses, satisfaire les besoins en équipements scientifiques et technologiques ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour faire face à l'échec scolaire à tous les niveaux d'enseignement, diversifier les filières d'enseignement, faire évoluer l'école vers une école en phase avec le développement des TIC ;
- le développement du régime des diplômes universitaires sur la base du système LMD (Licence-Master-Doctorat) ;
- la poursuite de la création des universités dans les régions et en faire des centres d'excellence ;
- le renforcement de la recherche universitaire, notamment en augmentant les dotations budgétaires ;
- le renforcement de la formation professionnelle de base, en tant que dispositif appelé à répondre aux besoins de l'économie en compétences et en qualifications ;
- le renforcement des passerelles entre les systèmes d'enseignement et de formation ;
- la mise en œuvre d'un système de contrôle simple ;
- le renforcement des capacités de pilotage et de gestion ;
- la mise à la disposition de toutes les classes d'enseignants qualifiés.
- l'amélioration du ratio élèves/enseignant.

Par ailleurs, l'enseignement préscolaire bénéficiera d'une attention plus grande que par le passé (accroissement des dotations budgétaires), compte tenu de son rôle dans la préparation de l'enfant à

s'approprier les instruments de la connaissance. Concernant l'enseignement primaire, des stratégies pertinentes seront initiées, en vue d'atteindre une éducation primaire universelle de qualité d'ici à 2015. S'agissant de l'alphabétisation, le Gouvernement s'attellera à mettre en œuvre sa stratégie d'accélération vers l'atteinte des OMD. De façon globale, le système éducatif et de formation devra être, à terme, à même de contribuer à l'amélioration du système de production dans son ensemble et de promouvoir la démocratie.

Le Gouvernement, pour marquer sa volonté de soutenir la formation technique et professionnelle, s'est doté d'une politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et d'un premier plan d'actions de mise en œuvre qui couvre la période 2011-2015.

La politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels s'est donnée pour mission de contribuer à l'atteinte de la vision du Gouvernement qui est de faire du Burkina Faso un pays émergent. Sa mise en œuvre contribuera à doter le pays « d'une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers susceptibles de valoriser le potentiel économique du pays » et « d'une masse critique de compétences de niveau intermédiaire et de haut niveau pour stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté ».

Pour y parvenir, les principales orientations viseront à :

- mettre en œuvre une diversité de parcours et de dispositifs publics et privés de développement des compétences, ciblés sur les publics spécifiques et prenant en compte la multiplicité et la complexité des situations socioéconomiques ;
- faire évoluer la logique d'offre de formation vers une logique de demande de formation par la mise en œuvre d'une formation basée sur l'ingénierie de l'approche par les compétences (APC) en partenariat avec les organisations professionnelles concernées ;
- mettre en œuvre des mécanismes d'accompagnement à l'emploi et à l'auto-emploi, en lien avec la politique de promotion de l'emploi (fonds d'apprentissage, appui aux mécanismes de microcrédit, aide à l'installation, création de pépinières d'entreprises...) ;
- instituer des cadres ou des dispositifs nationaux de reconnaissance des compétences acquises, de manière formelle, non formelle et informelle ;
- conduire des actions conséquentes de mise à niveau des professionnels dans le secteur de l'artisanat et de l'industrie, susceptibles d'accompagner les jeunes à former, en accord avec la politique de promotion du secteur privé ;
- contribuer à la formation en nombre suffisant des producteurs ruraux d'une part, et d'autre part, d'ingénieurs et de techniciens en lien avec la politique de développement rural ;
- mettre en place un mécanisme de financement soutenable et durable à travers des partenariats de cofinancement publics/privés/PTF.

II.3.2.3 Santé et nutrition

Le prochain quinquennat sera renforcé par le renforcement des acquis et le développement des stratégies efficaces basées sur des interventions à gains rapides, afin d'atteindre les OMD. Ces stratégies s'appuieront sur celles déjà existantes dont la mise en œuvre intégrée permettra d'agir de façon transversale sur les principales causes de morbidité et de mortalité spécifiques que sont le paludisme, les maladies-cibles du programme élargi de vaccination, la malnutrition, les maladies chroniques, le VIH, le SIDA et la tuberculose.

Par ailleurs, il s'agira de renforcer le système de santé pour lui permettre de tirer les meilleurs résultats possibles des investissements dans la santé. Pour ce faire, le Gouvernement s'attachera à mettre en œuvre son programme de réforme du système de santé. Les principales orientations pour les prochaines années se résument comme ci-après :

- le développement de services de santé intégrés à base communautaire et des ressources humaines pour la santé ;
- l'accroissement de l'offre de santé, notamment en milieu rural, en prenant en compte la médecine privée ;
- l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et de l'image des services de santé ;
- la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les maladies tropicales négligées, les maladies émergentes et réémergentes ;
- la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST ;
- l'accroissement des capacités nationales de production des médicaments, en prenant en compte la pharmacopée traditionnelle ;
- la promotion de la santé de la mère et de l'enfant ;
- le renforcement du système national d'information sanitaire, y compris la recherche ;
- le financement de la santé pour créer les conditions favorables à la réforme du système de santé ;
- le renforcement et l'amélioration de la maintenance du matériel médico-technique.

Par ailleurs, des initiatives seront engagées pour améliorer l'accessibilité financière aux soins de santé des groupes vulnérables. Les principaux axes sont les suivants :

- adosser les initiatives de gratuité à un cadre législatif et réglementaire ;
- accompagner les politiques de gratuité de mesures de renforcement des capacités (ressources humaines, équipements médicaux, motivation du personnel, etc.).

Enfin, dans le souci de réduire la faim et les maladies liées aux carences nutritionnelles, la priorité sera accordée à la sécurité alimentaire. A cet effet, il s'agira de créer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, à travers :

- l'augmentation du niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;

- le renforcement des capacités du marché, de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- l'amélioration des conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

II.3.2.4 Eau potable et assainissement

La mise en œuvre de différentes réformes définies par le programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA), devra s'intensifier, en vue d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement. A cet effet, les principales orientations du Gouvernement sont les suivantes :

- assurer le financement global du PN-AEPA, par la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des financements complémentaires ;
- renforcer la capacité d'absorption du secteur par la mise en œuvre d'un plan de formation des communes, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain;
- accélérer la réalisation d'infrastructures AEPA, en intégrant dans les Plans communaux de développement, l'approvisionnement en eau potable et assainissement, la réalisation de nouvelles bornes-fontaines, de châteaux-d'eau, de branchements particuliers et la construction de latrines publiques ;
- impliquer les communes dans la réalisation du PN-AEPA et améliorer son dispositif de suivi-évaluation ;
- stimuler la demande pour l'assainissement amélioré en milieu rural, en diffusant les instruments d'information, éducation et communication en matière d'eau potable et d'assainissement.

II.3.2.5 Promotion de la protection sociale

La mise en œuvre d'une stratégie cohérente en matière de protection sociale permet de satisfaire les besoins essentiels des populations, en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base. Elle permet de mieux gérer les risques socioéconomiques qui entraînent une diminution ou une perte des revenus ou de l'outil de travail et de faire face ainsi, aux chocs et crises économiques. Le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre une Politique nationale de protection sociale fondée sur la consolidation du tissu de solidarité communautaire. L'élaboration d'un tel cadre d'orientation permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents de filets sociaux et d'assurance sociale pour une meilleure prise en charge des populations-cibles. Celle-ci devra servir de cadre d'orientation et de coordination des interventions en la matière.

En tous les cas, le Gouvernement privilégiera les actions prioritaires ci-après :

- examiner la couverture, l'impact, le coût et le ciblage des programmes existants, en vue de consolider et de renforcer les différents systèmes mis en place ;
- bâtir un socle de protection sociale, en vue de permettre un accès universel à des transferts monétaires et services sociaux essentiels ;
- organiser une consultation nationale avec tous les acteurs concernés sur la question de protection sociale et des meilleurs dispositifs pour la solidarité nationale, en vue de dégager une nouvelle politique claire inscrite dans une vision temporelle pour promouvoir des systèmes viables et durables ;
- adopter et mettre en œuvre un dispositif national de protection sociale ;
- développer des mécanismes et dispositifs financiers de solidarité nationale à travers un fonds national. Ce dispositif servira principalement, à venir en aide aux groupes vulnérables et aux groupes socio-spécifiques, en cas de crises ou catastrophes ;
- mettre en place un régime spécial pour les plus pauvres (indigents) ;
- mettre en place un système national d'assurance maladie ;
- assurer l'accès des pauvres aux services sociaux de base ;
- mettre en œuvre une politique de redistribution des revenus mieux ciblée, grâce à l'utilisation des techniques de filets sociaux en direction des pauvres ou des personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs.

II.3.2.6 Accès aux services énergétiques modernes

Dans l'optique de favoriser l'accès aux services énergétiques du plus grand nombre et d'améliorer leur capacité productive, une attention particulière sera portée au monde rural, où les taux d'accès à l'énergie sont généralement, très bas, inférieurs à 1%. La démarche s'appuie ainsi sur une logique d'impact, avec comme porte d'entrée des localités présentant un fort dynamisme socioéconomique et dont l'influence s'étend au-delà de leur propre territoire.

En matière d'accès aux services énergétiques modernes, il s'agira : (i) de raccorder une plus grande partie de la population au réseau électrique, (ii) d'installer des centrales pour les centres importants situés hors réseau, (iii) de développer des plates-formes multifonctionnelles avec mini-réseau fournissant l'accès à l'énergie pour les localités de faible peuplement et (iv) de recourir au système photovoltaïque pour les populations des zones de faible densité.

II.3.3 AXE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

II.3.3.1 Renforcement de la gouvernance économique

II.3.3.1.1 Renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie

II.3.3.1.1.1 Les capacités de pilotage

Le pays s'inscrit dans une dynamique d'appropriation des résultats de l'étude prospective « Burkina 2025 ». Une cellule nationale de veille prospective a été créée, en vue de proposer toute mesure susceptible de favoriser l'avènement de scénario plus favorable ou à défaut, toute mesure pour prévenir toute dérive pouvant conduire à un scénario redouté. Le cadre intégré de cette étude a été complété par la prise en compte des dimensions « Aménagement du territoire » et « Population ». En effet, la Politique nationale de population (PNP) a été relue pour tenir compte des évolutions institutionnelles et de la nécessité d'une meilleure gestion de la transition démographique. Le processus d'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) connaît d'importantes avancées.

En matière de renforcement des capacités de pilotage du développement, les actions prioritaires du Gouvernement consisteront en :

- l'utilisation de la démarche prospective pour cerner des problématiques sectorielles et thématiques pour mieux les appréhender et développer des capacités endogènes d'anticipation, notamment dans les domaines de l'éducation, compte tenu de son poids dans la détermination de l'Indice de développement humain et des mines pour son essor actuel et son potentiel non encore suffisamment révélé ;
- la mise en œuvre effective du plan de communication en matière de prospective ;
- l'opérationnalisation de la vision « Burkina 2025 » dans les domaines de la population et de l'aménagement du territoire.

II.3.3.1.1.2 La gestion de l'économie

➤ La gestion opérationnelle

En matière de planification opérationnelle, le Gouvernement a fait l'option claire, ces cinq dernières années, de doter chaque département ministériel d'une politique ou d'une stratégie sectorielle dans la perspective du budget-programme intégral. C'est ainsi, qu'un guide d'élaboration des politiques sectorielles a été élaboré. Des départements ministériels ont bénéficié d'appuis pour la formulation de leur politique. Au cours des prochaines années, il s'agira de :

- poursuivre ces appuis pour doter tous les départements ministériels de politique sectorielle ;
- systématiser le budget-programme dans tous les départements.

➤ La gestion courante

Le Gouvernement s'est attelé, ces dernières années, à promouvoir la culture de la gestion axée sur les résultats. Il entend poursuivre cette dynamique ces prochaines années. Pour ce faire, il assurera :

- la participation, la concertation et l'association de tous les acteurs concernés à son action ;
- la mise en œuvre de cadres techniques, juridiques et réglementaires appropriés, notamment les plans et programmes, les procédures, les règlements et les normes de gestion modernes et performantes ;
- la rationalisation du processus décisionnel : suivi des décisions, adoption de formes organisationnelles performantes, développement des pôles de compétence, partenariat avec les autres acteurs, responsabilité et mise en place d'un système de management efficient ;
- l'évaluation, le suivi, la reddition des comptes à tous les niveaux : développement des outils adaptés (audit, tableaux de bord, observatoire, contrôle) ;
- le Management orienté sur les résultats (MOR) des entreprises publiques sera davantage renforcé avec la création du comité interministériel de sélection des candidats au poste de directeur général des établissements publics et des sociétés à participation majoritaire de l'Etat. Désormais, la nomination à ces postes interviendra, à l'issue d'une procédure de sélection, assortie d'un contrat d'objectifs ;
- la rationalisation des unités de gestion des projets et programmes.

Par ailleurs, la gestion courante de l'économie sera davantage caractérisée, ces prochaines années, par une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques, ainsi que par la recherche de l'efficacité dans l'utilisation de l'APD.

II.3.3.1.2 Contrôle des finances publiques, lutte contre la corruption, la fraude et le faux

L'objectif est de promouvoir les valeurs de rigueur, de probité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des affaires publiques. Ceci doit se traduire par l'amélioration de la gestion des finances publiques, la lutte contre la fraude, le faux et la corruption, et un meilleur suivi des recommandations des corps de contrôle.

➤ Contrôle administratif

En matière de contrôle interne, le Gouvernement entend poursuivre la dynamique en développant : (i) le contrôle de gestion ou de pilotage (faire le point du déroulement des activités ou reddition des comptes, examiner l'avancement des activités et prendre des mesures adaptées), (ii) les audits (s'assurer que le fonctionnement des services respecte les règles et les procédures), (iii) les inspections (contrôle de conformité aux normes financières, aux procédures administratives avec obligation de suivi des recommandations). A ces formes de contrôle interne, sera associée l'évaluation qui est un contrôle de performance et de régularité. L'ambition au niveau de cette orientation, est d'accroître le nombre de contrôles en renforçant et en développant les capacités des services en charge du contrôle ainsi que les instruments tels que l'élaboration de la mercuriale.

➤ Contrôle externe

Le contrôle juridictionnel et le contrôle parlementaire feront l'objet d'une attention particulière. Par ailleurs, l'option prise d'aller vers le renforcement du contrôle a posteriori, sera poursuivie par un recours accru aux audits externes.

➤ *Lutte contre la fraude, le faux et la corruption*

Au regard des conséquences désastreuses de la fraude, du faux et de la corruption sur l'économie et les finances publiques, la stratégie globale de lutte contre la fraude et son plan d'actions seront mis en œuvre. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra ses actions de contrôle. A cet effet, les actions des inspections techniques seront intensifiées. Le fonds national de lutte contre la fraude, en cours de création, sera opérationnalisé, afin de doter les acteurs des ressources nécessaires pour mener à bien la lutte contre ce fléau.

II.3.3.1.3 Renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement

L'absence de coordination de la multitude des donateurs dans la mise en œuvre de l'APD, constitue une contrainte dans l'exécution des différents projets et programmes de développement. Cette absence de coordination, associée au nombre pléthorique des unités de gestion des projets et programmes, à la multitude des procédures de gestion et à la faiblesse du système de suivi-évaluation, influencent négativement l'efficacité de l'APD.

Pour rendre l'APD plus efficace, le Gouvernement entend poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Programme d'actions d'Accra, à travers le PANEA. Pour ce faire, l'appropriation des politiques de développement sera renforcée, la gestion axée sur les résultats sera entreprise à travers les réformes visant l'efficacité de la gestion des projets et programmes (réformes dans le cadre des assemblées générales des projets et programmes, la valorisation de la fonction étude et planification, amélioration du système de suivi-évaluation). Par ailleurs, il s'attellera à l'amélioration de la mobilisation des ressources, à travers le mécanisme des appuis budgétaires, afin d'assurer une meilleure prévisibilité et affectation des ressources.

II.3.3.2 Renforcement de la gouvernance politique

Une croissance accélérée et un développement durable ne sont envisageables sans la mise en place d'institutions favorables, c'est-à-dire d'institutions garantissant la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats pour inciter les individus à investir et à participer à la vie économique.

La mise en œuvre de différentes réformes démocratiques et l'adoption de la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG) ont permis au Burkina Faso de jeter les bases d'un renouveau démocratique et de contribuer à apaiser la situation politique et consolider la stabilité des institutions de la république. Pour les prochaines années, il s'agira de renforcer certaines valeurs sur lesquelles plusieurs autres réformes et actions doivent être engagées, notamment :

- approfondir le contenu et la portée de la gouvernance nationale, en rendant plus effective la séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ;
- construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques ;
- promouvoir un climat de confiance en la justice ;

- assurer l'effectivité des droits humains, à travers des mécanismes et des institutions proactifs combinant les actions de promotion et de protection ;
- promouvoir la culture de la tolérance et de la paix ;
- instaurer une culture démocratique partagée et consensuelle sur des valeurs et des engagements mutuels ;
- renforcer les capacités de l'Etat, ainsi que des autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les organisations de la société civile ;
- promouvoir une justice crédible et accessible en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire.

II.3.3.3 Renforcement de la gouvernance administrative

Dans le domaine de la gouvernance administrative, les principales orientations consisteront en la construction d'une administration républicaine de développement par la réforme de l'Administration, à travers une stratégie décennale de modernisation de l'Etat et du système de gestion de l'administration (politiques sectorielles, approche-programme, manuels de procédures, audit des institutions, évaluation des politiques publiques, etc.).

Il s'agira entre autres de :

- valoriser et renforcer les ressources humaines de l'Etat par l'instauration d'une gestion stratégique des ressources humaines publiques et le renforcement des capacités des ressources de l'Etat ;
- développer des instruments, des outils et des méthodes de gestion administrative, en mettant l'accent sur la qualité de l'accueil et la meilleure qualité des services rendus au public ;
- mettre les TIC au service de l'administration pour la rendre plus performante et plus transparente, au travers d'une généralisation de l'accès à l'information et par le développement de services publics en ligne ;
- promouvoir une déconcentration porteuse de développement local par la création des conditions nécessaires permettant aux services techniques déconcentrés d'avoir une administration publique moderne, performante au service des citoyens ;
- améliorer le service aux usagers ;
- améliorer le système d'information de l'administration pour rendre celle-ci plus performante et plus transparente.

II.3.3.4 Consolidation de la gouvernance locale

Le développement local et régional est une volonté politique qui s'affirme de plus en plus, à travers des mesures prises par l'Etat parmi lesquelles l'élaboration de documents d'orientation, de politiques et de stratégies pour soutenir la décentralisation et la vision pour promouvoir le développement régional.

Dans cette optique, la SCADD est un instrument pour articuler les stratégies régionales avec les politiques publiques et mobiliser les énergies locales pour promouvoir la croissance accélérée au niveau national. Ainsi, les options nationales seront mises en synergie avec les initiatives locales dans un cadre d'intervention convergeant et cohérent qui implique les forces vives de notre société dans la mise en œuvre des ambitions communes du pays.

Pour les années à venir, il s'agira (i) de réussir la décentralisation économique (création de véritables pôles régionaux de développement), (ii) d'assurer le transfert effectif des compétences et des ressources dans tous les domaines retenus, (iii) de renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales (iv) d'assurer la cohérence de l'action locale avec les politiques de l'Etat et (v) d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local.

II.3.4 AXE 4 : PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT

La prise en compte des questions transversales, telles que le genre, la population, l'environnement et l'aménagement du territoire, est une condition de réussite de la mise en œuvre de la SCADD. Ces questions devront être constamment présentes à tous les niveaux de dialogue, de politiques et lors des processus de formulation des politiques et programmes sectoriels. Des guides seront élaborés pour faciliter la mise en œuvre de cette orientation.

II.3.4.1 Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre

Le Gouvernement a adopté une Politique nationale genre (PNG) en 2009, assortie d'un plan opérationnel de mise en œuvre. Pour les années à venir, le Gouvernement s'attachera à (i) améliorer l'accès et le contrôle, de manière égale et équitable, de tous les Burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base, (ii) promouvoir les droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d'accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus, (iii) améliorer l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision, (iv) promouvoir l'institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux, (v) promouvoir le respect des droits et l'élimination des violences, (vi) promouvoir le genre pour un changement de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socioéconomique et, (vii) développer un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.

II.3.4.2 Renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique

Les questions de population sont très importantes en matière de développement économique. La liaison entre cette question et les objectifs de développement contribueront à accélérer la croissance pour un développement durable. La question de la population sera abordée, en termes de maîtrise de la croissance démographique, de renforcement des capacités des acteurs pour la prise en compte de la donnée démographique dans les politiques, plans et programmes de développement, de recherche, et de suivi-évaluation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCADD, il sera également fait des plaidoyers auprès des ministères et institutions concernés pour la prise en compte des questions qui les concernent particulièrement. Les grandes thématiques qui s'inscrivent dans la logique de la population et le développement sont : migration-urbanisation, éducation et formation, environnement, eau potable, emploi, santé, genre, SIDA et autres thématiques faisant l'objet d'engagements internationaux.

II.3.4.3 Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles

Le développement durable nécessite d'articuler les éléments liés au niveau de vie, au cadre de vie et au milieu de vie. Cette exigence doit amener tous les acteurs à réviser leur mode d'action, en s'alignant sur le principe de la durabilité.

La SCADD doit permettre de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources naturelles en tant que pilier du développement agricole et la maîtrise de son exploitation, notamment à travers l'augmentation du rythme de reboisement, l'exploitation des richesses forestières, ainsi que la protection des ressources fauniques. Pour le quinquennat à venir, il s'agira de renforcer les programmes :

- d'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques ;
- de promotion des filières d'assainissement ;
- d'aménagements paysagers et fauniques ;
- de gouvernance environnementale et de renforcement des capacités ;
- de promotion des énergies de substitution, des techniques et technologies d'économie d'énergie ;
- Initiative pauvreté-environnement ;
- de promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté ;
- d'appui à la recherche environnementale.

II.3.4.4 Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire vise à organiser l'utilisation de l'espace national et à assurer la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements et des agglomérations. Il vise, en outre, à fournir aux collectivités territoriales un cadre de référence pour l'élaboration de leurs politiques, stratégies et plans de développement. Pour les années à venir, le Gouvernement finalisera les schémas d'aménagement au niveau national et régional ainsi que les schémas sectoriels. Il concevra des outils méthodologiques et des contrats-plans pour accompagner le développement régional et local et pour régir les rapports entre les collectivités territoriales et l'Etat. Enfin, l'accent sera mis sur la promotion des initiatives locales, à travers l'organisation des acteurs locaux autour d'actions porteuses, selon les orientations du SNAT.

II.3.4.5 Renforcement des capacités

L'atteinte des objectifs d'accélération de la croissance et de développement durable implique la mise en œuvre de la Politique nationale de renforcement des capacités (PNRC). Dans cette optique, le Gouvernement entend :

- renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue et de la concertation ;
- optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles, la réforme et la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain ;
- promouvoir de meilleures conditions de réussite de renforcement des capacités ;
- créer les conditions socioculturelles de renforcement des capacités entrepreneuriales

compétitives ;

- renforcer les capacités techniques et de gestion du secteur informel, à travers l'adaptation de la formation à ses besoins ;
- renforcer le savoir-faire et l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité des microentreprises du secteur informel.

II.3.4.6 Intelligence économique

L'Etat compte promouvoir l'intelligence économique en vue de disposer d'informations pertinentes permettant de comprendre et d'anticiper l'environnement économique national et international, d'identifier les opportunités d'accès à de nouveaux marchés, grâce à l'innovation et à la créativité.

Au cours de la période 2011-2015, les pôles d'intelligence économique qui concerneront l'administration et le secteur privé autour respectivement des services publics et du patronat.

Pour conforter sa fonction d'ordonnateur économique et de régulateur de la vie politique et sociale, l'Etat envisage de promouvoir : (i) la veille économique et technologique, (ii) la gestion de la propriété industrielle, (iii) la protection des connaissances et la sécurité économique (iv) la gestion et l'exploitation des connaissances et de l'information ; ce qui lui permettra d'avoir les instruments adéquats pour prévoir et anticiper l'avenir. Les domaines qui seront privilégiés ont trait particulièrement à la science et aux processus de production industrielle, technologique et médicale.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La stratégie que le Burkina Faso entend mettre en œuvre repose sur une articulation harmonieuse des actions organisées autour de quatre axes qui sont complémentaires pour booster la croissance et réduire la pauvreté. En effet, l'accélération de la croissance souhaitée, suppose notamment la transformation de la sphère productive, l'amélioration du capital humain et un environnement institutionnel favorable. Pour réussir cette orientation, il est nécessaire de définir les conditions d'accélération de la croissance, le schéma de financement ainsi que les modalités de mise en œuvre

III.1 LES CONDITIONS D'ACCELERATION DE LA CROISSANCE

L'évaluation de la mise en œuvre du CSLP, la décennie écoulée, a fait ressortir l'importance des réformes et des efforts déployés pour accroître les performances de l'économie et consolider les acquis sociaux. Cependant, la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes et le caractère très variable de la croissance sont apparus comme les principaux problèmes qu'il faut résoudre, le quinquennat à venir.

La concrétisation de cette orientation nécessite l'adoption de stratégies visant la consolidation des fondamentaux de l'économie.

De même, cette orientation exige l'amélioration de la productivité de l'investissement (surtout public) et le renforcement des mécanismes, des structures et des incitations au secteur privé.

Elle exige enfin, d'assurer un financement adéquat de l'économie par la mobilisation des ressources appropriées, aussi bien auprès des PTF, du secteur privé que du marché financier.

La démarche retenue pour renforcer les fondamentaux de l'économie et accélérer la croissance économique repose sur la stabilité du cadre macroéconomique, le renforcement de la position extérieure et la politique d'endettement, et l'amélioration du climat des affaires.

III.1.1 STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE

La stabilité du cadre macroéconomique est nécessaire pour renforcer les perspectives d'accélération de la croissance et réduire la pauvreté. A cet effet, il est nécessaire de garantir la soutenabilité des finances publiques, de renforcer la position extérieure du pays et la viabilité de la dette, au cours de la période 2011-2015.

La soutenabilité des finances publiques passe par l'accroissement des recettes, la maîtrise des dépenses publiques, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources, en vue de résorber les déficits constatés. En outre, assurer une gestion prudente des finances publiques, réduire les tensions de trésorerie et éviter tout dérapage qui pourrait fragiliser son équilibre, nécessitent de veiller à l'efficacité et au renforcement des circuits de la dépense et des marchés publics, à l'amélioration des procédures d'exécution du budget et le suivi de la trésorerie.

Quant au renforcement de la position extérieure, il implique de consolider les exportations, à travers l'or et le coton, et de diversifier les produits d'exportation. Toutes choses qui constituent des conditions

nécessaires à la réduction de la vulnérabilité de l'économie du pays. et à l'amorce de l'accélération de la croissance.

En ce qui concerne la dette extérieure, la politique et la stratégie d'endettement du pays se doivent de rester prudentes tout en accordant la priorité aux prêts concessionnels. Par ailleurs, l'intensification de l'informatisation, la formation des cadres en charge de la gestion de la dette, l'amélioration de la qualité de la base de données et la mise en place d'un système intégré de gestion des financements extérieurs devraient permettre de renforcer la capacité de gestion de la dette extérieure du pays.

III.1.2 REFORMES STRUCTURELLES ET AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Des réformes structurelles et l'amélioration du climat des affaires sont nécessaires à une accélération de la croissance.

S'agissant des réformes structurelles, il faudra veiller à :

- poursuivre la modernisation de l'administration publique, afin de renforcer la politique salariale et la qualité des services administratifs ;
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier. ;
- poursuivre les réformes et assainissement des filières, notamment la restructuration de la filière coton (financement des intrants et le mécanisme de fonds de lissage).

En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, il s'agira de :

- éliminer les blocages au niveau du foncier, par l'amélioration du cadre juridique et réglementaire en matière foncière ;
- consolider les acquis en matière d'allègement des procédures et des coûts des formalités administratives ;
- adapter et moderniser les capacités d'appui-conseil des structures de l'Etat, et les instruments de promotion des investissements privés ;
- accompagner la mutation institutionnelle, technique et financière du secteur informel ;
- développer le capital privé national ;
- rendre opérationnels les tribunaux de commerce, notamment ceux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- mettre en place un guichet unique du commerce extérieur ;
- rendre opérationnelle l'Agence nationale de promotion des investissements.

III.2 LE SCHEMA DE CROISSANCE ACCELEREE

La SCADD vise une croissance forte et soutenue sur la période 2011-2015. En 2011, le taux de croissance attendue est de 8,5% ; il augmentera sur toute la période pour s'établir à 10,8% en 2015.

Cette progression sera la résultante de l'évolution : (i) du secteur réel, (ii) des prix, (iii) de la demande intérieure, (iv) du compte extérieur, (v) du crédit et (vi) des finances publiques.

III.2.1 EVOLUTION DU SECTEUR REEL

La croissance va reposer notamment sur une bonne performance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des mines, ainsi que sur le dynamisme du secteur des services, à travers la modernisation de la production, l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'économie, ainsi que la diversification des activités.

Au niveau du secteur primaire, l'amélioration des rendements et de la productivité conduira à une croissance moyenne de la valeur ajoutée de 10,7%, sous l'effet de la bonne pluviométrie et surtout le renforcement des stratégies (i) de maîtrise de l'eau, (ii) de subvention des intrants agricoles, (iii) d'encadrement technique des producteurs, (iv) d'appui à la recherche agricole pour la création et l'introduction de variétés adaptées et (v) d'accès des producteurs à la mécanisation agricole et au crédit.

Dans le sous-secteur de l'élevage, la croissance moyenne sera portée à 4% entre 2011 et 2015. Cette progression sera imputable à l'amélioration génétique par insémination artificielle et le démarrage d'actions, telles que : (i) la mise en activité de l'usine de fabrication d'aliments pour bétail, (ii) la construction de deux laiteries de grande envergure à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso et (iii) la création d'une société de production de « poussins d'un jour » pour améliorer la production d'œufs.

Au niveau du secteur secondaire, la bonne orientation des cours mondiaux des produits miniers comme l'or, le zinc, le cuivre et le manganèse, combinée à la production des industries, vont entraîner un accroissement de la valeur ajoutée de 11,8% en moyenne annuelle. Cette progression sera imputable à l'industrie extractive et au dynamisme du sous-secteur des travaux de construction.

Quant au secteur tertiaire, il connaîtra, un taux de croissance annuel moyen de 12,5%. Cette évolution sera soutenue par le dynamisme attendu dans les services marchands et sera principalement, tirée par le commerce, les services financiers et les TIC, ainsi que le tourisme, la culture et les activités connexes boostés par le renforcement de la notoriété de la destination touristique Burkina Faso. Le tableau n°7 ci-après, présente l'évolution attendue de la croissance dans les secteurs et le PIB.

Tableau 7 : Evolution attendue de la croissance dans les secteurs et le PIB.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	proj	Proj	Proj	proj	proj	Proj
Secteur primaire	4,3	5,5	7,5	12,5	13,2	14,7
Secteur secondaire	11	11,3	11,7	11,9	12,1	12,2
Secteur tertiaire	5,2	8,7	9,7	13,6	14,5	15,6
Taux de croissance réel	5,2	8,5	9,8	10,4	10,7	10,8

Source : IAP octobre 2010

III.2.2 EVOLUTION DES PRIX

La bonne production agricole, conjuguée à des actions de régulation et de contrôle des marges des prix des produits de grande consommation par le Gouvernement, permettront de contenir l'inflation au-dessous de la norme communautaire de l'UEMOA. Ainsi, le taux d'inflation ressortira en moyenne, à environ 2,9%, soutenue également, par la stabilité attendue du prix du baril de pétrole et du cours du dollar. La maîtrise de l'inflation favorisera l'investissement et la consommation, participant ainsi à l'accélération de la croissance.

III.2.3 EVOLUTION DE LA DEMANDE INTERIEURE

La croissance moyenne de 10,04% du PIB sera favorisée principalement, par les investissements privés qui progresseront à un rythme annuel moyen de 17,5%, et par la consommation finale privée dont la contribution à la croissance s'établira en moyenne à 2,52 points de pourcentage.

III.2.4 EVOLUTION DU SECTEUR DE LA MONNAIE ET DU CREDIT

Le crédit à l'économie va progresser favorablement, sur la période de mise en œuvre de la SCADD afin de s'accommoder au niveau attendu de l'activité économique. En effet, l'encours du crédit accordé au secteur privé serait en moyenne de 1 040 milliards de FCFA par an. Il augmentera en moyenne de 10,6% chaque année, ce qui permettra de financer les investissements, afin de stimuler la croissance.

III.2.5 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

En matière de finances publiques, les efforts consentis pour accroître la mobilisation du potentiel fiscal et de ressources externes, conjugués aux actions de rationalisation des dépenses publiques permettront de contenir le déficit budgétaire de base à 4% du PIB en moyenne. Sous les hypothèses d'une bonne tenue de l'activité économique formulées sur la période, les opérations financières de l'Etat projetées devront tendre vers les normes de convergence établies au sein de l'UEMOA. En effet, les recettes totales et les dons enregistreront une progression moyenne de 13,18%. La pression fiscale passera de 11,6% en moyenne, sur la période 2000-2010 à 15,7% entre 2011 et 2015.

La mise en œuvre des différents programmes de la SCADD, se traduira par un accroissement soutenu des dépenses en général, et celles en capital en particulier, qui progresseront en moyenne de 14% par an sur la période. Le programme de développement et d'investissement induirait un niveau important des dépenses de fonctionnement. Toutefois, la politique de rationalisation des dépenses publiques permettra de maîtriser l'évolution des dépenses courantes qui, avec une croissance moyenne annuelle de 7%, augmenteront moins vite que les ressources. Globalement, les dépenses et prêts nets représenteront environ 23% du PIB nominal. Toutes choses qui offriront plus d'espaces budgétaires pour financer les investissements publics nécessaires pour accélérer la croissance.

III.2.6 EVOLUTION DU COMPTE EXTERIEUR

L'augmentation des exportations permettra de contenir le déficit commercial en moyenne, autour de 4,8% du PIB contre 7,2% en 2010. Cette évolution reposera en grande partie, sur la hausse des

exportations de coton fibre, d'or non monétaire, ainsi que des produits de l'élevage et des autres produits agricoles. Outre le dynamisme attendu dans les secteurs d'exportations traditionnels, notamment le coton et surtout l'or non monétaire, cette embellie reposera également sur les perspectives de diversification de la base des produits exportables.

La demande d'importation va également évoluer sur la période, afin de fournir au pays l'énergie nécessaire (produits pétroliers, électricité, etc.) et satisfaire les besoins en équipements et matériel roulant.

III.3 LE SCHEMA DE FINANCEMENT

Les résultats du cadrage macroéconomique et budgétaire dégagent une enveloppe financière et un schéma prévisionnel de financement qui devra soutenir une croissance accélérée et un développement durable. Sur la période 2011-2015, le taux de croissance annuelle moyen visé sera de 10,04%.

Le coût global de la mise en œuvre de la stratégie est estimé à 7 496,2 milliards de FCFA (hors charge de la dette), soit un coût annuel moyen de 1 499,24 milliards de FCFA contre une capacité nationale annuelle moyenne de financement de 949,48 milliards de FCFA.

Le coût global des investissements s'élève à 4 238,5 milliards de FCFA (56,5%), soit 847,7 milliards FCFA par an sur la période 2011-2015. Quant aux charges de fonctionnement elles, sont estimées à 3 258,7 milliards de FCFA, soit 651,54 milliards de FCFA par an, représentant 43,5% du coût de financement de la SCADD.

Le financement de la stratégie sera assuré à 63,3% sur les ressources propres du budget et à 34,5%, sur ressources extérieures. Il en ressort un gap additionnel estimé à 2,2% du coût global de la stratégie. Ce gap sera couvert par la mobilisation de l'épargne nationale et sous-régionale y compris celle des Burkinabè de l'extérieur par les émissions de titres publics (emprunts obligataires) et par le mécanisme du partenariat public-privé.

Tableau 8: Schéma de financement prévisionnel de la SCADD 2011-2015 (en milliards de FCFA)

INTITULE	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL	MOY
Coût du programme hors dette, y compris prêts nets (A)	1 223,60	1 379,90	1 470,50	1 610,70	1 811,50	7 496,20	1 499,24
Dépenses de fonctionnement	585,2	619,2	643,1	677,5	732,7	3 257,70	651,54
Dépenses d'investissement	638,4	760,7	827,4	933,2	1 078,80	4 238,50	847,70
<i>dont ressources propres</i>	285,7	333,9	385,8	415,2	450,4	1 871,00	374,20
Financement sur ressources propres (B)	740	822,4	918,5	1 045,30	1 221,20	4 747,40	949,48
Besoins de financement (C= B-A)	-483,60	-557,50	-552,00	-605,40	-680,30	-2 878,80	-575,76
Financement extérieur (D)	430,2	529,9	529,9	544,9	554,9	2 589,80	517,96
Investissements (dons et prêts projets)	305,9	405,6	405,6	420,6	430,6	1968,3	393,66
Autres financements (y compris MCA)	0	60,6	60,6	60,6	60,6	242,4	48,48
Appui budgétaire	124,3	124,3	124,3	124,3	124,3	621,5	124,30
Gap additionnel (C+D)	-53,40	-27,60	-22,10	-60,50	-125,40	-289,00	-57,80

Source : IAP, Octobre 2010

La mobilisation des ressources extérieures se fera, en recourant aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels comme émergents. En matière de financement extérieur, le Burkina Faso privilégiera une stratégie d'endettement prudente, par une mobilisation accrue de dons pour financer les secteurs à caractère social, entre autres l'éducation et la santé.

Le Partenariat public privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer la promotion des pôles de croissance et le développement du secteur agricole, des mines, des infrastructures, du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des PME/PMI.

Les autres formes de financements innovants, tels que l'émission de bons et d'obligations de Trésor sur le marché financier régional seront également exploités.

Les prêts devraient être contractés à des conditions concessionnelles et orientés vers les secteurs productifs et les infrastructures. Le volume de prêts contractés devrait respecter les ratios de viabilité et de soutenabilité de la dette. Les prêts aux conditions très souples et flexibles seront privilégiés pour le financement de la stratégie.

III.4 L'OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE

Deux principaux instruments seront développés au niveau national pour le suivi et l'évaluation de la SCADD, en cohérence avec le processus de préparation du budget de l'Etat : (i) une matrice de performance pour la mise en œuvre de la SCADD, (ii) un rapport annuel de performance de la mise en œuvre de la SCADD.

Au niveau sectoriel, la SCADD s'appuiera sur les processus développés au niveau de chaque secteur (département ministériel), notamment : (i) les plans d'actions des politiques / stratégies sectorielles avec leur cadre de résultats pour le suivi de la performance au niveau sectoriel, (ii) le rapport de revue au niveau sectoriel qui évalue les progrès annuels.

III.4.1 MATRICE DE PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

La matrice de performance du Gouvernement sera développée en parallèle avec le processus de préparation du budget de l'Etat pour servir : (i) de négociation avec le parlement, (ii) de dialogue avec les PTF.

Elle sera élaborée en année (n) pour couvrir une période triennale glissante de (n+1) à (n+3) et sera annexée au projet de budget à soumettre au parlement pour examen et adoption.

En tant qu'instrument de négociation avec le parlement et de dialogue avec les PTF, elle comprendra à la fois des mesures stratégiques de réformes à engager par le Gouvernement dans les secteurs-clés de la SCADD et des indicateurs de mesure des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique de développement du pays.

Cette matrice qui mesure la performance du Gouvernement sera simple, pour prendre en compte des mesures-clés de réformes en nombre limité (30 mesures au maximum), couvrant les axes et les secteurs-clés de la SCADD. Les indicateurs devront être également, en nombre limité (30 indicateurs au maximum pour le Gouvernement et 10 indicateurs maximum pour les bailleurs).

III.4.2 RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

Pour l'évaluation annuelle de la performance du Gouvernement dans la mise en œuvre de la SCADD de l'année (n-1), un rapport de performance basé sur la matrice sera élaboré et examiné à la revue annuelle. Le rapport validé par le Gouvernement est joint au projet de loi de règlement de l'année (n-1) pour examen par le parlement. Il est élaboré sur la base des rapports des revues sectorielles, en particulier des secteurs prioritaires de la SCADD. A cet effet, il est indispensable d'élaborer des manuels de *reporting* sectoriel et global avec des canevas-types pour l'élaboration des différents rapports.

Etant donné que la matrice de performance prévoit des indicateurs d'impacts, ceux-ci seront évalués, tous les trois ans, par une expertise indépendante pour alimenter le processus de dialogue sur l'efficacité des politiques soutenues dans le cadre de la SCADD.

III.5 LA STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION

III.5.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD découle des enseignements tirés du dispositif du CSLP. Il met en avant d'une part, la décentralisation en tant que vecteur porteur en matière de développement participatif à partir de la communalisation effective qui confère aux collectivités territoriales un rôle-clé dans la mise en œuvre de la SCADD et des politiques sectorielles y afférentes, et, d'autre part, le souci d'implantation du budget-programme qui va introduire une dynamique nouvelle dans la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de développement, ainsi que l'allocation des ressources.

Il est le mécanisme de coordination et de supervision de la mise en œuvre de la SCADD. Il comprend d'une part, des organes chargés de l'animation des cadres de dialogue entre les divers acteurs de développement et d'autre part, des instances qui constituent les cadres de dialogue. Outre ces organes et instances, des dialogues politiques de haut niveau, sont prévus. Leurs résultats alimenteront les travaux du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD.

III.5.1.1 Les organes

Le dispositif institutionnel comprend les organes suivants : (i) le Conseil des ministres, (ii) le Comité national de pilotage de la SCADD (CNP/SCADD), (iii) le Secrétariat technique national de la SCADD (STN/SCADD), (iv) les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) et (v) les Cadres de concertation régionaux (CCR).

III.5.1.1.1 Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres est l'organe d'orientation des politiques de développement économique et social. A ce titre, il est chargé (i) de fixer les priorités de développement retenues dans la SCADD, pour les années à venir et le bilan des actions menées, (ii) de décider de l'allocation des ressources en fonction des priorités définies et (iii) de l'adoption de la matrice de performances et du rapport annuel de performances qui sont annexés respectivement, aux projets de budget et de loi de règlement à soumettre au Parlement pour examen et adoption.

III.5.1.1.2 Comité national de pilotage de la SCADD

Le Comité national de pilotage de la SCADD a pour mission (i) de superviser la mise en œuvre de la SCADD, à travers le suivi et l'évaluation des actions retenues dans les différents domaines de priorité, (ii) de donner les directives nécessaires aux différents acteurs, notamment les secteurs ministériels, pour la conduite des actions qui leur incombent et la production des divers rapports nécessaires pour en apprécier l'impact, (iii) de valider le programme de travail annuel et de décider de la réalisation des études à caractère général ou spécifique nécessaires à l'approfondissement des éléments de la stratégie et (iv) de veiller au bon déroulement de l'ensemble du processus de suivi et d'évaluation de la SCADD.

Le Comité national de pilotage de la SCADD est composé de l'ensemble des acteurs-clés du développement que sont l'Etat (Gouvernement et collectivités territoriales), les Organisations de la société civile (OSC), le secteur privé et les PTF.

III.5.1.1.3 Secrétariat technique national de la SCADD

Le Secrétariat technique national de la SCADD (STN/SCADD) est l'organe administratif et technique d'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD. Il assiste le Comité national de pilotage et les autres Cadres nationaux de dialogue, dans leurs missions. Le STN/SCADD assure le secrétariat du Comité national de pilotage.

III.5.1.1.4 Cadres sectoriels de dialogue

Les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) sont constitués des dispositifs de pilotage des politiques et stratégies sectorielles. Ils s'appuient sur les dispositifs organisationnels existants et regroupent l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur (administration centrale et déconcentrée, secteur privé, société civile, PTF). Ils assurent la supervision de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles.

Ils définissent les priorités des actions à conduire sur la période triennale à venir, pour relever les grands défis du secteur, examinent et adoptent les bilans des plans d'actions sectoriels de l'année n-1, les rapports d'évaluation d'impacts (produits tous les trois ans), les plans d'actions sectoriels des années n+1 à n+3 et les Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) sectoriels de la même période, en veillant à leur cohérence avec les priorités définies.

III.5.1.1.5 Cadres de concertation régionaux

Les attributions des Cadres régionaux de dialogue (CRD) sont assumées par les Cadres de concertation régionaux (CCR). Ils apprécient la pertinence des actions programmées par les acteurs locaux, leur cohérence avec les objectifs de la SCADD et évaluent leurs performances.

III.5.1.2 Les instances

Le dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation de la SCADD comprend les instances suivantes : (i) la revue annuelle de la SCADD, (ii) les revues sectorielles et (iii) les revues régionales.

III.5.1.2.1 La revue annuelle de la SCADD

La revue annuelle de la SCADD tient lieu de session ordinaire du CNP/SCADD. Au cours de cette revue annuelle, le CNP/SCADD examine et valide les projets de rapport de performances de l'année n-1, le rapport d'évaluation d'impact qui est produit au moins tous les trois ans et le projet de matrice de performances des années n+1 à n+3. Il s'assure de la cohérence de la répartition des enveloppes sectorielles du CDMT de l'année n+1 avec les priorités arrêtées pour les secteurs. Ces priorités, reprises dans la matrice de performances, servent de cadre de référence à l'élaboration du CDMT de l'année n+2.

III.5.1.2.2 Revues sectorielles

Les revues sectorielles tiennent lieu de sessions des CSD. Elles ont lieu deux fois dans l'année et leurs rapports alimentent la revue annuelle de la SCADD. Elles comprennent une revue sectorielle à mi-parcours et une revue sectorielle annuelle.

Au cours de la revue sectorielle à mi-parcours, le CSD examine le bilan à mi-parcours de l'année n, les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du plan d'actions et la définition des priorités pour les trois années ultérieures.

Au cours de la revue sectorielle annuelle, le CSD examine notamment et de façon détaillée, le bilan du plan d'actions sectoriel de l'année n-1, le rapport d'évaluation d'impacts produit au moins tous les trois ans, le plan d'actions sectoriel des années n+1 à n+3 et le CDMT sectoriel de la même période.

Les revues sectorielles doivent intégrer les questions de l'efficacité de l'aide.

III.5.1.2.3 Revues régionales

Les sessions des CCR tiennent lieu de revues régionales. Elles servent à valider les actions des plans régionaux de développement cohérentes avec les priorités de la SCADD et à faire le bilan de leur mise en œuvre. À l'image des revues sectorielles, deux sessions au moins se tiennent dans l'année et leurs rapports validés alimentent la revue annuelle de la SCADD.

Au cours de la session à mi-parcours, le CCR examine le bilan à mi-parcours de l'année n, les actions à entreprendre pour corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre du plan d'actions régional et la définition des priorités du plan d'actions régional pour les trois années ultérieures.

Le CCR examine, au cours de sa session annuelle, le bilan du plan d'actions régional de l'année n-1, le rapport d'impacts produit au moins tous les trois ans et le plan d'actions régional des années n+1 à n+3.

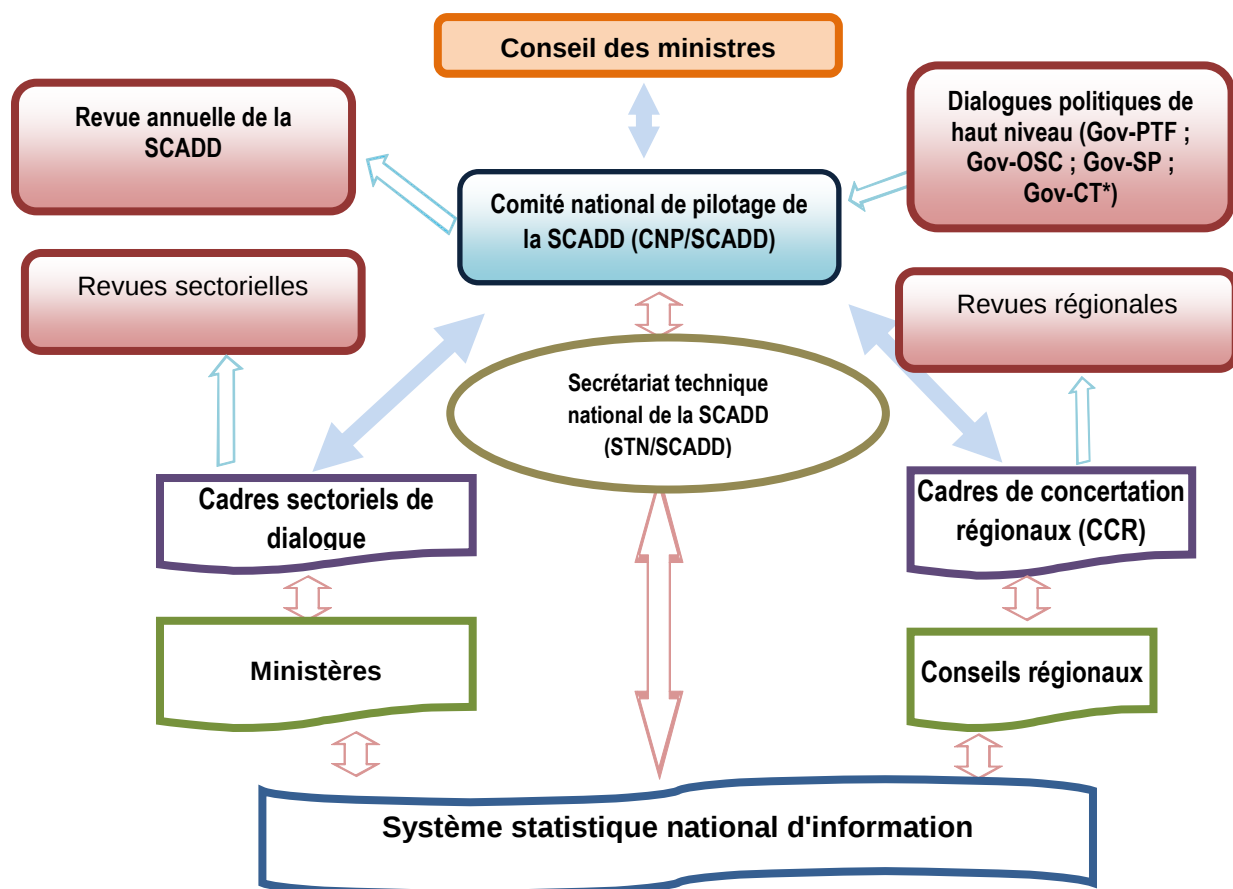
III.5.1.3 Les dialogues politiques de haut niveau

Les dialogues politiques de haut niveau sont des cadres de concertation annuels entre le Gouvernement et les autres partenaires au développement. Ils ont un caractère consultatif et comprennent notamment, les rencontres (i) Gouvernement-secteur privé, (ii) Gouvernement-organisations de la société civile, (iii) Gouvernement-collectivités territoriales et (iv) Gouvernement-PTF.

Ils sont présidés par le Premier ministre, assisté des membres du Gouvernement concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour. Ils fonctionnent conformément aux dispositions de leurs textes de création respectifs.

Le schéma ci-après, illustre le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SCADD.

Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SCADD



SP= Secteur privé, CT=Collectivités territoriales

III.5.2 CONSOLIDATION DES SYSTEMES DE SUIVI ET D'EVALUATION EXISTANTS

Au regard des moyens à mettre en œuvre, l'Etat seul ne peut exécuter convenablement la SCADD. Il sera donc, mis en œuvre un partenariat actif multiacteurs. Sont concernés les entreprises, les universités et centres de formation, les administrations, les collectivités territoriales, le secteur privé, les institutions de financement et les populations. Il s'agira de stimuler la coopération entre ces acteurs autour de projets innovants qui créent de la valeur ajoutée au bénéfice des membres des chaînes de valeurs.

La présente stratégie est aussi l'occasion de valoriser la décentralisation en responsabilisant les collectivités sur des questions de leur compétence et à leur portée. Il faudra encore, préciser le partage des rôles entre l'Etat, le secteur privé et la société civile, sous l'impulsion de l'Etat. Il faudra mettre en place les conditions d'une large participation de la population, la SCADD étant l'occasion de créer une véritable dynamique de développement dans laquelle les producteurs améliorent leur productivité et bénéficient de la répartition des fruits de la croissance.

L'amélioration de la production de l'information sera poursuivie par la consolidation et le renforcement des enquêtes déjà existantes, ainsi que des informations issues de la gestion courante des

administrations, telles que celles produites par le Ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation, le Ministère de la santé, le Ministère de la jeunesse et de l'emploi, le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques, etc.

Les efforts à déployer viseront aussi, à identifier et réaliser des enquêtes nouvelles, susceptibles d'améliorer la connaissance des domaines prioritaires de la SCADD. L'ensemble de ces actions de production d'informations fera l'objet d'un programme statistique minimum nécessaire à l'accélération de la croissance et au développement durable. Par ailleurs, les indicateurs de mise en œuvre et d'impact revêtiront une importance croissante les prochaines années. C'est pourquoi un service sera spécifiquement désigné, pour coordonner les travaux nécessaires, afin :

- d'assurer la disponibilité et la fiabilité des indicateurs identifiés ;
- d'élaborer les nouveaux indicateurs nécessaires à l'élargissement du suivi et des évaluations des résultats à l'ensemble des axes de la stratégie.

III.5.3 DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE L'INFORMATION NECESSAIRE A LA DETERMINATION DES CHOIX STRATEGIQUES ET AU SUIVI DES PROGRAMMES

Outre les aspects liés à l'organisation de la production de l'information et aux actions spécifiques aux indicateurs de mise en œuvre et d'impact, les activités suivantes seront prioritairement conduites :

- la réalisation des Enquêtes intégrales sur les conditions de vie des ménages (EICVM) ;
- la réalisation des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) ;
- la réalisation du Recensement général de l'agriculture (RGA) ;
- la production régulière des comptes économiques de la nation ;
- la production du tableau de bord social ;
- la production régulière des statistiques sectorielles.

III.5.4 MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Une communication active sur la SCADD sera mise en œuvre en vue de favoriser son appropriation par les populations du Burkina Faso et les partenaires au développement.

Le cœur de cible de cette communication sera constitué des décideurs locaux, régionaux et nationaux. Les publics-cibles secondaires comprennent : (i) l'administration centrale et déconcentrée, (ii) les partis et formations politiques, (iii) les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé, (iv) les professionnels de la communication et des médias, (v) les chercheurs, (vi) la jeunesse, (vii) les PTF, (viii) les leaders d'opinion et autorités coutumières et religieuses, (ix) les communautés de base en campagne et en ville et (x) la diaspora burkinabè.

La communication sur la SCADD se fera par : (i) le renforcement de la communication de masse et des TIC, (ii) l'exploitation du canal institutionnel, et (iii) la valorisation des canaux de communication traditionnelle.

L'utilisation des langues nationales sera privilégiée dans le cadre des réalisations médiatiques et de la communication de proximité.

IV. ANALYSE DES RISQUES

La mise en œuvre de la SCADD présente des risques qui pourraient entraver la bonne marche du développement voulu par le Gouvernement. La principale préoccupation du Gouvernement est de mener des actions cohérentes et synergiques qui seraient le tremplin des mutations positives des structures économiques et sociales.

La SCADD a pour ambition de concilier les aspects de croissance et de développement durable dans le contexte de la mondialisation. Cette démarche nécessite une posture anticipatrice et innovatrice. Mais la réussite de la SCADD peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la SCADD sont de quatre ordres : le risque financier, le risque lié aux conditions naturelles, le risque lié à la faible adhésion des acteurs et le risque lié à la conjoncture internationale et régionale.

IV.1 LE RISQUE FINANCIER

Le schéma de financement de la SCADD prévoit des contributions externes de 34,5% et interne de 63,3%, du coût global des actions à réaliser entre 2011 et 2015. Les autres contributions sont estimées à 2,2%. L'on assiste actuellement, à une contraction des flux d'aide en direction des pays en développement, notamment africains. L'inversion de cette tendance n'est pas envisageable dans l'immédiat. Par ailleurs, malgré quelques efforts dans le cadre de la recherche mutuelle de l'efficacité de l'aide, les procédures de mobilisation des ressources externes demeurent assez pesantes. En outre, la capacité du Burkina Faso à mobiliser des ressources internes est faible par rapport à la norme UEMOA. Le marché financier régional est très concurrentiel, alors même que le pays, compte tenu de sa situation d'endettement, ne peut y offrir des taux d'intérêt compétitifs, ce qui est de nature à dégrader davantage sa situation. Toutes choses qui constituent de réels risques pour la disponibilité des moyens financiers indispensables à la réussite de la SCADD.

IV.2 LE RISQUE LIE AUX CONDITIONS NATURELLES

Le réchauffement de la terre et les variabilités climatiques sont des réalités ; les inondations du 1^{er} septembre l'illustrent si bien. Or, l'activité agricole, qui occupe près de 80% de la population active totale, est fortement tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés, bénéficient de très peu de financement, l'adhésion des producteurs aux nouvelles méthodes de la culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation) reste faible, la maîtrise de l'eau constitue encore un sujet de préoccupation. Autant d'éléments qui accentuent le risque et la menace que représentent les conditions climatiques.

IV.3 LE RISQUE LIE A UNE FAIBLE ADHESION DES ACTEURS

A l'instar du CSLP, la SCADD devrait emporter l'adhésion de tous les acteurs qui participent au processus de développement du pays. Les chances de réussite de la mise en œuvre de cette stratégie tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux. Pour favoriser cette concertation et synergie d'intervention, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel. Le fonctionnement régulier de ce dispositif

dépendra de son degré d'appropriation par chacun des acteurs, du respect des différents calendriers et des moyens mis à sa disposition. La célérité des différentes administrations dans la collecte des informations fiables et leur traitement, les délais de transmission des dossiers aux structures partenaires et la promptitude de leur réaction respective sont autant d'éléments qui peuvent contribuer à renforcer cette concertation. Malheureusement, l'administration burkinabè traîne encore certaines lourdeurs et se caractérise encore, par des faiblesses de capacité et une mobilité du personnel. Au total, l'appropriation, la prise en charge du dispositif, et la qualité et l'efficacité de l'administration sont des risques qui peuvent entraver la coordination des actions stratégiques et la mise en œuvre de la SCADD.

IV.4 RISQUE LIE A LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET REGIONALE

A l'instar de tous les pays, le Burkina Faso a une économie ouverte sur le reste du monde dont dépend ses exportations et ses importations de produits essentiels à son développement. En outre, le pays est fortement tributaire de l'aide et des capitaux étrangers pour le financement de ses investissements. Ainsi, la décennie écoulée, le Burkina Faso a été touché dans tous les secteurs socioéconomiques par les crises internationales (alimentaire, énergétique, financière et économique), qui ont fragilisé l'économie, en engendrant notamment, des poussées inflationnistes sur certains produits comme les hydrocarbures et les produits alimentaires et réduisant la marge de manœuvre de l'Etat pour mobiliser des ressources pour le financement des investissements.

En outre, la forte colonie de burkinabè vivant à l'étranger, en particulier en Côte d'Ivoire, constitue, par ses transferts sans contrepartie un appoint déterminant de consommation nationale. Par ailleurs le Burkina Faso, pays de l'hinterland, dépend fortement des pays du littoral de la sous-région pour son approvisionnement et ses exportations. Aussi, la crise politico-militaire ivoirienne qui a entraîné des retours massifs de Burkinabè émigrés, a-t-elle eu des conséquences graves sur les transferts de fonds des émigrés, l'approvisionnement et les exportations du pays.

Il en ressort donc que les turbulences des environnements international et régional, notamment sous-régional, constituent des risques majeurs, pouvant remettre en cause les choix stratégiques de développement du pays et partant entraver une bonne mise en œuvre de la SCADD.

ANNEXE

ANNEXE 1 : SITUATION DE REFERENCE DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Généralités	
Superficie	274 200 km ²
Langue officielle	Français
Pays limitrophes	Niger, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire et Mali.
Relief	Altitude moyenne : 400 mètres
	Sommet le plus élevé : Ténakourou (747 mètres).
	Points les plus bas : vallée du Mouhoun, vallée de la Pendjari et vallée du Nakambé
Hydrographie	Principaux cours d'eau: Mouhoun, Nazinon, Nakambé
Climat	Climat tropical de type soudano-sahélien avec deux saisons très contrastées : une saison d'hivernage très courte, de 3 à 4 mois (juin à septembre) et une saison sèche, de 8 à 9 mois (octobre à juin).
Découpage administratif	13 régions
	45 provinces
	351 communes
	plus de 8 000 villages
Principaux produits d'exportations	Or, coton, animaux vivants, cuirs et peaux, karité et oléagineux, fruits et légumes.
Principaux produits d'importations	Produits pétroliers, produits alimentaires, machines et appareils, matériels de transport, produits chimiques, fer, ciments.
Principaux marchés d'exportation	Union européenne, Afrique de l'Ouest, Singapour, Japon, Etats unis d'Amérique, Rép. de Chine, Inde et Canada,
Population (RGPH 2006)	
Population en 2006 (nombre)	14 017 262
<i>Femmes (nombre)</i>	7 248 523
<i>Hommes (nombre)</i>	6 768 739
<i>Urbaine (%)</i>	22,7
<i>Rurale (%)</i>	77
Taux de croissance démographique (%)	3,10
Indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants par femme)	6,2
Espérance de vie à la naissance (en années)	56,7
Densité de population (habitants/km ²)	55,52
Population estimée en 2010 (nombre)	15 730 977
<i>Femmes (nombre)</i>	8 140 844
<i>Hommes (nombre)</i>	7 590 133
Agriculture	
Utilisation des sols en 2006	
Cultures (ha)	4 105 069
<i>Cultures irriguée (ha)</i>	21 262
Infrastructures routières (2009)	
Routes nationales (km)	6 697,50

Routes bitumées (km)	3 107,30
Routes en terre (km)	2 510,09
Total routes (km)	15 272
Voies ferrées (km)	625
Aéroports internationaux (nombre)	02
TIC	
Lignes principales de téléphone au 30 juin 2009 (nombre)	151 206
Abonnés à un service de téléphonie mobile au 30 juin 2009 (nombre)	3 729 077
Télédensité fixe (téléphone pour 100 habitants)	1,01
Télédensité mobile (téléphone pour 100 habitants)	25,02
Télédensité globale (téléphone pour 100 habitants)	26,04
Téléphones fixes et mobiles au 30 juin 2009 (nombre)	3 880 283
Internautes en 2008 (nombre)	19 684 (1,32 pour 1000 habitants)
Energie	
Electricité production en 2009 (kwh)	844 389 151
<i>Source thermique locale (%)</i>	67,2
<i>Source hydroélectrique (%)</i>	15,66
<i>Importations (%)</i>	17,12
Coût de revient moyen du KWH (FCFA)	134,28
Localités électrifiées (nombre)	104
Taux d'électrification (%)	13,46
<i>Milieu urbain (%)</i>	42,48
<i>Milieu rural (%)</i>	1.01
Taux de couverture (%)	40
<i>Milieu urbain (%)</i>	100
<i>Milieu rural (%)</i>	20
Santé	
Taux de natalité en 2006 (‰)	46
Taux de mortalité en 2006 (‰)	11,80
Taux de mortalité infantile en 2003 (‰)	81
Taux de mortalité maternelle 2003 (pour 100 000 naissances vivantes)	458
Taux de séroprévalence du VIH/SIDA en 2009 (%)	1,6
Rayon moyen d'action théorique en 2009 (km)	7,5
Eau potable et assainissement	
Accès à l'eau potable en 2009 (%)	81,20
<i>Zones urbaines (%)</i>	72,00
<i>Zones rurales (%)</i>	56,63
Taux d'accès à l'assainissement en 2007 (%)	19,00
Education	
Taux brut de préscolarisation (%)	2,80
Taux brut de scolarisation (2009/2010)	
<i>Primaire, tranche d'âge 6-11 ans (%)</i>	76
<i>Post-primaire, tranche d'âge 12-15 ans (%)</i>	29,7

Taux d'achèvement au primaire, tranche d'âge 6-11ans (%)	47,7
Taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus en 2007/2008 (%)	28,7
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants en 2008/2009	330
Produit intérieur brut (PIB) en 2009	
PIB Global	
Montant du PIB courant (milliards de FCFA)	3 932,42
Montant du PIB réel (milliards de FCFA)	3 052,60
Croissance réelle du PIB (%)	3,20
Taux annuel moyen de croissance 2005-2009 (%)	5,40
PIB francs constants (99) par tête	200 962,4
PIB en US \$ constants (99) par tête	324,1
PIB par habitant (\$ E.U courant)	320,5
PIB par secteur	
Secteur primaire	855, 28
Production céréalière en 2009 (en tonnes)	3 634 412
Production brute/nette de coton graine (tonnes)	414 500
Elevage (milliards FCFA Constants 1999)	416, 84
Sylviculture (milliards FCFA Constants 1999)	82, 53
Pêche (milliards FCFA Constants 1999)	7, 69
Secteur secondaire (milliards FCFA Constants 1999)	648, 81
dont Industries extractives (milliards FCFA Constants 1999)	149, 054
dont égrenage coton (milliards FCFA Constants 1999)	8, 10
dont électricité, gaz et eau (milliards FCFA Constants 1999)	52,70
dont travaux de construction (milliards FCFA Constants 1999)	122,53
Secteur tertiaire (milliards FCFA Constants 1999)	1 312,05
Services marchands	742,20
Services non marchands	569,85
Part du secteur d'activité dans le PIB (2009)	
Primaire (%)	30,90
Secondaire(%)	22,50
Tertiaire(%)	46,60
Emplois du PIB (milliards FCFA courants)	
Consommation finale privée	2 788,80
Consommation finale administration publique (interne)	736,53
Variations des stocks	-53,75
Formation brute de capital fixe	882,89
Exportation biens+services non facteurs	516,43
- Importation biens+services non facteurs	-938,99
Prix	
Inflation (2009)	2,60
Finances publiques (2009)	
Exercice budgétaire	du 1er Janvier au 31

	Décembre (12/12)
Recettes totales (en milliards de FCFA)	539,10
Dépenses en capital (en milliards de FCFA)	457,36
Solde global base engagement (milliards de FCFA)	-188,07
Dette publique (milliards de FCFA)	1 087,65
Ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » (%)	16,13
Ratio dette/PIB (%)	27,40
Pauvreté (2009)	
Seuil national de pauvreté (FCFA)	108 374
Incidence de la pauvreté globale (%)	43,87
Incidence de la pauvreté féminine (%)	44,08
Incidence de la pauvreté masculine (%)	43,65
Incidence de la pauvreté urbaine (%)	19,90
Incidence de la pauvreté rurale (%)	50,70
Monnaie et compte extérieur	
Monnaie	Franc CFA
Taux de change annuel moyen (2009)	1 euro (€) = 655,955 FCFA 1 dollar US pour 485 FCFA
Crédit à l'économie (milliards FCFA)	670,980
Balance des paiements (milliards FCFA)	
<i>Balance commerciale</i>	-228,1
<i>Transferts courants (nets)</i>	242,6
<i>Privés</i>	62,3
<i>Publics</i>	180,3
<i>Balance transactions courante (dons officiels inclus)</i>	-182,2
<i>Balance transactions courante (dons officiels exclus)</i>	-362,5
<i>Transferts en capital (nets)</i>	133,0
<i>Privés</i>	9,7
<i>Publics</i>	123,3
<i>Operations financières</i>	275,3
<i>Investissements directs</i>	16,2
<i>Investissements de portefeuille</i>	7,6
<i>Autres investissements</i>	251,6
<i>Compte de capital et d'opérations financières</i>	408,3
<i>Solde global</i>	215,2

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE

Objectif global: réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

Code	1	2	3	4	5	6	7	8
Objectifs spécifiques	Réaliser un taux de croissance moyen du PIB réel de 10%	Atténuer l'extrême pauvreté et la faim dans le pays	Assurer l'éducation primaire pour tous	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Améliorer la santé maternelle	Combattre le VIH, le SIDA, le paludisme et les autres maladies, et de poursuivre l'inversion de la tendance	Assurer un environnement durable

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
AXE 1: DEVELOPPER LES PILIERS DE LA CROISSANCE ACCELEREE				
Développement et mise en œuvre d'un modèle de croissance accélérée	<i>Promouvoir les pôles de croissance</i>	La production nationale et les exportations sont accrues et diversifiées.	Mettre en place des agropoles, des zones minières, une zone économique spéciale, etc.	1 ; 2
	<i>Développer les filières de production et promouvoir les niches et les grappes d'entreprises</i>	Une dynamique de réseaux et de polarisation d'entreprises est créée.	Mieux structurer les filières de production les plus porteuses et les niches.	1 ; 2
	<i>Promouvoir une croissance pro-pauvres</i>	L'incidence de la pauvreté a baissé et les inégalités sont réduites.	Promouvoir la création d'emplois pour les pauvres	1 ; 2
			Formuler et mettre en œuvre des politiques volontaristes d'accroissement des revenus pour les pauvres.	1 ; 2
Développement des	<i>Développer le secteur</i>	Les acteurs du secteur agro-sylvo-pastoral,	Mettre en œuvre la loi foncière en milieu rural	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
secteurs prioritaires	<i>agricole (agriculture, élevage, pêche et foresterie)</i>	tout en ayant accès aux équipements agricoles modernes, sont mieux organisés dans des structures performantes, formés aux méthodes modernes de gestion et de conquête des marchés, mutualisent leurs moyens pour être plus performants.	Mécaniser le secteur agricole	1 ; 2
			Atténuer la vulnérabilité du secteur face aux variations climatiques	1 ; 2
			Assurer le développement de la transformation agroindustrielle	1 ; 2
			Promouvoir l'agrobusiness	1 ; 2
			Promouvoir la commercialisation des produits agricoles	1 ; 2
		Les productions agro-sylvo-pastoral et halieutiques sont diversifiées et accrues.	Diversifier les filières de production, etc.	1 ; 2
		Les producteurs sont approvisionnés en semences améliorées.	Mettre en place un plan de production de semences améliorées par l'INERA et diffuser les résultats de la recherche	1 ; 2
	<i>Développer les mines</i>	Les investisseurs du secteur minier ont confiance au secteur et leur nombre a augmenté. Le secteur minier est un véritable vecteur de la dynamique de développement durable du pays.	Accélérer la relecture du code minier	1
			Accélérer les réformes pour faire du Burkina Faso, un pays ITIE	1
			Suivre les exportations et les flux financiers	1
			Mettre en place un guichet unique	1
			Renforcer les capacités du Gouvernement à évaluer la performance financière des entreprises extractives	1
			Promouvoir des pôles de croissance autour des zones minières	1 ; 2
	<i>Développer l'artisanat, les industries culturelles et le tourisme</i>	L'artisanat est un levier de la croissance pro-pauvres et avec les industries culturelles, il accompagne le développement du tourisme.	Encourager l'émergence de producteurs de référence	1 ; 2
			Identifier les filières porteuses	1 ; 2
			Encourager l'émergence de PME artisanales	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Structurer les artisans individuels urbains et ruraux dans des coopératives, et autres systèmes productifs locaux	1 ; 2
			Institutionnaliser des actions transversales de fond pour professionnaliser le secteur et rendre plus visibles les produits.	1 ; 2
			Mettre en œuvre la Politique nationale de développement du tourisme et son plan d'actions	1 ; 2
			Mettre en œuvre la Politique nationale de développement de la culture et son plan d'actions	1 ; 2
			Développer les activités de loisirs	1
	Développer les Petites et moyennes entreprises et les Petites et moyennes industries (PME/PMI)	Un tissu de PME/PMI compétitives existe.	Réorganiser le secteur des PME/PMI	1
			Promouvoir les PME/PMI	1
			Améliorer l'environnement des affaires	1
			Connecter l'industrie agroalimentaire avec les producteurs ruraux dans une approche partenariale génératrice de bénéfices pour tous	1
Développement des infrastructures de soutien	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales	La part des cultures irriguées et de contre-saison dans la production nationale a augmenté de 50% à l'horizon 2015.	Réaliser des infrastructures hydroagricoles (grande et petite irrigation)	1 ; 2
		Les productions animales se sont intensifiées.	Accélérer le rythme de création des retenues d'eau pour la petite irrigation	1 ; 2
			Créer des points d'eau	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Aménager les zones de pâture et les pistes d'accès pour les animaux	1 ; 2
	Développer les transports et la logistique	La compétitivité de l'économie s'améliore.	Faciliter l'émergence d'entreprises de transport	1 ; 2
			Poursuivre le développement du réseau routier et la construction de l'aéroport de Donsin	1 ; 2
			Réhabiliter et construire des voies ferrées	1 ; 2
			Réhabiliter et construire des routes	1 ; 2
			Réhabiliter et construire des pistes rurales	1 ; 2
	Développer les Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Les TIC deviennent un puissant levier de développement du pays.	Créer un environnement juridique et institutionnel favorable dans le domaine des télécoms/TIC	1 ; 2
			Créer un environnement technologique et infrastructurel favorable aux télécoms/TIC	1 ; 2
			Appuyer la mise en œuvre des cyberstratégies sectorielles	1 ; 2
			Réaliser des actions de communication, de formation, de recherche et de renforcement des capacités dans le domaine des télécoms/TIC	1 ; 2
			Promouvoir l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire	1 ; 2
			Promouvoir des zones d'activités dédiées au numérique	1 ; 2
	Développer le secteur de l'énergie	Garantir une offre permanente d'électricité à moindre coût.	Mettre en place un cadre institutionnel et les mesures réglementaires et fiscales qui permettent la mobilisation des acteurs et des ressources	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Sécuriser l'approvisionnement du pays et réduire les coûts de l'énergie	1 ; 2
			Désenclaver les zones rurales par l'extension des réseaux et la préélectrification	1 ; 2
			Mobiliser et mettre en valeur le potentiel énergétique national	1 ; 2
			Améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie	1 ; 2
	Développer l'urbanisation	Les villes du Burkina Faso deviennent des pôles économiques et de croissance.	Adopter une loi d'orientation foncière	1 ; 2
			Relancer le secteur de l'habitat	1 ; 2
			Développer la planification urbaine en appui aux communes	1 ; 2
	Développer les institutions de soutien	L'environnement institutionnel est favorable au financement et à l'accompagnement du développement du pays.	Améliorer le cadre juridique et judiciaire du secteur financier	1 ; 2
			Assurer le rapprochement des services bancaires et le développement des mécanismes de fidélisation et de sécurisation des dépôts bancaires	1 ; 2
			Promouvoir les nouveaux instruments et outils de financement pour favoriser la création et le développement des PME et des micro-entreprises, en milieu rural et dans les villes	1 ; 2
			Mettre en place des structures d'accompagnement pour assister les futurs promoteurs dans le montage de leurs dossiers de crédit, les appuyer auprès des banques et les aider en matière de suivi et de conseil des projets d'investissements	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Encourager la création des banques d'affaires ou spécialisées (habitat, industries de transformation/artisanat, exportation, etc.)	1 ; 2
			Mettre en œuvre le plan d'actions national de la stratégie de micro finance	1 ; 2
			Créer des entrepôts dans les grandes zones de production	1 ; 2
			Développer les plateformes logistiques et multimodales particulièrement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso	1 ; 2
Promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur	Exploiter les opportunités offertes par l'espace régionale et internationale	Les opportunités qu'offrent l'intégration économique et le commerce extérieur sont mieux exploitées.	Soutenir la solidarité régionale et sous-régionale	1
			Veiller au respect des normes d'intégration	1
			S'ouvrir au reste du monde en saisissant les opportunités de l'intégration	1
			Exploiter les avantages comparatifs naturels du pays	1
AXE 2: CONSOLIDER LE CAPITAL HUMAIN ET PROMOUVOIR LA PROTECTION SOCIALE				
Création d'emplois et accroissement des revenus	Améliorer les conditions de vie des populations, grâce à un accroissement des revenus tiré par la création d'emplois	Les revenus des populations augmentent, grâce à la création d'emplois.	Renforcer les contributions des politiques macroéconomiques et sectorielles à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité (travail décent)	1 ; 2
			Renforcer la dynamique de la création d'emplois	1 ; 2
			Améliorer l'employabilité	1 ; 2

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail	1 ; 2
			Renforcer les structures d'appui à l'entrepreneuriat	1 ; 2
			Créer un environnement favorable à la valorisation des potentialités des jeunes et accroître leurs compétences et leurs aptitudes professionnelles pour l'exercice d'un travail efficace et efficient	1 ; 2
			Mettre en place un mécanisme, en vue de juguler la crise migratoire.	1
			Encourager l'investissement des jeunes dans le secteur agricole.	1 ; 2
Développer l'éducation, l'enseignement et la formation techniques et professionnels	Mettre en œuvre une politique hardie de développement des ressources humaines.	L'éducation et la formation contribuent à l'amélioration de la qualité des ressources humaines, condition indispensable à l'édification d'une économie émergente.	Accroître l'offre d'éducation et de formation, notamment au niveau de l'enseignement supérieur	1 ; 3
			Améliorer la qualité de l'enseignement	1 ; 3
			Développer le régime des diplômes universitaires sur la base du système LMD	1
			Poursuivre la création des universités dans les régions et en faire des centres d'excellence	1
			Renforcer la recherche universitaire	1
			Renforcer la formation professionnelle de base	1
			Renforcer les passerelles entre les systèmes d'enseignement et de formation	1
			Mettre en œuvre la stratégie d'accélération de l'alphabétisation pour l'atteinte des OMD	1

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Mettre en œuvre un système de contrôle simple	1
			Renforcer les capacités de pilotage et de gestion	1 ; 3
			Mettre à la disposition de toutes les classes des enseignants qualifiés	1
			Améliorer le ratio élèves/enseignant	1
			Développer l'enseignement préscolaire	3
			Mettre en œuvre la Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/EFTP)	1
Amélioration de la santé et de la nutrition	Poursuivre la mise en œuvre des actions visant l'atteinte des OMD en matière de santé	En 2015, les OMD en matière de santé sont atteints.	Développer les services de santé intégrés à base communautaire et des ressources humaines pour la santé	5 ; 6 ; 7
			Accroître l'offre de santé, notamment en milieu rural, en prenant en compte la médecine privée	5 ; 6 ; 7
			Améliorer la qualité des prestations sanitaires et l'image des services de santé	5 ; 6 ; 7
			Lutter contre les maladies transmissibles et non transmissibles, les maladies tropicales négligées, les maladies émergentes et ré-émergentes	5 ; 6 ; 7
			Mettre en œuvre le Cadre stratégique de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	5 ; 6 ; 7
			Accroître les capacités nationales de production des médicaments, en prenant en compte la pharmacopée traditionnelle	5 ; 6 ; 7

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Promouvoir la santé de la mère et de l'enfant ;	5 ; 6 ; 7
			Renforcer le système national d'information sanitaire, y compris la recherche	5 ; 6 ; 7
			Financer la santé pour créer les conditions favorables à la réforme du système de santé ;	5 ; 6 ; 7
			Renforcer et améliorer la maintenance du matériel médico-technique.	5 ; 6 ; 7
			Adosser les initiatives de gratuité sur un cadre législatif et réglementaire ;	5 ; 6 ; 7
			Accompagner les politiques de gratuité de mesures de renforcement des capacités (ressources humaines, équipements médicaux, motivation du personnel, etc.)	5 ; 6 ; 7
			Augmenter le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée	5 ; 6 ; 7
			Renforcer les capacités du marché, de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires	5 ; 6 ; 7
			Améliorer les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables	5 ; 6 ; 7
			Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle	5 ; 6 ; 7
			Renforcer les capacités des acteurs et la promotion de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire	5 ; 6 ; 7
			Mettre en œuvre le plan national de développement sanitaire 2011-2015	5 ; 6 ; 7

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Mettre en œuvre le plan stratégique nutrition 2010-2015	5 ; 6 ; 7
Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement	Poursuivre la mise en œuvre du PN-AEPA	L'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement s'est amélioré.	Assurer le financement global du PN-AEPA	5 ; 6 ; 7
			Renforcer la capacité d'absorption du secteur, le regroupement des petites et moyennes entreprises, la généralisation de la réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain	5 ; 6 ; 7
			Accélérer la réalisation d'infrastructures AEPA, en intégrant dans les Plans communaux de développement l'approvisionnement en eau potable et assainissement, la réalisation de nouvelles bornes-fontaines, de châteaux-d'eau, de branchements particuliers et la construction de latrines publiques	5 ; 6 ; 7
			Impliquer les communes dans la réalisation du PN-AEPA et améliorer son dispositif de suivi-évaluation	5 ; 6 ; 7
			Stimuler la demande d'assainissement amélioré en milieu rural	5 ; 6 ; 7 ; 8
Promotion de la protection sociale	Réduire la vulnérabilité des populations.	L'accès universel aux services sociaux de base des populations est garanti.	Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de protection sociale	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
			Bâtir un socle de protection sociale, en vue de permettre un accès universel à des transferts monétaires et services sociaux essentiels	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Développer des mécanismes et dispositifs financiers de solidarité nationale, à travers un fonds national	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
			Mettre en place un régime spécial pour les plus pauvres (indigents)	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
			Mettre en place un système national d'assurance maladie	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
			Mettre en œuvre une politique de redistribution des revenus mieux ciblée, grâce à l'utilisation des techniques de filets sociaux en direction des pauvres ou des personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs.	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
Amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes	Améliorer les capacités productives des populations	Une grande partie de la population a accès aux services énergétiques et sa capacité productive s'améliore.	Raccorder une plus grande partie de la population au réseau électrique	1
			Installer des centrales pour les centres importants situés hors réseau	1
			Développer des plates-formes multifonctionnelles avec mini-réseau	1 ; 2
			Recourir au système photovoltaïque pour les populations des zones de faible densité	1 ; 2
AXE 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE				
Renforcement de la gouvernance économique	Renforcer les capacités de pilotage et de gestion de l'économie	Les capacités de pilotage et de gestion de l'économie sont renforcées.	Utiliser la démarche prospective pour cerner les problématiques sectorielles et thématiques, afin de mieux les appréhender et développer des capacités endogènes d'anticipation	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Mettre en œuvre le plan de communication en matière de prospective	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Opérationnaliser la vision Burkina 2025	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Doter tous les départements ministériels d'une politique sectorielle	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Systématiser le budget-programme dans tous les départements	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Promouvoir la culture de la gestion axée sur les résultats	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Assurer une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
	Contrôler les finances publiques, lutter contre la corruption, la fraude et le faux	Le système national des finances publiques est fiable, la corruption recule, la lutte contre la fraude et le faux s'intensifie.	Développer le contrôle de gestion ou de pilotage, les audits, les inspections et les évaluations	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Assurer le renforcement des instruments de contrôle interne	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Accroître les audits externes	1
			Lutter contre la fraude, le faux et la corruption	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
	Renforcer la coordination et de l'efficacité de l'aide publique au développement	L'efficacité de l'aide publique au développement s'est améliorée	Poursuivre la mise en œuvre du PANEA	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
Renforcement de la gouvernance politique	Consolider le caractère républicain de l'Etat	Les institutions garantissent la stabilité politique et le respect des droits de propriété et des contrats.	Rendre plus effective la séparation des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire)	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Construire un système de responsabilité et d'imputabilité dans tous les actes de la gestion des affaires publiques	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Promouvoir un climat de confiance en la justice	1 ; 2 ; 4

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Assurer l'effectivité des droits humains, à travers des mécanismes et des institutions proactifs combinant les actions de promotion et de protection	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Promouvoir la culture de la tolérance et de la paix	1 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Instaurer une culture démocratique partagée et consensuelle sur des valeurs et des engagements mutuels	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Renforcer les capacités de l'Etat, ainsi que des autres acteurs, en particulier les collectivités territoriales et les organisations de la société civile	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Promouvoir une justice crédible et accessible, en accélérant la déconcentration de l'administration judiciaire	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
Renforcement de la gouvernance administrative	Rapprocher l'administration de la population et la rendre plus efficace	La réforme de l'Etat aboutit à une administration républicaine de développement.	Valoriser et renforcer les ressources humaines de l'Etat	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Développer des instruments, des outils et des méthodes de gestion administrative	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Mettre les TIC au service de l'administration	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Promouvoir une déconcentration porteuse de développement local	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Améliorer le service aux usagers	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Améliorer le système d'information de l'administration pour rendre celle-ci plus performante et plus transparente.	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
Consolidation de la gouvernance locale	Rendre plus effective la décentralisation	Les stratégies régionales s’imbriquent dans les politiques publiques et mobilisent les énergies locales pour promouvoir la croissance accélérée au niveau national.	Réussir la décentralisation économique (création de véritables pôles régionaux de développement)	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Assurer le transfert effectif des compétences et des ressources dans tous les domaines retenus	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Renforcer les capacités des collectivités à gérer les affaires locales	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Assurer la cohérence de l’action locale avec les politiques de l’Etat	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			Appuyer l’élaboration et la mise en œuvre des plans de développement local	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
AXE 4 : PRENDRE EN COMPTE LES PRIORITES TRANSVERSALES DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT				
Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre	Promouvoir l’équité, afin d’assurer la participation de toutes les couches de la population au développement	Les inégalités liées au genre sont réduites.	Améliorer l’accès et le contrôle, de manière égale et équitable, de tous les burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base	2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7
			Promouvoir les droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d’accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus	2 ; 3 ; 4
			Améliorer l’accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision	4
			Promouvoir l’institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux	4
			Promouvoir le respect des droits et l’élimination des violences	4

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Promouvoir le genre pour un changement de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socioéconomique	4
			Développer un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.	4
Renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique	Adapter l'évolution démographique à la réalité économique nationale	La liaison entre la démographie et les objectifs de développement contribue à accélérer la croissance pour un développement durable.	Renforcer les capacités des acteurs pour la prise en compte de la donnée démographique dans les politiques, plans et programmes de développement, de recherche, et de suivi-évaluation	2 ; 3 ; 8
			Développer des plaidoyers auprès des ministères et institutions pour la prise en compte des questions démographiques	2 ; 3 ; 8
Gestion de l'environnement et utilisation optimale, des ressources naturelles	Promouvoir l'équité inter-générationnelle	Les questions liées au niveau de vie, au cadre de vie et au milieu de vie, sont mieux articulées.	Renforcer les programmes d'atténuation de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement	8
			Renforcer les programmes d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques	
			Renforcer les programmes de promotion des filières d'assainissement	
			Renforcer les programmes d'aménagements paysagers et fauniques	
			Renforcer les programmes de renforcement de la gouvernance environnementale et des capacités.	
			Renforcer les programmes de substitution, des techniques et technologies d'économie d'énergie	

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			Renforcer les programmes de mise en œuvre de l'Initiative pauvreté-environnement	
			Renforcer les programmes de promotion de l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté	
			Renforcer les programmes d'appui à la recherche environnementale	8
Mise en œuvre la politique d'aménagement du territoire	Assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire	L'espace national utilisée est organisé et assure la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements et des agglomérations.	Finaliser les schémas d'aménagement au niveau national et régional, ainsi que les schémas sectoriels	1
			Concevoir des outils méthodologiques et des contrats-plans pour accompagner le développement régional et local et pour régir les rapports entre les collectivités territoriales et l'Etat	1
			Organiser les acteurs locaux autour d'actions porteuses selon les orientations du SNAT	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
Renforcement des capacités	Développer les compétences des acteurs du développement	Les acteurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques nationales de développement sont compétents.	renforcer les capacités des administrations et institutions publiques dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, ainsi que l'amélioration du dialogue/concertation	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			optimiser l'utilisation des ressources humaines disponibles, la réforme et la mise en synergie des structures et acteurs du développement sur le terrain	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			promouvoir de meilleures conditions de réussite du renforcement des capacités	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8

Programmes	Orientations	Résultats attendus	Actions	Objectifs Spécifiques (code)
			créer les conditions socioculturelles de renforcement des capacités entrepreneuriales compétitives	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			renforcer les capacités techniques et de gestion du secteur informel, à travers l'adaptation de la formation à ses besoins	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
			renforcer le savoir-faire et l'acquisition de nouvelles compétences et de nouveaux comportements visant à améliorer la productivité des microentreprises du secteur informel.	1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8
Promotion de l'intelligence économique	Développer les capacités de veille, d'anticipation et d'adaptation de l'économie nationale.	Le Burkina Faso améliore sa capacité d'anticipation de l'environnement économique national et international.	développer deux pôles d'intelligence économique	1
			Promouvoir la veille économique et technologique	1
			Promouvoir la gestion de la propriété industrielle	1
			Promouvoir la protection des connaissances et la sécurité économique	1
			Promouvoir la gestion et l'exploitation des connaissances et de l'information	1

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES GRAPHIQUES.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	III
AVANT-PROPOS	VI
INTRODUCTION.....	1
I. BILAN D'UNE DECENNIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : 2000-2009.....	5
I.1 LES PERFORMANCES ECONOMIQUES	6
I.1.1 Evolution de la croissance économique	6
I.1.2 Equilibres financiers internes et externes	7
I.2 LA SITUATION SOCIALE	9
I.2.1 L'évolution démographique	9
I.2.2 Les conditions de vie des ménages	10
<i>I.2.2.1 Pauvreté monétaire.....</i>	<i>10</i>
I.2.2.1.1 Incidence globale de la pauvreté.....	10
I.2.2.1.2 Disparités géographiques de l'incidence de la pauvreté	11
<i>I.2.2.2 Pauvreté non monétaire.....</i>	<i>12</i>
I.2.2.2.1 Electricité.....	12
I.2.2.2.2 Assainissement	13
I.2.2.2.3 Logement et habitat.....	13
I.2.2.2.4 Eau potable	14
I.2.3 Niveaux de développement du capital humain.....	14
<i>I.2.3.1 Education, enseignement et formation techniques professionnels.....</i>	<i>15</i>
<i>I.2.3.2 Santé et nutrition</i>	<i>16</i>
<i>I.2.3.3 Protection et promotion sociales</i>	<i>17</i>
<i>I.2.3.4 Droits humains et protection des enfants</i>	<i>17</i>
<i>I.2.3.5 Inégalités de genre</i>	<i>18</i>
<i>I.2.3.6 Emploi.....</i>	<i>19</i>
I.3 L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	19
I.3.1 Dégradation des terres	20
I.3.2 Dégradation des ressources en eau.....	20
I.3.3 Système énergétique non durable.....	20

I.3.4	Problèmes croissants d'environnement urbain	20
I.3.5	Erosion de la biodiversité.....	20
I.3.6	Changements climatiques.....	21
I.4	L'ETAT DE LA GOUVERNANCE.....	22
I.4.1	Gouvernance politique	22
I.4.2	Gouvernance administrative	23
I.4.3	Gouvernance locale	24
I.4.4	Gouvernance économique	25
I.5	LE DEVELOPPEMENT REGIONAL ET LOCAL.....	27
I.5.1	Priorité au développement régional	27
I.5.2	Réformes institutionnelles	27
I.5.3	Investissements à caractère régional.....	27
I.5.4	Décentralisation	28
I.6	LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	30
I.6.1	Principaux acquis	30
I.6.2	Principaux défis à relever.....	30
II.	STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
II.1	LES FONDEMENTS	34
II.2	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	35
II.2.1	Principes-directeurs	35
II.2.2	Objectifs.....	36
II.2.2.1	<i>Objectif global.....</i>	<i>36</i>
II.2.2.2	<i>Objectifs spécifiques.....</i>	<i>36</i>
II.3	LES AXES STRATEGIQUES	39
II.3.1	AXE 1 : Développement des piliers de la croissance accélérée	39
II.3.1.1	<i>Modèle de croissance accélérée</i>	<i>39</i>
II.3.1.1.1	Promotion des pôles de croissance.....	39
II.3.1.1.2	Développement des filières de production et promotion des niches et des grappes d'entreprises	41
II.3.1.1.3	Promotion d'une croissance pro-pauvres	42
II.3.1.2	<i>Développement des secteurs prioritaires.....</i>	<i>42</i>
II.3.1.2.1	Secteur agricole : agriculture, élevage, pêche et foresterie.....	42
II.3.1.2.1.1	Sous-secteur agriculture	43
II.3.1.2.1.2	Sous-secteur élevage.....	44
II.3.1.2.1.3	Sous-secteur pêche et foresterie.....	44
II.3.1.2.2	Mines.....	45

II.3.1.2.3	Artisanat, industries culturelles et touristiques.....	45
II.3.1.2.4	Petites et moyennes entreprises, Petites et moyennes industries (PME/PMI)	47
II.3.1.3	Développement des infrastructures de soutien.....	47
II.3.1.3.1	Infrastructures hydro agricoles et pastorales.....	48
II.3.1.3.2	Transports et logistique	48
II.3.1.3.3	Technologies de l'information et de la communication (TIC).....	48
II.3.1.3.4	Energie.....	49
II.3.1.3.5	Urbanisation	50
II.3.1.3.6	Institutions de soutien.....	50
II.3.1.4	Promotion de l'intégration économique et du commerce extérieur.....	51
II.3.2	AXE 2 : Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ...	52
II.3.2.1	Emploi et accroissement des revenus.....	52
II.3.2.2	Education, enseignement et formation techniques et professionnels.....	53
II.3.2.3	Santé et nutrition	55
II.3.2.4	Eau potable et assainissement.....	56
II.3.2.5	Promotion de la protection sociale	56
II.3.2.6	Accès aux services énergétiques modernes	57
II.3.3	AXE 3 : Renforcement de la gouvernance	58
II.3.3.1	Renforcement de la gouvernance économique	58
II.3.3.1.1	Renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l'économie	58
II.3.3.1.1.1	Les capacités de pilotage.....	58
II.3.3.1.1.2	La gestion de l'économie.....	58
II.3.3.1.2	Contrôle des finances publiques, lutte contre la corruption, la fraude et le faux... 59	
II.3.3.1.3	Renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'Aide publique au développement.....	60
II.3.3.2	Renforcement de la gouvernance politique	60
II.3.3.3	Renforcement de la gouvernance administrative	61
II.3.3.4	Consolidation de la gouvernance locale	61
II.3.4	AXE 4 : Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.....	63
II.3.4.1	Renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre	63
II.3.4.2	Renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique..	63
II.3.4.3	Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles ..	63
II.3.4.4	Mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire.....	64
II.3.4.5	Renforcement des capacités	64
II.3.4.6	Intelligence économique.....	65
III.	MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	66
III.1	LES CONDITIONS D'ACCELERATION DE LA CROISSANCE	67
III.1.1	Stabilité du cadre macroéconomique.....	67
III.1.2	Réformes structurelles et amélioration du climat des affaires	68
III.2	LE SCHEMA DE CROISSANCE ACCELEREE.....	68

III.2.1	Evolution du secteur réel	69
III.2.2	Evolution des prix	70
III.2.3	Evolution de la demande intérieure.....	70
III.2.4	Evolution du secteur de la monnaie et du crédit.....	70
III.2.5	Evolution des finances publiques	70
III.2.6	Evolution du compte extérieur.....	70
III.3	LE SCHEMA DE FINANCEMENT	71
III.4	L'OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE.....	72
III.4.1	Matrice de performance du Gouvernement	73
III.4.2	Rapport annuel de performance	73
III.5	LA STRATEGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION	73
III.5.1	Dispositif institutionnel	73
III.5.1.1	Les organes.....	74
III.5.1.1.1	Conseil des Ministres	74
III.5.1.1.2	Comité national de pilotage de la SCADD.....	74
III.5.1.1.3	Secrétariat technique national de la SCADD.....	74
III.5.1.1.4	Cadres sectoriels de dialogue	75
III.5.1.1.5	Cadres de concertation régionaux.....	75
III.5.1.2	Les instances.....	75
III.5.1.2.1	La revue annuelle de la SCADD.....	75
III.5.1.2.2	Revue sectorielles	75
III.5.1.2.3	Revue régionales.....	76
III.5.1.3	Les dialogues politiques de haut niveau	76
III.5.2	Consolidation des systèmes de suivi et d'évaluation existants	77
III.5.3	Développement de la production de l'information nécessaire à la détermination des choix stratégiques et au suivi des programmes	78
III.5.4	Mise en œuvre d'une stratégie de communication	78
IV.	ANALYSE DES RISQUES	80
IV.1	LE RISQUE FINANCIER	81
IV.2	LE RISQUE LIE AUX CONDITIONS NATURELLES	81
IV.3	LE RISQUE LIE A UNE FAIBLE ADHESION DES ACTEURS.....	81
IV.4	RISQUE LIE A LA CONJONCTURE INTERNATIONALE ET REGIONALE.....	82
ANNEXE		83